

# Bulletin du Conseil communal

N° 3



Lausanne

Séance du 23 septembre 2014 – Première partie



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 23 septembre 2014

3<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

### Sommaire

**Ordre du jour** ..... 203

**Première partie**..... 211

**Prestation de serment de M. Daniel Dubas (Les Verts) remplaçant M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), démissionnaire** ..... 211

### Communications

Invitation du Conseil communal. Théâtre de Vidy, 3 décembre 2014..... 211

Retrait de la motion de M. Hadrien Buclin : « Incitons les habitants à trier l'acier et l'aluminium ménager par une augmentation des postes fixes de collecte » ..... 212

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2014/31 ..... 212

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 345 000.- pour financer les études préalables aux travaux, pour l'essentiel, d'assainissement énergétique des bâtiments scolaires, à envisager dans le cadre de la provision de CHF 8 millions constituée par la Municipalité lors du bouclage des comptes 2013 ..... 213

### Communications – Dépôts

Postulat de M. Mathieu Blanc et consort : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! » ..... 214

Postulat de M. Xavier de Haller et consort : « Pour une administration communale au service de tous les habitants » ..... 214

Postulat de M. Philippe Ducommun : « Fitness urbain »..... 214

Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 » ..... 214

Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions »..... 214

Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel » ..... 215

Postulat de M. Denis Corboz : « Culture Musée de l'Art Brut » ..... 215

Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle »..... 215

Postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » ..... 215

Postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture »..... 215

Interpellation de M. Matthieu Carrel : « Garde-meubles communal : où en est-on ? »..... 215

Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sécurisons les zones 30 » ..... 216

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Des conditions de détention inacceptables à l'Hôtel de police : que fait la Municipalité ? »..... 216

Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Aide sociale : quel bilan tirer des résultats de l'enquête sur les villes suisses et quelles comparaisons avec les autres villes vaudoises ? » ..... 216

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Rapport social de Lausanne 2013 – Lausanne ‘Ville sociale’, catalogue de prestations et promotion politique en faveur de la majorité » .....	216
Interpellation urgente de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Tram t1, métro m3 et A1 : on avance avec quels moyens et selon quels calendriers ? » .....	216
<b>Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts).....</b>	<b>217</b>
<b>Election complémentaire à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Florian Ruf (Soc.), démissionnaire.....</b>	<b>217</b>
<b>Questions orales.....</b>	<b>217</b>
<b>Forage test aux Plaines-du-Loup</b>	
Préavis N° 2014/31 du 28 mai 2014.....	221
Rapport.....	227
Discussion.....	229
<b>Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l’espace public, faisons des terrasses ». Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »</b>	
Rapport.....	231
Discussion.....	233
<b>Postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l’espace public, des ‘festivals de rue’ lausannois !»</b>	
Rapport.....	238
Discussion.....	239
<b>Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes »</b>	
Rapport-préavis N° 2013/58 du 31 octobre 2013.....	241
Rapport.....	250
Discussion.....	253
<b>Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation »</b>	
Rapport-préavis N° 2013/42 du 5 septembre 2013 .....	261
Rapport.....	266
Discussion.....	274

## Ordre du jour

### A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Daniel Dubas (Les Verts), remplaçant M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Florian Ruf (Soc.), démissionnaire.

### B. QUESTIONS ORALES

### C. RAPPORTS

- R53a. Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». (SIPP) ;
- R53b. Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (SIPP, TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- R54. Postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (SIPP, TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R56. Rapport-préavis N° 2013/58 : Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ». (EJCS). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R58. Rapport-préavis N° 2013/42 : Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (LSP). SARAH NEUMANN.
- R59. Motion de M. Guy Gaudard : « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R61. Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.
- R62. Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». (AGC). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- R63. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SIPP). BERTRAND PICARD.
- R64. Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- R65. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- R66. Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R72. Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.

- R73. Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 sign.) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette ». (TRX, AGC). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- R76. Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- R77. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R78. Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- R81. Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT.
- R83. Pétition de M<sup>me</sup> et M. Koella Naouali (2 sign.) : « La législation du droit à l'appel à la prière au public avec la voix de l'homme ». (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R87. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- R88a. Postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel » (AGC) ;
- R88b. Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées ». (AGC). ELIANE AUBERT.
- R91. Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé 'capitale olympique' » et de M<sup>me</sup> Graziella Schaller « Des toits publics pour 'le miel des toits de Lausanne' ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.
- R92. Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- R96. Rapport d'activité de la Commission permanente de politique régionale pour la période allant de juillet 2013 à juin 2014. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-LUC CHOLLET, PRESIDENT).
- R97. Rapport-préavis N° 2013/53 : Réponse à une motion et deux postulats concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R1. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ». (FIPAV, TRX, AGC). SANDRINE SCHLIENGER.
- R2. Rapport-préavis N° 2014/15 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). THERESE DE MEURON.

- R5. Rapport-préavis N° 2014/20 : Réponse au postulat de M. Jean-Luc Chollet « Elimination des déchets – taxe au volume ECA ; vers la correction d'un effet pervers ». (TRX, LSP, FIPAV). ROMAIN FELLI.
- R7. Rapport-préavis N° 2014/22 : Réponse au postulat de M. Roland Rapaz et consorts intitulé : « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort ». (EJCS, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). SANDRINE SCHLIENGER.
- R9. Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- R10. Préavis N° 2014/14 : Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres. (SIPP, TRX). ROLAND PHILIPPOZ (rapport de majorité) ; PHILIPP STAUBER (rapport de minorité).
- R12. Postulat de M. Maurice Calame : « Pour un nouveau plan directeur du sport ». (SIPP, TRX). VINCENT ROSSI.
- R13. Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? » (LSP, TRX). ROLAND OSTERMANN.
- R14. Préavis N° 2014/31 : Forage test aux Plaines-du-Loup. (SiL). CLAUDE BONNARD.

**D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

**INITIATIVES**

- INI1. Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher : « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (1<sup>re</sup>/26.8.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI2. Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (1<sup>re</sup>/26.8.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI3. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne ». (2<sup>e</sup>/9.9.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI4. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (2<sup>e</sup>/9.9.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI5. Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après ». (2<sup>e</sup>/9.9.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI6. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique ». (2<sup>e</sup>/9.9.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI7. Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier ». (2<sup>e</sup>/9.9.14). DISCUSSION PREALABLE.

**INTERPELLATIONS**

- INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « L'Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l'heure où s'accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [EJCS/20.3.14]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéoprotection à Lausanne ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [LSP, EJCS, TRX/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [EJCS/27.3.14]. DISCUSSION.

- INT42. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La police de proximité s'éloigne du citoyen ». (9<sup>e</sup>/4.2.14) [LSP/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « Quatre piliers. Quatre ». (11<sup>e</sup>/4.3.14) [EJCS, LSP/3.4.14]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d'affaires à l'aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? » (11<sup>e</sup>/4.3.14) [TRX/30.4.14]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Romain Felli : « Rémunérations des dirigeants d'Alpiq : quelle position de la Municipalité ? » (14<sup>e</sup>/6.5.14) [SiL/26.6.14]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sommes-nous condamnés à accepter des projets de construction privés qui nuisent aux locataires en place et aux ensembles architecturaux cohérents ? » (14<sup>e</sup>/6.5.14) [TRX, LSP, FIPAV/3.7.14]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Sus aux plantes envahissantes à Lausanne ! » (17<sup>e</sup>/17.6.14) [FIPAV/21.8.14]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 7.10 (18 h et 20 h 30), 28.10 (18 h et 20 h 30), 11.11 (18 h et 20 h 30), 18.11 (18 h et 20 h 30), 25.11 (18 h et 20 h 30), 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30), 20.1 (18 h et 20 h 30), 27.1 (18 h et 20 h 30) et 3.2 (18 h et 20 h 30), 17.2 (18 h et 20 h 30), 3.3 (18 h et 20 h 30), 17.3 (18 h et 20 h 30), 31.3 (18 h et 20 h 30), 21.4 (18 h et 20 h 30), 5.5 (18 h et 20 h 30), 19.5 (18 h et 20 h 30), 2.6 (18 h et 20 h 30), 16.6 (18 h et 20 h 30) et 17.6 (19 h 30), 30.6 (18 h et 20 h 30), 25.8 (de 18 h à 20 h), 8.9 (18 h et 20 h 30), 22.9 (18 h et 20 h 30), 6.10 (18 h et 20 h 30), 27.10 (18 h et 20 h 30), 10.11 (18 h et 20 h 30), 24.11 (18 h et 20 h 30), 8.12 (18 h et 20 h 30) et 9.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? » (FIPAV). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.

- 1.4.13 Rapport-préavis N° 2014/8 : Nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) et nouveau règlement sur la Police du feu (RPoF). Réponse au dernier volet de la motion de M. Yves-André Cavin et consorts. (SIPP). JEAN-LUC CHOLLET.
- 6.5.14 Postulat de M. Denis Corboz : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (TRX, AGC, SIPP, LSP, FIPAV). ALAIN HUBLER.
- 6.5.14 Postulat de M. Gilles Meystre : « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (FIPAV, AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 20.5.14 Pétition de M<sup>me</sup> Florence Borel et consorts (34 sign.) : « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch ». (EJCS, TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/19 : Réponse à la motion de M. Jacques Pernet et consorts « Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils par droit à des estacades sécurisées ? ». (SIPP, TRX). HADRIEN BUCLIN.
- 3.6.14 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- 17.6.14 Préavis N° 2014/28 : Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL). Modification du plan d'assurance de la catégorie B suite à l'introduction de l'article 1i OPP2. (AGC). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 17.6.14 Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.6.14 Préavis N° 2014/30 : Crédit complémentaire au préavis N° 2007/30. Entretien des immeubles d'exploitation d'eau service. Demande de crédit complémentaire. (TRX). BLAISE MICHEL PITTON.
- 17.6.14 Pétition de l'Association des usagers du parking de la Riponne, par Guy Gaudard, et consorts (416 sign.) : « Pour un accès sans contraintes au parking de la Riponne, selon publication en page 39 dans la Feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014 ». (FIPAV, LSP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.8.14 Préavis N° 2014/32 : Recapitalisation de La Télé. (AGC). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 26.8.14 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Centrale d'engagement pour les besoins des cantons de Vaud et de Neuchâtel, pourquoi ce qui est possible entre deux cantons ne le serait-il pas entre le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ? » (LSP, SIPP). JANINE RESPLENDINO.
- 26.8.14 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Évéquoz et consorts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » (AGC, SiL, TRX). ROMAIN FELLI.
- 26.8.14 Motion de M. Hadrien Buclin : « Un 'reçu' pour limiter les contrôles policiers au faciès ». (LSP). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 26.8.14 Motion de M. Hadrien Buclin : « Incitons les habitants à trier l'acier et l'aluminium ménager par une augmentation significative des postes fixes de collecte ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 26.8.14 Postulat de M. Vincent Rossi : « Un plan de mobilité douce pour Lausanne durant les travaux ». (TRX). SOPHIE MICHAUD GIGON.

- 26.8.14 Préavis N° 2014/33 : Léman 2030 – crédit d'études. Premier volet des études du Pôle Gare (avant-projet et concours). (TRX, AGC). PHILIPP STAUBER.
- 9.9.14 Préavis N° 2014/34 : Société coopérative le Logement Idéal. Prolongation et modification des droits distincts et permanents de superficie N°s 7499 et 7500 au chemin de Malley 1 à 5, 7 à 13 et 2 à 10. (LSP). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/35 : Réponse de la Municipalité au postulat Évelyne Knecht « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/36 : Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Elena Torriani : « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux », au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor : « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! » et au postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ». (EJCS, FIPAV, AGC, LSP, SIPP). ALAIN HUBLER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/37 : Une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz. Réponse à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? ». (FIPAV, TRX). GUY GAUDARD.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/38 : Politique communale en matière d'achat de véhicules. Réponse à la motion de M. Alain Hubler « Du gaz ? De l'air ! » et au postulat de M. Guy Gaudard « Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues ». (FIPAV, SiL). VALENTIN CHRISTE.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/39 : Réponse au postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud–Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (TRX, SiL). OLIVIER FALLER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/40 : Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- 9.9.14 Préavis N° 2014/41 : Métamorphose. Stade Pierre-de-Coubertin. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage. (TRX, SIPP). DAVID PAYOT.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/42 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher : « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? ». Réponse au postulat de M. Maurice Calame et consorts : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. ». Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation. (TRX, LSP, FIPAV). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/43 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville – pour une vraie place des Bergières ». Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ». (TRX). DIANE WILD.
- 9.9.14 Préavis N° 2014/44 : Plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5351 sise entre l'avenue de Rhodanie et le chemin de Bellerive. Addenda au plan partiel d'affectation N° 648 du 14 décembre 1990. (TRX). YVES FERRARI.

- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/45 : Déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de M<sup>me</sup> Évelyne Knecht « Article 89 du RCCL. Demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 23.9.14 Rapport-préavis N° 2014/46 : Réponse au postulat de M. David Payot « La sécurité est l'affaire du public ». (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). SANDRINE SCHLIENGER.
- 23.9.14 Rapport-préavis N° 2014/47 : Arrêté d'imposition pour les années 2015 à 2019. Réponse de la Municipalité à la motion de M. David Payot « Un point pour la Commune de Lausanne ! ». (FIPAV, SIPP, AGC). COMMISSION DES FINANCES.
- 23.9.14 Projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Projet de modification du Règlement du Conseil communal – Compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale ». (AGC, LSP). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 23.9.14 Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité sociale et l'identité des quartiers ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 23.9.14 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ». (EJCS, LSP). BENOIT GAILLARD.
- 23.9.14 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace ». (TRX, LSP). JOHANN DUPUIS.
- 23.9.14 Postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre Internet à la source ». (SiL, AGC). GILLES MEYSTRE.
- 23.9.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne ». (TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2<sup>e</sup>/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2<sup>e</sup>/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3<sup>e</sup>/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». (6<sup>e</sup>/3.12.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 18.3.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) : quels frais de gestion et quelle application de la législation sur les marchés publics ? » (12<sup>e</sup>/18.3.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » (14<sup>e</sup>/6.5.14) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Quelles mesures après le refus de la tour de Beaulieu ? » (14<sup>e</sup>/6.5.14) [AGC, TRX, FIPAV, LSP]. DISCUSSION.

- 20.5.14 Interpellation de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Manifestation du 31 mars 2014 contre la spéculation sur les matières premières : la police dérape ». (15<sup>e</sup>/20.5.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 20.5.14 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Véhicules trop bruyants : l'impunité ? » (15<sup>e</sup>/20.5.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 26.8.14 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelles mesures pour favoriser un rapprochement, et plus si entente, entre Montpreveyres et Lausanne ? » (1<sup>re</sup>/26.8.14) [AGC]. DISCUSSION.
- 9.9.14 Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « En Cojonnex. Pour qui seront les nouveaux logements ? » (2<sup>e</sup>/9.9.14). DISCUSSION.
- 9.9.14 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Le Plan Lumière tient-il compte des informations sur la toxicité des ampoules LED ? » (2<sup>e</sup>/9.9.14). DISCUSSION.

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Raphaël Abbet, Matthieu Carrel, Xavier de Haller, Nicole Graber, Christiane Jaquet-Berger, Evelynne Knecht, Gaëlle Lapique, Gianna Marly, Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Janine Resplendino, Francisco Ruiz-Vazquez, Philipp Stauber, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Membres présents	85
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	0
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

**Le président** : – La séance est ouverte. Comme à l'ordinaire, je vous lis une petite phrase qui me parle. Celle-ci est de M. Félix Leclerc, auteur-compositeur-interprète québécois : « Il y a plus de courage que de talent dans la plupart des réussites ».

---

## Prestation de serment de M. Daniel Dubas (Les Verts) remplaçant M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), démissionnaire

*L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée du nouveau conseiller.*

**Le président** : – Monsieur Dubas, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

**M. Daniel Dubas (Les Verts)** : – Je le promets.

**Le président** : – Je prends acte de votre serment et je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous autorise à prendre place, au gré de votre convenance, dans la salle. Bienvenue.

---

## Communication

Invitation du Conseil communal  
Théâtre de Vidy, 3 décembre 2014

**Le président** : – Le 30 juin, madame la présidente du Conseil avait invité les conseillers communaux à la Maison du sport international, où nous avons pu faire plus ample connaissance avec le Service des sports. Plus de 30 conseillères et conseillers communaux y ont participé. Ce succès nous a incités à reconduire une opération similaire et à essayer

d'en faire une tradition. C'est ainsi que vous êtes toutes et tous invités au Théâtre de Vidy, le 3 décembre. Nous y ferons plus ample connaissance avec le Service de la culture et partagerons un apéritif dînatoire, une collation. Elle sera suivie par une soirée au Théâtre de Vidy, où nous assisterons à une pièce inédite. Marquez dans vos agendas le 3 décembre, à partir de 18 h. Vous recevrez, bien entendu, une invitation en bonne et due forme.

---

### **Communication**

Retrait de la motion de M. Hadrien Buclin : « Incitons les habitants à trier l'acier et l'aluminium ménager par une augmentation des postes fixes de collecte »

Courriel du 16 septembre 2014

Monsieur le Président du Conseil communal,

Suite à la demande de M. Tétaz, voici une brève annonce à lire au début de la prochaine séance du Conseil :

« Monsieur le Président,

» Par la présente, je vous informe que j'ai retiré ma motion "Incitons les habitants à trier l'acier et l'aluminium ménager par une augmentation des postes fixes de collecte", à l'issue de la séance de la commission. En effet, M. Français a annoncé lors de cette commission que ses services étaient actuellement en train de travailler dans le sens demandé par cette motion. Pour faire gagner du temps au Conseil, je renonce donc à ce que celle-ci soit discutée en plenum et veillerai dans les mois à venir à ce que les engagements pris par M. Français sur ce dossier soient tenus. »

Cordialement,

*Hadrien Buclin*

**Le président** : – Monsieur le conseiller communal, nous prenons acte de votre décision. Nous vous remercions, car cela soulage quelque peu notre ordre du jour.

---

### **Communication**

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2014/31

Lausanne, le 15 septembre 2014

**Concerne: séance du Conseil communal du 23 septembre 2014**

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal du 23 septembre 2014.

**Préavis N° 2014/31** : Forage test aux Plaines-du-Loup.

Motif : la coordination et l'attribution d'un mandat de forage doit se faire avant l'hiver.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

### **Communication**

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 345 000.- pour financer les études préalables aux travaux, pour l'essentiel, d'assainissement énergétique des bâtiments scolaires, à envisager dans le cadre de la provision de CHF 8 millions constituée par la Municipalité lors du bouclage des comptes 2013

Lausanne, le 4 septembre 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Un crédit cadre de CHF 15 millions est inscrit au Plan des investissements en vue de réaliser divers assainissements. La Municipalité a aussi considéré qu'un certain retard devait être rattrapé, en particulier en matière d'efficacité énergétique. Elle a ainsi constitué une provision de CHF 8'000'000.- dans le cadre des écritures de bouclage des comptes 2013, qui permettra des travaux ciblés sur les bâtiments pour lesquels les investissements sont les plus pertinents. Rappelons que ces montants, certes importants, doivent être rapportés à l'échelle d'un parc immobilier d'une valeur ECA de près de CHF 1 milliard.

Concrètement, une douzaine de bâtiments scolaires ont d'ores et déjà été identifiés et les sociétés EPIQR et ESTIA, basées à l'EPFL, qui ont développé la méthode éponyme de diagnostic, également utilisée par le service d'architecture et l'Etat de Vaud, ont été mandatées. Le résultat de ces analyses constituera un outil d'aide à la décision. Cette approche a en outre l'avantage d'objectiver les choix de priorités, dans un contexte où il est impossible de répondre à toutes les sollicitations. Il va sans dire qu'un ou plusieurs rapports-préavis suivront pour acquérir les crédits de réalisation des travaux retenus.

Selon les orientations de la Municipalité, l'occasion sera également saisie d'équiper plusieurs toits d'écoles avec des panneaux photovoltaïques par l'entremise de la société SIREN. Le renouvellement d'étanchéités de terrasses et de toitures présentant des problèmes d'infiltrations constitue un 2<sup>ème</sup> volet d'analyse. Là aussi, le compte d'attente permettra l'organisation d'appels d'offres.

Il ne fait guère de doute que les études envisagées sur l'année 2014 déboucheront sur des propositions de travaux dépassant les CHF 8 millions de la provision constituée. Mais dans la mesure où, comme le prévoyait déjà le Plan des investissements, elles s'articuleront avec l'élaboration du crédit cadre de CHF 15 millions, elles sont dès lors essentielles. Précisons également que ce projet va dans le sens de plusieurs objets parlementaires récemment déposés au Conseil communal, en particulier le postulat inter-partis développé par M. Julien Eggenberger concernant la « planification des rénovations et constructions scolaires » (dépôt du 18.2.2014). Afin de procéder aux études préalables d'assainissement énergétique des bâtiments scolaires décrites ci-dessus, pouvant être confiées à des sociétés spécialisées, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente dont le montant s'élève à CHF 345'000.-.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de votre Commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Mathieu Blanc et consort : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Mathieu Blanc et 1 cosignataire*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Xavier de Haller et consort : « Pour une administration communale au service de tous les habitants »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Xavier de Haller et 1 cosignataire*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Philippe Ducommun : « Fitness urbain »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Philippe Ducommun*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 »

Lausanne, le 26 août 2014

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz et 18 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions »

Lausanne, le 23 septembre 2014

(Signé) *Yves Adam*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Philippe Clivaz*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Denis Corboz : « Culture Musée de l'Art Brut »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Denis Corboz*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Denis Corboz*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Sarah Neumann et 1 cosignataire*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture »

Lausanne, le 9 septembre 2014

(Signé) *Sarah Neumann*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Matthieu Carrel : « Garde-meubles communal : où en est-on ? »

Lausanne, le 16 septembre 2014

(Signé) *Matthieu Carrel*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sécurisons les zones 30 »

Lausanne, le 20 septembre 2014

(Signé) *Roland Philippoz*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Des conditions de détention inacceptables à l'Hôtel de police : que fait la Municipalité ? »

Lausanne, le 23 septembre 2014

(Signé) *Hadrien Buclin*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Aide sociale : quel bilan tirer des résultats de l'enquête sur les villes suisses et quelles comparaisons avec les autres villes vaudoises ? »

Lausanne, le 23 septembre 2014

(Signé) *Mathieu Blanc et 1 cosignataire*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Rapport social de Lausanne 2013 – Lausanne 'Ville sociale', catalogue de prestations et promotion politique en faveur de la majorité »

Lausanne, le 23 septembre 2014

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Tram t1, métro m3 et A1 : on avance avec quels moyens et selon quels calendriers ? »

Lausanne, le 23 septembre 2014

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)**

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Les Verts ont le plaisir de vous présenter M. André Gebhardt pour la Commission permanente des pétitions.

**Est élu :** M. André Gebhardt, sans avis contraire et 1 abstention.

---

**Election complémentaire à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Florian Ruf (Soc.), démissionnaire**

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Blaise Michel Pitton. Il est secrétaire syndical retraité. Il siège au Conseil communal depuis 1990. Les électrices et les électeurs lausannois lui ont accordé quelques congés, mais il est toujours là. Il a été membre de la Commission de gestion dès 1991, qu'il a présidée deux fois – en 2005-2006 et en 2010-2011. Je vous remercie de vos suffrages.

**Est élu :** M. Blaise Michel Pitton, à l'unanimité.

---

**Questions orales**

Question

**M. Albert Graf (UDC) :** – Je vous remercie pour l'invitation aux grillades des Roms du 21 septembre à Vidy, qui nous a été distribuée à la dernière séance du Conseil. J'étais en Appenzell et je n'ai pas pu m'y rendre.

Selon le rapport social, les Roms sont des citoyens de l'Union européenne et ont le droit de travailler, mais ils sont aussi accueillis au même titre que tous les autres usagers du dispositif d'aide sociale d'urgence pour le logement, la nourriture, le médecin, le dentiste, etc. ; ils ont aussi droit à l'écolage dans des classes spéciales.

Je ne sais pas non plus pourquoi, pendant la manifestation, ils ont fait une collecte pour scolariser leurs enfants à Lausanne. Sur l'invitation, Lausanne a mis le logo de la Ville à côté de ceux de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques, de l'Université de Lausanne et de Opere Rrom. Je ne sais pas quel soutien chacun a fourni, mais j'aimerais bien savoir quelles mesures, en chiffres, et quelle logistique la Ville de Lausanne a sponsorisé dans cette manifestation.

Réponse de la Municipalité

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Une demande est effectivement parvenue à la Municipalité pour cette manifestation et le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés a donné une subvention de 1000 francs, comme elle le fait habituellement pour ce genre de manifestation, où il s'agit de se rencontrer.

Question

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Nous avons appris dernièrement par voie de communiqué de presse que le planétarium « La Porte des étoiles » ne verrait pas le jour. Nous avons appris par le même biais que le solde du crédit d'études avait été versé à l'Espace des inventions. Une question écrite a d'ailleurs été déposée dans ce sens, mais cette dernière me semble légèrement incomplète. En effet, je me demande pourquoi ce solde n'a pas été reversé dans les comptes courants de la Commune, la création d'un crédit d'études ne donnant pas l'obligation de tout dépenser.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – Il faudrait contrôler ces chiffres. En l'occurrence, il y a différents éléments ; il y avait une fondation, qui avait son propre budget, et qui a eu différentes sources de financement, à savoir l'EPFL et les partenaires qui ont participé à la création de cette fondation. Ensuite, il y a eu le crédit d'études de 350 000 francs que la Ville de Lausanne a octroyé pour le concours d'architecture. S'il y avait un solde, c'était un tout petit solde. L'élément que vous relevez, c'est le montant disponible de la Fondation, qui n'a pas de lien direct avec le crédit d'études pour le concours d'architecture. De mémoire, c'est un solde de quelques milliers de francs ; on ne discute donc pas de sommes conséquentes.

Question

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – Ma question s'adresse à M. le syndic, puisqu'elle concerne les Transports publics lausannois. Ces dernières semaines, dans la presse, plusieurs articles ont évoqué la question de la resquille dans les transports publics en Suisse romande. On a pu apprendre que le taux de resquille est souvent assez bas, de l'ordre de 3 % ; en revanche le taux d'amendes non payées est très élevé parmi les resquilleurs, puisque pratiquement une amende sur deux n'est pas payée pour cause d'insolvabilité. Ceci a amené certains à conclure, par exemple le porte-parole des Transports publics de la région fribourgeoise, que les contrôles étaient un système non rentable. Les Transports publics genevois ont aussi publié le taux d'amendes non payées, mais les tl refusent de le faire. Il est donc impossible de tirer un bilan sur la rentabilité et l'utilité des contrôles des tl à l'heure actuelle, d'où ma question : la Municipalité, via sa représentation au conseil d'administration, envisage-t-elle d'intervenir pour exiger que ce taux d'impayés soit connu, de sorte qu'on puisse avoir un débat public sur la pertinence des contrôles aux tl, d'autant que ceux-ci vont être augmentés, si j'ai bien compris ?

Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je ne connais pas le taux d'impayés, donc je ne peux pas vous répondre immédiatement. Par contre, je peux faire les considérations suivantes. Tout d'abord, si nous supprimons les contrôles, il est sûr que le taux de resquille va exploser : de l'ordre de 3 % à 4 % aujourd'hui – cela est connu et publié – il augmentera, à coup sûr, après toutes les expériences faites dans notre ville, à 10 % minimum.

Et en admettant que votre hypothèse de 50 % d'impayés soit vraie, cela ferait quand même une augmentation nette d'impayés de la moitié, c'est-à-dire, en gros, de 3,5 %, ce qui n'est pas négligeable, et plus que la totalité des amendes actuelles. C'est donc une décision potentiellement lourde de conséquences. Il y a peu d'employés qui s'occupent de cela aujourd'hui, mais c'est sûr que leur salaire est rentabilisé par ce qui est payé, en admettant qu'une partie, que je ne connais toujours pas, soit impayée.

Quant à votre demande de forcer les tl à publier le taux d'impayés, c'est une demande qui ne peut être faite que par le conseil d'administration lui-même. Le cas échéant, le conseil d'administration devra se demander si la publication du taux d'impayés est un encouragement à resquiller ou non, parce que c'est une question authentique. Si les gens voient, par exemple, que 30 % ou 40 % sont des impayés pour des raisons sociales, ils se diront qu'ils en font sûrement partie, même s'ils ne sont pas eux-mêmes des cas sociaux. Cela doit donc être analysé pour lui-même. Une telle décision doit dépendre du conseil d'administration et pas seulement de celui qui vous parle, ni de la Municipalité. Néanmoins, la Municipalité essaiera de procéder à des sondages auprès de la direction des tl pour avoir son sentiment sur cette affaire avant d'aller éventuellement, après analyse, poser cette question au conseil d'administration.

Question

**M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal Vuilleumier. Les employés des Pompes funèbres de la Ville de Lausanne doivent suivre un

cours afin d'apprendre à rouler de façon plus économique. Or si un tel cours peut s'avérer fort utile pour des personnes conduisant des véhicules à boîte à vitesses manuelle, il se révèle inutile pour des conducteurs pilotant des véhicules avec boîte à vitesses automatique. Les fourgons mortuaires de la Ville de Lausanne sont tous munis d'une boîte automatique. Ma question est la suivante : n'y aurait-il pas là matière à quelques économies ?

Réponse de la Municipalité

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population** : – Par la force des choses, les transports des cercueils se font en voiture, dans les corbillards. Donc, les employés des Pompes funèbres roulent énormément. Boîte à vitesses manuelles ou non, il ne me semble pas déraisonnable de suivre les cours de conduite générale pour perfectionner ce domaine d'activité, qui touche aussi la conduite économique ; je ne vois pas de problème à ce que ce cours continue.

Question

**M<sup>me</sup> Anne-Lise Ichters (PLR)** : – Certains locataires de l'immeuble de la route de Berne 7, actuellement propriété de la Ville, auraient reçu une interdiction d'utiliser leur balcon, dont certains sont dotés de barrières en bois type chaboury, en raison de la dangerosité du bâtiment. Qu'en est-il de l'absence de sécurité pour les usagers du passage pour piétons ?

Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Le rôle de l'ingénieur de la Ville est d'être attentif à l'état des infrastructures. En l'occurrence, le cas précité touche des barrières qui ont été signalées par le gérant de l'objet, c'est-à-dire la Ville de Lausanne, puisque c'est elle qui en est propriétaire. Il y a eu un contrôle de sécurité de l'ingénieur de la Ville et il est vrai que ces barrières ne permettent pas la sécurité des gens sur le balcon. Il n'y a aucun risque que le balcon tombe, mais on ne veut pas qu'il y ait des forces horizontales sur le balcon qui pourraient poser des problèmes. Mais il n'y a aucun risque pour les piétons qui passent sous l'ouvrage.

Pour information, ce bâtiment fera l'objet d'une discussion au sein du Conseil communal à très court terme pour sa rénovation complète. Il est suivi attentivement. Mais, aujourd'hui, il n'y a aucun risque sur le domaine public.

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique** : – La rénovation complète de l'immeuble est prévue. Cet immeuble, comme d'autres immeubles de la Ville, a été cédé à des sociétés coopératives par appel d'offres, en vue d'achat du bâtiment et de rénovation. Ce bâtiment a été attribué à la SCHL, qui va procéder à une rénovation lourde du bâtiment, qui permettra d'ailleurs de maintenir des loyers accessibles, puisque l'immeuble sera subventionné après rénovation, et de trouver aussi des solutions pour l'ensemble des locataires qui maintenant y vivent. Donc cette question est tout à fait problématique à l'heure actuelle, mais elle sera bientôt résolue, puisque cet immeuble sera rénové par la SCHL.

Question

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – Ma question s'adresse à M. Junod, municipal de la police, entre autres. Depuis quelque temps, des gens pas comme tout le monde, qu'on appelle marginaux, ont trouvé refuge et abri au centre de la place de la Riponne, en quelque sorte. M. Tosato s'est enquis de leur protection solaire et contre la pluie, ce dont je le remercie à titre personnel.

Cela étant, depuis quelque temps, on constate des descentes de police, y compris à vélo – la brigade à vélo ou des policiers à vélo – à la façon de Miami Vice, pour des contrôles et des fouilles que, personnellement, je qualifie d'inopportunes, puisqu'elles se font en public, notamment sous les yeux des personnes qui sortent du parking de la Riponne. J'ai

aussi assisté à d'autres fouilles où le tutoiement est utilisé, ainsi que le tapotage sur la tête, pour faire comprendre les règles de vie dans notre société. J'aurais voulu savoir si, au-delà des aspects de procédure et de respect de l'être humain, la police tient un registre des fouilles effectuées à la Riponne. Est-ce que M. le municipal peut nous donner les motivations de ces fouilles à l'emporte-pièce, et est-ce qu'il peut aussi nous expliquer quelles sont les personnes visées et les résultats ? Pour ma part, les trois fouilles que j'ai pu voir ont obtenu un résultat nul.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique** : – Il y a effectivement un décompte des interventions de police menées par secteurs, et en particulier sur la place de la Riponne. Concernant les fouilles, je n'en sais rien, c'est une information que je devrai vérifier ; le cas échéant, je vous renseignerai sur ce point.

S'agissant de la question plus large de la place de la Riponne, vous avez remercié M. Tosato pour s'être enquis de l'abri des toxicomanes ; c'est très bien. Je mentionnerai aussi ma collègue, M<sup>me</sup> Germond, en charge des parcs et domaines, puisque ce sont ses services qui ont procédé aux aménagements, et plus largement l'ensemble de la délégation municipale qui traite du dossier de la Riponne, que je préside, et qui vise précisément à coordonner l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la place de la Riponne.

C'est dans ce cadre que nous avons mis en place, avec M. Vuilleumier, M<sup>me</sup> Germond, M. Tosato et moi-même, l'ensemble des mesures qui concernent cette place, qu'il s'agisse des stands de nourriture au sud, de l'exposition Jardins, du repositionnement qu'on a envisagé pour les personnes toxicodépendantes, des contrôles de police, de la politique des services sociaux – soit directement des services sociaux, soit d'ABS, association mandatée par la Ville de Lausanne ; tout cela est coordonné de très près par l'ensemble des directions concernées par cette problématique, puisque nous avons souhaité agir en concertation étroite, considérant qu'on avait des problèmes d'espace public à résoudre, ainsi que des problèmes de politique sociale, de sécurité, de qualité de l'espace public et d'animation. C'est une solution concertée, qui implique toutes ces politiques publiques, qui permet d'avoir un résultat qui, somme toute, semble ne pas trop mal fonctionner. Dans ce cadre, la police a une mission claire et précise, qui est réévaluée dans le cadre de cette délégation municipale très souvent, car on vise à coordonner l'ensemble des dispositifs.

La mission de la police dans ce cadre est de s'assurer qu'on n'ait pas une présence trop forte de trafiquants sur cette place. Donc, de temps à autre, il y a des interventions de police. Il y a aussi une présence préventive de la police très régulière et, aujourd'hui, cela semble plutôt bien fonctionner.

Je ne sais pas trop à quelle intervention vous faites allusion. La police continue à faire son travail à la Riponne, et elle continuera à le faire, mais elle le fait dans ce cadre, en particulier en collaboration très étroite avec l'ensemble des services impliqués, y compris les services sociaux puisqu'effectivement, s'agissant de la problématique de la toxicomanie, des enjeux de sécurité publique se posent, mais aussi de respect de la Loi sur les stupéfiants ; il y a aussi des enjeux de politique sociale très importants, et on essaye de trouver le bon équilibre entre ces deux politiques.

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – C'est une courte réplique. Je remercie monsieur le municipal d'avoir corrigé mon ignorance en matière de délégation municipale aux affaires de la Riponne. Comme je n'ai pas eu une réponse très précise en matière de déontologie de fouille, je poserai la question soit par écrit, soit sous la forme d'une interpellation.

Question

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC)** : – Permettez-moi de poser une question en relation avec la manifestation Lausanne Jardins 2014. Aujourd'hui, on voit que dans de nouveaux endroits de notre ville, des plantations qui ont été faites à cette occasion sont fanées et restent en place, notamment à l'avenue Vinet, où nous avons un exemple de deux plateaux

multibennes posés à la place de places de parc. Il y a longtemps qu'on a passé de la prairie extensive à la désolation totale.

J'aimerais savoir si la Municipalité entend retirer ces plateaux, parce que ce serait utile de dégager des places de parc, notamment quand il y a le comptoir à Beaulieu, à 100 mètres de là. J'aimerais juste avoir l'information à ce sujet, d'autant plus que cela pourrait devenir dangereux, parce qu'avec de l'herbe sèche sur ces plateaux, il suffirait d'un simple mégot ou d'une allumette pour que cela prenne feu.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert** : – Merci pour cette question sur Lausanne Jardins, qui me permet de vous dire que cette manifestation s'est extrêmement bien passée durant cet été. Elle a accueilli un très nombreux public. Nous n'avons pas encore le nombre de visiteurs, mais vous l'aurez.

Vous avez peut-être pu constater, comme moi, des touristes se baladant avec le dépliant de Lausanne Jardins, qui ne parlaient pas forcément le français, donc qui venaient de loin et qui venaient voir notre ville. C'est donc une opération très intéressante et réussie, une fois de plus, dont nous pourrions tirer un bilan dans deux ou trois semaines, mais en tout cas en début octobre. Je ne suis plus sûre de la date exacte de la fin de la manifestation.

En effet, c'est une manifestation vivante, qui vit avec le végétal, et autant nous avons au début de la manifestation une végétation verdoyante, aujourd'hui, c'est vrai, nous avons une végétation d'automne, mais qui a aussi son charme. C'est dans ce cadre que va prendre fin, de sa belle mort, la manifestation Lausanne Jardins. Nous travaillons sur cet aspect maintenant, tout en essayant de pérenniser un certain nombre de ces jardins. Nous devrions pouvoir arriver à environ un tiers des jardins de la manifestation pérennisés, comme souhaité par votre Conseil. Une autre partie aura, en principe, une deuxième vie un peu plus à l'ouest de notre agglomération. C'est en tout cas le projet de la manifestation. On pourra donc faire durer cette manifestation et on changera évidemment les végétaux à cette occasion. Vous serez informés en temps voulu de la suite de la manifestation.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC)** : – Donc, si je comprends bien, au terme de cette manifestation, il est possible que des installations perdurent sur certaines places de parc ?

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert** : – Selon l'amendement adopté par le Conseil communal, il a été souhaité qu'environ un tiers des jardins de Lausanne Jardins soit pérennisé ; nous sommes donc en train de travailler sur le tiers des jardins afin de les pérenniser. Nous vous en réserverons la surprise en temps voulu.

---

## Forage test aux Plaines-du-Loup

Préavis N° 2014/31 du 28 mai 2014

Services industriels

### 1. Objet du préavis

Le concept énergétique établi afin que le quartier des Plaines-du-Loup soit compatible 2000 watts, préconise de recourir à des pompes à chaleur (PAC) couplées à des sondes géothermiques de 500 mètres de profondeur et alimentées par du courant 100 % renouvelable.

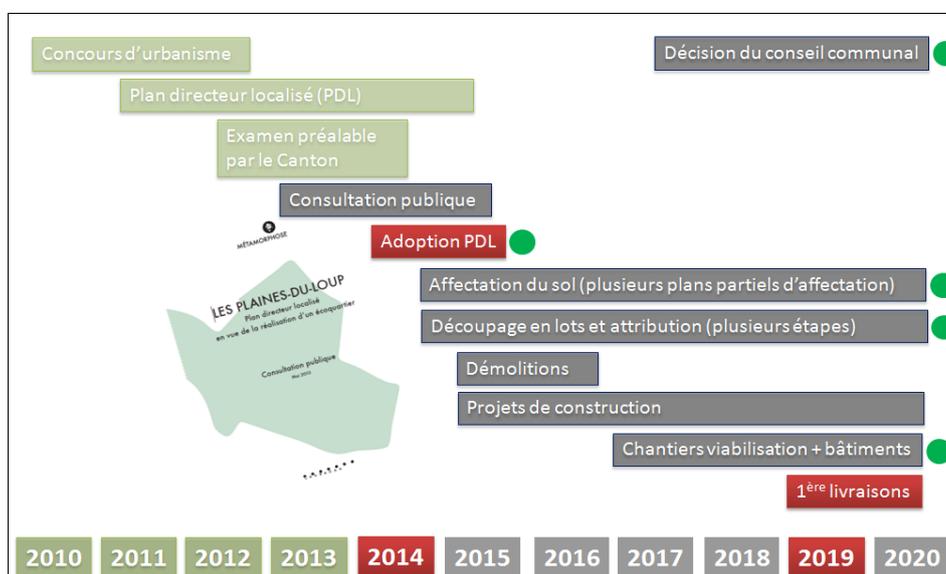
De manière à tester la faisabilité de ce concept, un projet pilote de 4 bâtiments sis à l'avenue de Morges 139 et rue Couchirard 6<sup>1</sup> est en cours de réalisation. Ce projet dénommé Sirius a également vocation à voir quelles sont les pistes d'amélioration tant à la réalisation qu'en exploitation. Le défi technique consiste en effet à appliquer à des forages de 500 mètres, les méthodes de forages généralement utilisées pour des profondeurs de 200 mètres, de sorte que les coûts d'investissement soient réduits et que le recours aux pompes à chaleur devienne pertinent même en milieu urbain de moyenne ou forte densité. A ce stade, malgré les aléas rencontrés, le projet est de ce point de vue une réussite.

Si les études à disposition sur le périmètre des Plaines-du-Loup sont favorables à l'implantation de sondes géothermiques profondes, les récents retours d'expérience du projet Sirius ont mis en évidence les inévitables aléas géologiques que l'on peut rencontrer dans le sous-sol. Compte tenu de l'impact de la géologie sur les investissements à consentir par le futur contracteur énergétique et de l'ambition 2000 watts portée pour ce quartier de 34 hectares, la réalisation d'un premier forage test est indispensable. Ce dernier, équipé d'une sonde géothermique, permettra d'établir une meilleure connaissance du sous-sol de ce site, d'appréhender la réalité des coûts de forage et donc d'étayer le concept énergétique retenu à ce stade. Par ailleurs, dans un souci de recherche d'optimisation du rendement des PAC, si la géologie rencontrée le permet, il est proposé que ce forage test soit prolongé jusqu'à 800 mètres.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite à cette fin, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 171'000.- (HT). Elle propose que cet investissement soit entièrement financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique.

## 2. Historique du projet

Le début de la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup est attendu pour 2017. Pour la production de chaleur, la mise en œuvre de pompes à chaleurs (PAC) alimentées en courant 100% renouvelable et reliées à des sondes géothermiques profondes (500 mètres) est la solution actuellement retenue.



Étapes principales du projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup

<sup>1</sup> Voir Préavis N° 2011/24 « Société coopérative Cité Derrière - Projet de construction de quatre bâtiments, comprenant au total 104 logements, un commerce, des espaces communautaires, un parking souterrain de 49 places et 7 places de parc extérieures, sis à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6 - Constitution d'un droit de superficie - Octroi d'un cautionnement solidaire - Octroi d'un financement du Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation d'une installation de production de chaleur donnant lieu à un contracting énergétique - Octroi d'une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité », adopté par votre Conseil le 22 novembre 2011, et préavis N° 2014/01 « Réalisation d'une installation de pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres exploitée sous forme de contracting énergétique. Crédit complémentaire », adopté par votre Conseil le 18 mars 2014.

La réalisation et l'exploitation de PAC avec des sondes géothermiques traditionnelles jusqu'à 200 mètres est parfaitement maîtrisée. Pour des PAC avec des sondes géothermiques de 500 mètres, elles doivent encore être testées et optimisées (technique de forage, résistance à la pression des sondes en particulier).

Les 4 immeubles sis avenue de Morges 139 et rue Couchirard 6, en cours de réalisation sur une parcelle communale cédée en droit de superficie, ont constitué une occasion unique de tester ce concept en grandeur réelle avant d'envisager cette technologie à l'échelle d'un quartier entier. Sur les huit forages prévus au total, 4 ont déjà été réalisés et ont permis d'optimiser le processus de forage lui-même<sup>2</sup>. La livraison des immeubles étant planifiée pour 2015, les premiers retours d'expérience sur les performances atteintes à l'exploitation seront quant à eux disponibles dès 2016.

L'espace en milieu urbain de forte voire de moyenne densité est une ressource limitée et les champs de sondes sont donc souvent inadaptés à cette situation. Des sondes plus profondes permettent de réduire le nombre de sondes et donc l'emprise au sol nécessaire. En outre, plus la sonde est profonde et plus le coefficient de performance (COP) de la pompe à chaleur est élevé par effet du gradient géothermique.

Les pompes à chaleur prévues par le projet Sirius devraient atteindre un COP annuel de l'ordre de 4,2 pour les forages les plus profonds. Ce qui signifie que 1 kWh électrique permettra de produire 4,2 kWh thermiques. En comparaison, une pompe à chaleur classique avec sonde géothermique à 200 mètres permet d'atteindre un COP de 3 à 3,5 en moyenne. En d'autres termes, l'installation prévue devrait afficher un rendement de 20 à 30% supérieur à celui d'une installation standard.

Le défi du projet Sirius consistait donc à limiter les coûts de forage pour ce type de profondeur. En effet, les techniques de forage de grande profondeur sont parfaitement maîtrisées (utilisées en particulier pour l'extraction de gaz et de pétrole), mais sont très coûteuses. Il s'agit de réaliser une plateforme de forage en béton pour installer une tour de forage, avec système de traitement des boues du fait des adjuvants utilisés pour le forage.

La technique de forage pour des sondes jusqu'à 200 mètres ne nécessite ni socle en béton, ni tour de forage, ni système de traitement des boues. Une foreuse mobile est utilisée, qui ne nécessite que peu de préparation de chantier.

L'entreprise Augsburg Forage SA a remporté l'appel d'offres du projet Sirius et s'est montrée prête à faire œuvre de pionnier. Cette entreprise est également retenue pour le forage test des Plaines-du-Loup (procédure de marché public de gré à gré), de sorte à valoriser l'expérience acquise lors du projet Sirius. En outre, cette société s'est équipée d'une foreuse puissante permettant d'envisager des forages jusqu'à 800 mètres.

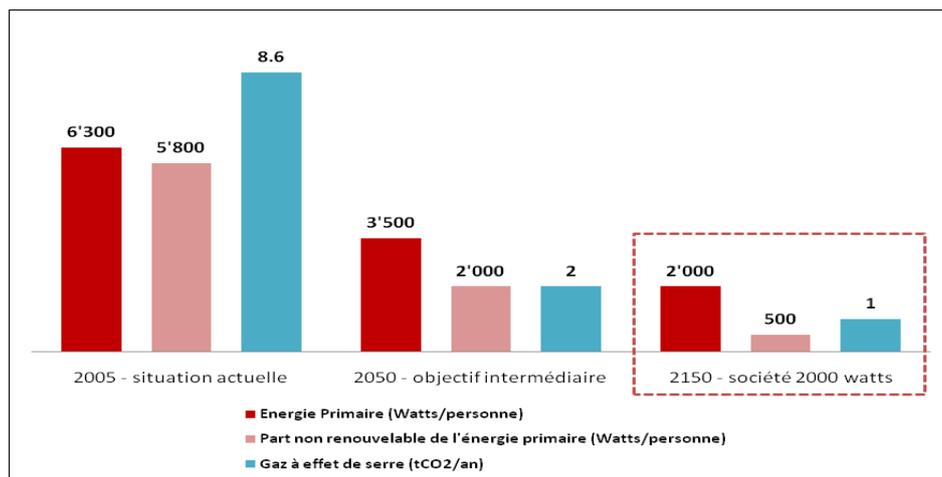
### 3. Objectif société à 2000 W

Parmi les différents concepts énergétiques étudiés pour l'écoquartier, la variante PAC avec des sondes profondes alimentées par du courant 100% renouvelable et production solaire photovoltaïque permet d'atteindre dès maintenant les valeurs cibles de la société à 2000 watts<sup>3</sup> dans sa vision à 2150 (pour le volet « exploitation », qui comprend la chaleur et les besoins en électricité pour les bâtiments).

Le graphique ci-dessous montre l'ambition de la société à 2000 W, qui prévoit en 2150 une réduction par trois de l'énergie primaire et par neuf des émissions de CO<sub>2</sub> actuelles.

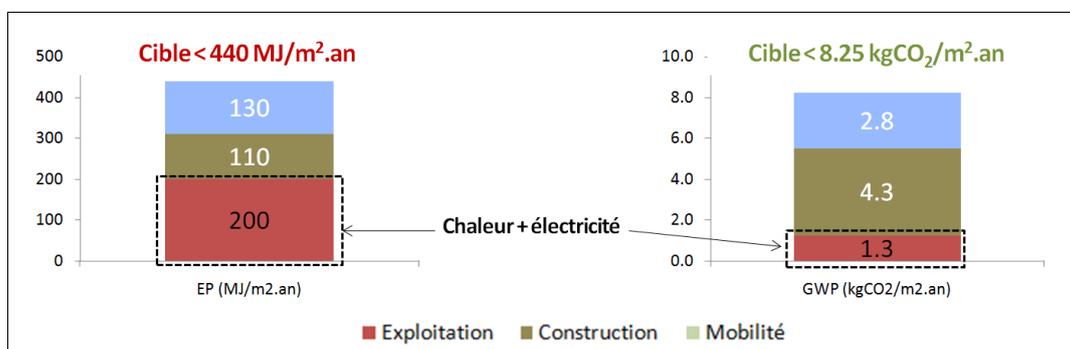
<sup>2</sup> A ce jour, 4 forages ont été réalisés. Une sonde a été endommagée après sa pose du fait des conditions géologiques (voir à ce sujet le préavis 2014/01 cité en note 1).

<sup>3</sup> La « Société à 2000 watts » est un concept créé par l'École Polytechnique Fédérale de Zurich en 1998. L'objectif est que chaque habitant consomme, toutes énergies confondues y compris les énergies grises et en conservant la même qualité de vie, 2'000 Watts (2 kW) par an. Le watt est une unité de puissance ; pour obtenir la consommation, il faut la multiplier par l'unité de temps souhaitée (une année comporte 8760 heures) : 2 kW x 8760 heures = 17'520 kWh. Formulé autrement : la consommation totale du pays divisée par son nombre d'habitants et le nombre d'heures d'une année (8760 heures) doit donc être égale à 2000 watts.



Objectifs de la société à 2000 W

Les valeurs cibles pour atteindre les objectifs de la société 2000 W dans sa vision à 2150 sont reportées ci-dessous en fonction des trois secteurs considérés dans les bilans (exploitation, construction et mobilité) :



Cible de consommation et d'émissions de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> par an en fonction des secteurs pris en compte dans le bilan société à 2000 W (vision 2150)

Dans une société à 2000 W, si l'exploitation des bâtiments reste le premier poste de consommation d'énergie primaire, principalement en raison des dépenses d'électricité, elle doit être assurée par des énergies renouvelables et décarbonées pour ne représenter que 15% des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'augmentation de la profondeur des sondes géothermiques représente une option intéressante car elle permet d'augmenter le rendement des pompes à chaleur et réduit ultérieurement les besoins en électricité pour la production de chaleur.

Les besoins de chaleur pour l'ensemble de l'écoquartier se montent à un peu moins de 20 GWh/an, à raison de 2/3 pour l'eau chaude sanitaire et de 1/3 pour le chauffage. Les besoins en électricité, hors consommation des PAC, se montent à environ 17 GWh par an<sup>4</sup>. La pose de centrales photovoltaïques en toiture permettra une production locale de plus de 3 GWh par an d'électricité (env. 20% des besoins).

Le projet prévoit 550'000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher pour accueillir 10'000 habitants et emplois, ce qui nécessitera la réalisation de l'ordre de 140 km de sondes géothermiques.

<sup>4</sup> Les habitants de l'écoquartier auront l'obligation de choisir un produit électrique 100% renouvelable de type nativa®. Pour les locataires, cette obligation sera indiquée dans le bail à loyer. L'antenne lausannoise de l'Association suisse des locataires (ASLOCA) a confirmé que cette solution était conforme au droit du bail et qu'elle n'y voyait pas de contre indications. Elle a toutefois insisté sur la nécessité de bien informer les locataires sur ce point. Pour les propriétaires, cette obligation figurera dans le droit de superficie.

#### 4. Le forage test aux Plaines-du-Loup

Les coûts d'investissement sont dépendants des conditions de forage qui sont elles-mêmes dépendantes de la géologie rencontrée. Avec une géologie qui présente rapidement des couches compactes, le forage peut n'être tubé que sur 100 à 150 mètres, de sorte à percer les couches de surface plus friables et à garantir également la verticalité du forage.

En cas de géologie sujette aux éboulements (« mille-feuilles » de couches en alternance fermes et plus friables), il devient nécessaire de tuber le forage sur plusieurs centaines de mètres, ce qui augmente considérablement les coûts et la durée nécessaire à la réalisation du forage. De fait, si un tubage était nécessaire jusqu'à 350 mètres, comme c'est le cas du projet Sirius, le renchérissement des coûts d'investissement pourraient justifier une refonte du concept énergétique actuellement retenu pour l'écoquartier

Un forage test *in situ* est donc impératif pour pouvoir confirmer la viabilité économique du concept proposé pour l'écoquartier. Le forage test doit au minimum permettre de connaître la géologie jusqu'à 500 mètres (avec tubage sur 350 mètres si nécessaire, ce qui dans ce cas plaidera pour une adaptation du concept retenu). En cas de géologie conforme aux attentes (tubage sur 150 mètres au maximum), le forage sera prolongé jusqu'à 800 mètres de sorte à étudier la possibilité de réduire le nombre de sondes. En fonction des températures mesurées entre 500 et 800 mètres, un optimum sera défini entre l'augmentation du coefficient de performance, l'augmentation des coûts d'investissement et la réduction du nombre de sondes pouvant s'avérer nécessaire dans les zones de fortes densité du quartier (principalement le front bâti donnant sur l'av des Plaines-du-Loup).

Comme pour le projet Sirius, la sonde sera équipée d'une fibre optique qui permettra de connaître, mètre par mètre, l'évolution du gradient géothermique.

Le site retenu pour le forage test est la parcelle n° 2423 appartenant à la Ville et qui accueillera la future maison de quartier des Plaines-du-Loup. La sonde géothermique qui sera posée en test pourra à terme être utilisée pour assurer l'alimentation en chaleur du futur bâtiment. Dans l'intervalle, la tête de la sonde sera protégée par une chambre en béton avec regard. L'endroit précis du forage sur la parcelle est encore à définir en fonction du tracé du m3, initialement prévu sous la route des Plaines-du-loup, mais qui pourrait être légèrement décalé à l'ouest et passer sous la parcelle envisagée. Le forage test ne sera réalisé qu'une fois le tracé définitif du m3 connu (été 2014 en principe).

Le permis de forer a déjà été délivré par le Canton.

#### 5. Conséquence sur le budget d'investissement

Le coût d'investissement pour la réalisation du forage test et la pose d'une sonde géothermique profonde se monte à CHF 171'000.- (HT) :

Forage (800 mètres, tubages sur 150 mètres) avec sonde Rehau	140'000
Fibre optique (800 mètres)	3'000
Test de réponse thermique	15'000
Hydrogéologue	7'000
Chambre et regard, autorisation et divers	6'000
<b>Total</b>	<b>171'000</b>

En cas de géologie non conforme aux attentes, le forage se limitera à 500 mètres, avec un tubage sur 350 mètres. Dans ce cas, le coût du forage sera réduit de l'ordre de 10'000 francs. La sonde est commandée en Allemagne et doit pouvoir être posée immédiatement après que la profondeur souhaitée pour le forage soit atteinte. En conséquence, cela implique qu'elle soit commandée avec la taille maximale. En cas de forage à 500 mètres, elle sera coupée à cette longueur, ce qui représenterait une perte de l'ordre de 20'000 francs environ.

Le projet est planifié fin 2014. L'échelonnement des dépenses est donc le suivant :

(En milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissement	171	0	0	0	0	171
Prélèvement sur le FEE	-171	0	0	0	0	-171
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce projet ne figure pas au plan des investissements pour les années 2014 à 2017. Etant entièrement financé par prélèvement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, son impact est toutefois neutre.

Le Comité du Fonds pour l'efficacité énergétique a préavisé favorablement cet objet dans ses séances du 6 novembre 2013 (forage à 500 mètres) et 7 mai 2014 (prolongation du forage jusqu'à 800 mètres).

## 6. Conséquence sur le budget de fonctionnement

### 6.1. Charges de personnel

Ce projet n'implique pas de charge de personnel supplémentaire.

### 6.2. Charges d'exploitation

Ce projet n'implique pas de charge d'exploitation pour sa phase de test. L'état de la sonde sera simplement vérifié régulièrement.

A terme, la sonde sera raccordée à la pompe à chaleur qui alimentera la maison de quartier prévue sur la parcelle dans le cadre du projet d'écoquartier. Les charges d'exploitation de l'installation seront comprises dans le prix de l'énergie.

### 6.3. Charges financières

Ce projet sera amorti par prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité et n'implique donc pas de charges financières.

### 6.4. Revenus supplémentaires

A terme, une fois la sonde raccordée à la pompe à chaleur de la maison de quartier, la vente d'énergie couvrira les charges d'exploitation et comprendra une marge bénéficiaire.

### 6.5. Tableau récapitulatif

Aucun impact sur le budget de fonctionnement n'est à prévoir.

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 2014/31 de la Municipalité, du 28 mai 2014 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 171'000.- (HT) pour réaliser un forage test avec pose d'une sonde géothermique à une profondeur de 500 à 800 mètres aux Plaines-du-Loup pour permettre de valider le concept énergétique retenu pour l'écoquartier ;
2. d'allouer à ce projet une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique d'un montant équivalent, à porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Romain Felli (Soc.), Alain Hubler (La Gauche), Robert Joosten (Soc.), Gianna Marly (Soc.), Charles-Denis Perrin (PLR), Giampiero Trezzini (Les Verts), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels.

### **Rapport photocopié de M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur**

Présidence : Claude Bonnard

Membres présents : Mme Gianna Marly, Mme Diane Wild, M. Eddy Ansermet, remplaçant M. Jean-Pascal Gendre, M. Romain Felli, M. Alain Hubler, remplaçant M. Vincent Mottier, M. Robert Joosten, M. Charles-Denis Perrin, M. Giampiero Trezzini.

Membres absents : M. Cédric Fracheboud

Représentants de la Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, M. Francesco Barone, ingénieur en énergétique à la division Portail énergie, Mme Carole Colliard, assistante à la division Portail énergie.

Notes de séance : Mme Carole Colliard.

Lieu : salle de conférences des SiL, route de Genève

Date : 14 juillet 2014

Début et fin de séance : 14 h-15 h

Après avoir présenté ses collaborateurs, le directeur des SIL donne une introduction au préavis. Pour les SIL, il s'agit de s'orienter vers un nouveau paradigme: après s'être centré sur la vente d'énergie, où la consommation était au centre du profit généré, il s'agit de passer à un modèle où les SIL seront aussi un fournisseur de prestations liées aux économies d'énergie.

En cela, l'écoquartier des plaines du loup représente un cas exemplaire. Le quartier est en effet conçu pour consommer le moins possible d'énergie et donc à ne pas être un bon client pour un fournisseur d'énergie! Les investissements sont donc à diriger vers un moyen de fournir des prestations de chauffage, et ceci de la manière la plus efficace possible. Avec les forages à moyenne profondeur il sera possible d'arriver à une prestation de chauffage à moindre coût d'énergie. C'est en tout cas l'hypothèse qui mérite d'être testée par le forage expérimental faisant l'objet du présent préavis.

Les enjeux techniques du préavis sont ensuite présentés par M. Francesco BARONE qui a accumulé une expérience au sujet des forages à moyenne profondeur dans le cadre du projet SIRIUS, le système de chauffage en voie d'achèvement à l'avenue de Morges. Les acquis de cette expérience sont très encourageants car ils permettent de démontrer que des pompes à chaleur sont réalisables dans un quartier à forte densité. Dans un tel contexte, des sondes habituels ne suffisent pas à apporter l'énergie nécessaire, qu'il faut impérativement aller chercher plus profond. L'expérience de l'av de Morges a aussi été l'occasion pour l'entreprise qui y travaille d'acquérir un savoir faire important dans la maîtrise des difficultés liées à une géologie délicate en raison de couches alternant des sections meubles s'affaissant facilement et des sections de molasse. Dans ces conditions, un tubage du forage est indispensable. Au vu des expériences acquises, il semblait normal de collaborer avec cette même entreprise. Ainsi, pour le projet KEPI (le nom venant de l'endroit où se déroulera le forage : sur la parcelle No 2423 A proximité de l'ancienne « maison du

gendarme » !) c'est l'entreprise qui a œuvré dans le projet SIRIUS qui effectuera le forage permettant de contrôler la faisabilité de la pose d'une sonde à une profondeur de 800m. Cette option prise pour le projet exploratoire proposé dans le présent préavis, ne remet pas en cause la future soumission ouverte, lorsqu'il s'agira d'utiliser cette technique dans le quartier tout entier.

D'un point de vue des résultats escomptés, l'expérience doit permettre d'examiner la géologie du sol, et en fonction de celle-ci arriver à l'une ou l'autre des solutions. En cas de sol difficile, il s'agira de poser la sonde à 500 m avec un tubage relativement coûteux sur 350 m, En cas d'un sol de meilleure qualité, comme on pense le trouver, il suffira d'un tubage sur les premiers 150m, puis d'un forage descendant jusqu'à 800 m. Le forage doit aussi permettre de documenter les diverses propriétés thermiques du sol. En résumé, on attend de ce forage expérimental qu'il permette de déterminer si des sondes à moyenne profondeur permettront de chauffer le futur quartier, tenant ainsi compte des aspects techniques et économiques pour finaliser le projet de chauffage de tout le futur quartier.

### **Examen du préavis : Discussion préalable**

Avant de passer en revue le préavis dans les détails, plusieurs commissaires désirent exprimer leur avis.

Tout d'abord M. Charles-Denis Perrin qui se déclare particulièrement favorable ce préavis qui répond enfin un postulat où il avait demandé l'étude de sondes à moyenne profondeur. Auparavant, sa demande avait reçu une réponse bien négative qui tenait sur l'argument que l'eau chauffée en profondeur allait se refroidir dans les couches hautes du forage ! Personne ne se souvient si le Conseil avait approuvé l'avis municipal de l'époque comme réponse à l'intéressante proposition. M. Perrin émet aussi le vœux (partagé par le rédacteur du présent rapport) que l'on envisage des sondes isolée ou coaxiales. Enfin, il aimerait connaître la position cantonale sur les obligations de mettre en place des installations solaires, même en cas d'une installation de chauffage de cette qualité.

Un autre commissaire évoque une étude faite par la Ville de Zurich au sujet du caractère renouvelable des pompes à chaleur.

Le directeur des SIL s'étonne de la réponse donnée jadis à M. Perrin et se réjouit qu'il soit maintenant satisfait à cet égard. Pour ce qui est de la position du canton, appliquant avec une certaine rigidité une combinaison de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et la Loi sur l'Energie (LE) pour tout ce qui touche à la planification énergétique, les choses évoluent gentiment. Mais le cadre légal demeure contraignant pour obliger l'installation de solaire thermique même dans le cas de sources chaudes à disposition !

Le caractère renouvelable des pompes à chaleur est un point important car – en effet – le sol se refroidit autour de la sonde. Et c'est précisément l'intérêt des sondes profondes, car elles permettent de fournir davantage d'énergie par forage. On peut ainsi espacer suffisamment les forages pour arriver à une température d'équilibre, convenant à une exploitation à long terme.

Un commissaire s'inquiète des risques sismiques des ces sondes. Il lui est précisé les différences de technique qui distinguent le projet KEPI des forages de Bâle et St Gall. Ceux-ci sont en effet d'une toute autre nature car on a procédé à la fracturation des roches en fond de forage afin d'augmenter la surface d'échange e chaleur du fluide, qui vient en contact direct avec la zone fracturée. Si l'on rajoute que les forages sont descendus à 3000 m à St Gall et même 5000 m à Bâle, qui se situe dans une zone à risque sismique l'un des plus importants de Suisse, on comprend que cela n'a rien à voir avec la pose de 2 tubes en U étanches atteignant 800m et qui sont en plus coulés dans du béton.

On évoque la durée des forages. Avec le projet SIRIUS, on est passé de 6 semaines pour la première sonde à 2-3 semaines pour les dernières. On peut donc être optimiste pour les Plaines du Loup, ce qui tombe bien si l'on se rappelle qu'il s'agira de poser 140 km de sondes, soit 200 puits ! Il faut toutefois rester prudent dans les forages : une étude sur al

géothermie à Bâle suggère que des problèmes peuvent survenir si l'on exécute les forages « trop vite ».

### **Examen du préavis point par point**

**2 : Historique.** On précise que l'eau remonte des sondes de 12 à 19 degrés sur le site de l'av de Morges.

**3 : Objectif société à 2000W.** On évoque une étude de planification énergétique qui a été entreprise et qui va s'achever. Il est encore trop tôt pour en connaître les résultats mais cette étude, appelée « DEEP CITY » va alimenter le sujet délicat du « Management Energétique Urbain (MEU) ». Toujours dans le cadre du concept de la société à 2000W, on apprend le coût énergétique des sondes (fabrication, forage, béton, etc.). Il faut 3-4 ans de leur captage d'énergie pour en amortir le coût d'énergie grise (soit 10% de ce qu'elles sont supposées récolter comme énergie).

**4 : Le forage test aux Plaines du Loup.** Que serait-il entrepris si la géologie se révélait défavorable ? Pour ce forage expérimental, les contrats sont négociés sous forme d'un forfait: si la situation est comparable à elle du projet SIRIUS, on n'ira pas jusqu'aux 800 m et on fera un tubage plus profond. On s'interroge aussi sur la valeur statistique d'un seul sondage pour prévoir ce qu'il va se faire sur toutes les Plaines du loup. Le but de ce forage est de vérifier une géologie prévisionnelle, qui aurait été établie sur la base de forages proches. Ce n'était pas le cas à l'av de Morges. Si la comparaison est bonne, on saura que l'on peut aller de l'avant dans le projet. Sinon, ce serait tout le concept énergétique qui serait remis en question !

**5 : Conséquences sur le budget d'investissement.** La provenance des sondes laisse perplexe. Ne peut-on pas en produire en Suisse? Il apparaît que l'on produit surtout des sondes pour petite profondeur alors que l'Allemagne fabrique un produit mieux conçu pour les sondes à moyenne profondeur possédant un blindage extérieur qui évite les problèmes de pression qui se rencontrent avec les produits suisses.

On demande aussi comment on va exploiter les données que l'on va acquérir, notamment par la mise en place de capteurs thermiques dans les sondes. Ce traitement sera pris en charge par le mandat de l'hydrogéologue rentrant dans l'investissement proposé d'une part, et d'autre part, la division portail énergie va être aussi impliqué dans ces analyses.

On évoque enfin la perte de la sonde en cas de forage à 500 m. Comme les tubes sont d'une seule pièce et sans aucun raccord, on doute que l'on puisse éventuellement recycler la partie non enterrée. Les entreprises tenteront toutefois d'exploiter les restes, mais une perte de 20'000.- n'est pas à exclure.

### **Conclusion(s) de la commission**

La commission vote en bloc l'ensemble des conclusions et les accepte à l'unanimité.

#### Discussion

**M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La commission a voté l'ensemble des conclusions en bloc et les a acceptées à l'unanimité ; elle vous recommande d'en faire de même.

La discussion est ouverte.

**M. Charles-Denis Perrin (PLR) :** – Le but de mon intervention est surtout de remercier la Municipalité d'avoir lancé ce projet. En fait, un postulat proposé par le PLR avait demandé que la géothermie soit étudiée dans le cadre du projet Métamorphose.

Si je souhaite intervenir, ce n'est évidemment pas pour refaire l'histoire, mais c'est surtout pour rappeler que, à l'époque, certains doutes avaient été émis quant à la validité de la géothermie de moyenne profondeur, notamment à cause du refroidissement de l'eau en remontant de ces 500 mètres. Or des études très intéressantes ont été faites et des produits

nouveaux ont été mis sur le marché, avec des tuyauteries isolantes. Alors, l'idée de l'intervention c'est surtout de rappeler qu'il y a des évolutions dans le domaine et que cela vaudrait la peine d'aller au-delà de la connaissance de la température à 500 mètres. Il faudrait utiliser des technologies qui permettent d'améliorer encore cette rentabilité.

Je me permets aussi d'insister sur un problème vaudois. L'utilisation de pompes à chaleur dans le Canton de Vaud ne dispense pas de l'obligation de mettre du solaire thermique sur les toitures. Or c'est absolument un non-sens. Pour en avoir discuté avec des représentants de l'Etat, je sais qu'il existe une ouverture dans le domaine puisqu'en fait, la Ville consentirait à faire des efforts très importants pour économiser l'énergie en mettant un réseau de sondes géothermiques si elles s'avèrent intéressantes. Par cet effort supplémentaire, cela devait permettre d'alléger la proportion de l'eau chaude solaire thermique nécessaire.

Voilà, je voulais juste rappeler ces éléments. Je sais que le sujet sera repris au Grand Conseil et j'espère que la Municipalité saura appuyer toute tentative de faire évoluer les choses dans le bon sens.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je confirme que le postulat déposé à l'époque par M. Perrin, et auquel il avait été répondu de façon peut-être un peu modeste, mais avec l'approbation de l'unanimité du Conseil communal – j'ai vérifié –, retrouve une certaine actualité avec le développement des technologies et avec l'expérience que nous avons entamée à l'avenue de Morges, qui a pour une certaine partie été empreinte de difficultés. Nous a appris beaucoup de choses, à la fois sur le sous-sol et sur les technologies qui permettent de faire remonter la chaleur de 500 mètres de profondeur ; on espère que ce sera de 800 mètres dans le forage-test dont il est question ici.

Je peux confirmer ce qu'a dit M. Charles-Denis Perrin : nous travaillons sur un concept énergétique pour les Plaines-du-Loup. En faisant la répartition des différentes formes de production d'énergie, il est évident que si nous pouvons consacrer les toits à l'énergie solaire photovoltaïque, le bilan global est bien meilleur que si nous devons consacrer une partie de ces surfaces de toits à du solaire thermique. Nous serons très attentifs à rendre possible une planification énergétique aussi efficiente que possible dans le quartier écologique des Plaines-du-Loup.

La discussion est close.

**Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2014/31 de la Municipalité, du 28 mai 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 171'000.– (HT) pour réaliser un forage test avec pose d'une sonde géothermique à une profondeur de 500 à 800 mètres aux Plaines-du-Loup pour permettre de valider le concept énergétique retenu pour l'écoquartier ;
2. d'allouer à ce projet une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique d'un montant équivalent, à porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

**Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses »**  
**Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Florence Bettschart-Narbel (PLR), Benoît Gaillard (Soc.), Henri Klunge (PLR), Jean-Luc Laurent (UDC), Manuela Marti (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts), Marlène Voutat (La Gauche).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sport, intégration et protection de la population.

**Rapport polycopié de M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur**

La séance s'est tenue le 16 décembre 2013 (15h00-17h00) dans la composition suivante :

Mesdames C. Alvarez Henry, M. Marti, F. Bettschart-Narbel, M. Voutat et Messieurs V. Rossi, B. Gaillard, H. Klunge, J.-L. Laurent et G. Trezzini (rapporteur). M. G. Meystre était absent.

La Municipalité était représentée par M. M. Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population et l'Administration par Mme F. Nicollier (Police du commerce) M. P. Bulliard (urbanisme) et Mme C. Mounir. Nous remercions cette dernière pour l'excellence des notes de séance.

**Discussion générale**

En constatant que d'autres villes disposent de beaucoup de terrasses, M. Klunge a déposé sa motion dans l'optique de rendre la Ville plus animée. Il estime que c'est au public d'administrer le domaine public. Outre l'intérêt touristique, l'augmentation de terrasses aurait également un impact financier pour la Ville. D'après les quelques exploitants interrogés par le motionnaire, ceux-ci estiment que la Ville représente un frein.

M. Gaillard, après avoir pris connaissance des règles en matière de terrasses, estime qu'il y a une marge de manœuvre suffisante pour que l'Autorité passe d'un guichet de première instance à une activité plus promotionnelle. Il propose par exemple de : 1) pour les nouvelles terrasses, imaginer un plan directeur des espaces où une occupation serait souhaitable et admettre une exemption symbolique de la taxe ; 2) réaliser un aide-mémoire ou sorte de marche à suivre car il est frappé de constater que les tenanciers ne sont pas suffisamment informés ; 3) favoriser une démarche proactive s'agissant de la réaffectation d'anciens édicules. L'idée est de se doter d'un plan (préavis d'intentions générales) des espaces publics (terrasses, places, parcs, etc.) où il serait par exemple possible d'acheter une boisson ou une glace.

M. Vuilleumier informe la commission que Lausanne compte environ 600 établissements dont 453 disposent d'une terrasse. 95 % d'entre eux bénéficient d'un horaire d'exploitation complet ; les 5 % restant sont limités, principalement en raison de logements situés à proximité. La Ville ne limite ou n'interdit que très peu les terrasses. Il rappelle que le propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouve un établissement peut refuser la création d'une terrasse. Par ailleurs, il peut arriver qu'un tenancier bénéficie d'une terrasse bien située mais ne souhaite l'exploiter que partiellement (c'est le cas à St-François). En outre, l'autorisation et les horaires d'une terrasse relèvent de la compétence cantonale, dans le cadre des procédures de permis de construire. S'agissant des parcs publics, une règle municipale non écrite refuse toute activité commerciale dans ces zones dévolues à la détente.

Finalement, il n'est pas simple d'installer une terrasse où il n'y a pas d'établissement (par ex. Flon Plage). La Ville compte actuellement 11 kiosques (marrons, poulets, kebabs, etc.) sur domaine public et d'autres encore sur domaine privé. L'installation limitée de kiosques

est une volonté politique. En cas de libéralisation de ce type d'activité, la Ville risque un déferlement car il y a une forte demande.

Mme Nicollier précise que la taxe d'occupation du domaine public pour les terrasses s'élève à CHF 49/m<sup>2</sup> pour la saison d'été et à CHF 84/m<sup>2</sup> à l'année. Cette taxe rapporte environ CHF 350'000/an à la Ville.

Suite à cette introduction, les divers membres de la commission se sont exprimés plutôt favorablement au renvoi à la Municipalité des deux initiatives. Pour se conformer à la nouvelle loi sur les communes et donner une plus grande marge de manœuvre, le motionnaire accepte la transformation de sa motion en postulat.

Néanmoins, plusieurs remarques sont faites en cours de discussion : ainsi, un commissaire soulève la problématique du coût économique que représente l'exploitation d'une terrasse (personnel supplémentaire, amortissements), sans oublier celle des plaintes du voisinage dans le cas d'une exploitation en zone de logement. Un autre rappelle l'intervention au conseil de Benoît Bieler qui demandait déjà un plan terrasses, tout en favorisant la qualité (pas de parasols « horribles » par exemple). Le même souhaite en outre que la Municipalité se penche sur un instrument financier pour décourager les bénéficiaires de terrasses qui ne les utiliseraient pas à plein. Concernant les parcs, les mesures devraient rester modérées pour préserver leur rôle principal, la détente. Un autre commissaire rapporte de la difficulté pour une association d'obtenir les autorisations nécessaires (il y a beaucoup de contraintes). Son association a installé une roulotte mais n'a pas pu la poser à l'emplacement souhaité. En plus, la Ville mettrait le profit économique largement devant le bénéfice social. Une commissaire souhaite que la réflexion demandée s'applique également à la Riponne. Un commissaire souhaite que la réponse de la Municipalité prenne en considération pas uniquement un rôle de régulateur (oui/non) mais également de promoteur de l'animation dans l'espace public. Un autre supporte cette idée considérant le lien causal entre l'appropriation de l'espace public et le sentiment de sécurité qu'en découle. Une commissaire appelle de ses vœux que la Municipalité prenne l'occasion de la réponse aux initiatives pour réfléchir à la question des dimanches « morts ». Une commissaire s'interroge si le financement de kiosques ne devrait pas découler d'un partenariat (ce n'est pas à la Ville de payer seule la facture). Plusieurs commissaires verraient d'un bon œil que la Ville se dote d'un plan terrasses comme elle l'a fait avec son plan lumières.

Dans le contexte de la discussion, M. Vuilleumier rappelle le lien entre la fermeture de la rue Marterey, ou l'agrandissement de la zone piétonne à la place Pépinet, et la création de terrasses. Les terrasses de la rue Marterey font partie des 5 % de terrasses dont les horaires sont limités, en raison des logements. D'ailleurs, la Ville a dû traiter une pétition signée par plus de 100 habitants du quartier protestant contre l'exploitation de la terrasse d'une boulangerie jusqu'à 19h (une solution intermédiaire a pu être trouvée). S'agissant de l'esthétique, certains tenanciers craignent que la Ville impose un mobilier urbain. A ce jour, cela a été le cas une fois à la Cité, vers la cathédrale.

A la question sur les mesures proactives existantes, Mme Nicollier explique qu'un conseil personnalisé est donné au guichet du service de la police du commerce. Une analyse spécifique de chaque situation est faite en tenant compte des préavis des autres services concernés, lesquels ne sont pas toujours d'accord entre eux. M. Vuilleumier ajoute qu'il en va de même pour les manifestations. Le Service de la police du commerce compile tous les éléments et doit parfois agir en arbitre. Il peut imaginer d'élaborer un document « pense-bête », pour les manifestations de rue et les non-professionnels.

Sur les aspects purement urbanistiques, M. Bulliard rappelle quelques règles de base qui lient la Ville : 1) le respect du logement a priorité, ce qui impose la pesée des intérêts ; 2) bien que Spadom s'y oppose (car ne souhaite pas voir des privés gérer les parcs), la réglementation permet la création d'installations dans les parcs ; 3) d'autres activités que

des terrasses pourraient être explorés (pétanque par exemple) ; 4) l'esthétique doit rester une préoccupation permanente.

Sur ces bases, la commission est passée au vote.

### Vote

La commission 78 chargée de la prise en considération de deux initiatives des conseillers, proposent le

- Renvoi à la Municipalité de la motion transformée en postulat Klunge par 9 oui, 0 non et 0 abstention.
- Renvoi à la Municipalité du postulat Gaillard par 9 oui, 0 non et 0 abstention.

Elle recommande au Conseil de faire de même.

### Discussion

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Rossi (Les Verts)** : – Les Verts sont très attentifs à la convivialité urbaine et sont favorables, en principe, aux animations telles que les terrasses. En 2010, suite à une interpellation de ma part, ce Conseil avait voté une résolution allant dans le sens d'une facilitation de l'ouverture de terrasses. Nous nous réjouissons donc de l'adoption par la commission de ces deux projets qui suivent cette tendance à travers ce rapport-préavis.

Mais nous aimerions aussi dire que l'esthétique des terrasses devrait être traitée avec soin. Sans imposer de manière autoritaire le mobilier urbain à utiliser, des recommandations ou des directives pourraient être appliquées afin d'éviter des parasols criards ou en décalage par rapport à la qualité des lieux. De même, il s'agirait de prendre des mesures pour que le matériel des terrasses n'occupe pas inutilement l'espace public lorsqu'elles ne sont pas exploitées, en particulier lorsque cela arrive en journée. Ceci étant dit, la réponse municipale satisfait les Verts lausannois ; on vous encourage à accepter ces deux objets et à les transmettre à la Municipalité.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – J'aimerais, en introduction, vous faire part des travaux récents d'un sociologue de l'Université de Berne, Markus Freitag, qui a mené une étude très intéressante sur les pratiques sociales et associatives en comparant ville et campagne. Ses conclusions sont étonnantes : il arrive en effet à démontrer que, alors que les campagnes connaissent une érosion progressive des formes classiques de la vie associative telles qu'elles se déployaient dans les villages – les sociétés de tir, de chasse, les abbayes, les unions des sociétés locales, les jeunesses, etc. –, cette évolution serait plutôt favorable dans les villes.

Je le cite dans une traduction personnelle : « Les villes redécouvrent le sens commun et les formes de socialité qui peuvent se développer en milieu urbain. Les raisons sont multiples ; elles vont de la disparition d'un certain nombre de lieux de socialisation dans les campagnes, les guichets de poste, parfois les salles d'attente de gare, les pharmacies disparaissent ou ont tendance en tout cas à se concentrer, alors qu'en ville, avec le développement, par exemple, de l'accueil de jour des enfants et de l'offre culturelle, on a de plus en plus de lieux où les gens peuvent se rencontrer ».

Il développe quelques autres raisons à cette évolution différenciée entre villes et campagnes ; je vous épargne la citation complète. Il met en avant le fait que la densité urbaine, notamment lorsqu'on réfléchit à créer des lieux de rencontre en même temps qu'on crée du logement et des places de travail, contrairement à l'image parfois un peu caricaturale qu'on peut s'en faire, est extrêmement propice à la naissance de relations entre les gens, de liens associatifs qui sont d'une nature un peu différente. Il y a un peu moins de contrôle social, c'est un peu plus libre, parfois un peu plus individualiste, c'est-à-dire que

les gens participent à quelque chose, puis se retirent un peu plus vite que dans la vie associative traditionnelle à la campagne. Mais toujours est-il que les villes connaissent une sorte de renouveau de la vie commune et de la vie associative. C'est un constat que je trouve extrêmement intéressant et dans lequel j'aimerais inscrire la discussion qui nous occupe aujourd'hui sur les deux postulats de mon éminent collègue Klunge et de moi-même.

Comme je l'ai dit en commission, je salue et soutiens le postulat de M. Klunge ; je me réjouis de l'enthousiasme qu'il véhicule. Il y a un seul bémol : je n'ai pas entendu de la part du groupe auquel appartient M. Klunge aucune expression enthousiaste lorsqu'il s'est agi de parler de ce qui a eu lieu cet été à la place de la Riponne. Malheureusement, je n'ai pas entendu grand-chose de positif de la part du PLR lorsqu'on a encouragé des roulottes et des terrasses à s'installer sur le sud de la place. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'autres mesures, qui viennent d'être évoquées dans les questions orales.

Au nord de la place, on a fait exactement ce que propose le postulat de M. Klunge, à savoir encourager et susciter des espaces publics. Je crois que quiconque sort un peu en fin de soirée ou la nuit à Lausanne sait que l'expérience de la Grenette a été couronnée d'un succès populaire. Après, on peut juger si, politiquement, c'était une bonne idée ou non, mais le succès populaire et de fréquentation était au rendez-vous. Qu'a fait le groupe de M. Klunge ? Il s'est opposé à la fermeture de la route située devant cette terrasse. Cette fermeture aurait contribué à rendre cet endroit – pour citer les propos de M. Klunge – encore plus agréable et fréquentable et aurait probablement incité davantage de passants à s'attarder sur cette place. Je suis donc un peu déçu, mais je suis prêt à oublier cette petite incohérence pour évidemment soutenir pleinement, et vous inviter à faire de même, le postulat Klunge.

Concernant mon postulat, je constate qu'une réalisation partielle d'un certain nombre de demandes a déjà pris place, pour mon plus grand bonheur. La place de la Riponne est un bon exemple. La publication d'un appel d'offres pour trois édicules publics, actuellement désaffectés, en vue de leur réaffectation est un autre exemple qui nous a occupés lors de la dernière séance du Conseil communal. De ce point de vue, je suis extrêmement heureux des actions déjà mises en place par la Municipalité.

Je pense néanmoins qu'il demeure une question importante, qu'on a déjà soulevée plusieurs fois ici lorsqu'on a parlé de terrasses et d'occupation de l'espace public : c'est la question de la proactivité, soit de sortir d'une ville qui régule, qui dit oui ou non une fois que vous avez déposé une demande si vous êtes commerçant, une association, que vous voulez organiser une petite kermesse, un vide-grenier, une terrasse temporaire, etc. La Ville a besoin de sortir d'une attitude où elle se contente de réceptionner les demandes et de dire oui ou non selon que cela correspond ou non aux normes en vigueur. Elle doit passer à une attitude proactive et effectuer une sorte de changement de perspective. Elle doit informer de façon volontaire sur les possibilités et les conditions pour disposer de l'espace public. De ce point de vue, je reste convaincu que, malgré la mise en place partielle d'un certain nombre de mesures demandées dans mon postulat, l'idée d'un plan-terrasses – si on veut l'appeler ainsi – ou d'un plan d'occupation de l'espace public demeure nécessaire, ainsi que la réalisation d'une synthèse des informations importantes pour les organisateurs de manifestations ou pour les tenanciers d'établissements qui souhaiteraient disposer d'une terrasse ; c'est aussi un objectif à garder en tête.

M. le municipal a dit en commission qu'il pouvait s'imaginer la réalisation d'une sorte de livret du bon petit organisateur de festivités ou du bon petit tenancier d'établissement souhaitant ouvrir une terrasse. J'avais déjà entendu des engagements du même type à propos des possibilités d'exonération de l'impôt sur les divertissements. Malheureusement, la résolution de mars ou d'avril 2013 incitant la Municipalité à réaliser une synthèse dans ce sens est pour l'instant restée sans suite.

J'espère que l'engagement pris, ou en tout cas l'ouverture manifestée par le municipal en séance, et rappelée dans le rapport excellent de M. Trezzini, sera suivie d'effets à brève échéance et que nous disposerons bientôt d'une synthèse ou d'un petit livret à l'attention des gens qui veulent animer la ville. Il est souhaitable que la Municipalité, l'Administration et les services communaux rappellent qu'ils sont là à leur service et pas seulement pour les sanctionner ou leur accorder ou non une autorisation. Dans ce sens, et en espérant encourager la Municipalité sur une piste excellente qu'elle a adoptée depuis quelques mois, je vous invite à soutenir les deux postulats, tant celui de M. Klunge que le mien.

**M. David Payot (La Gauche) :** – Que l'on examine les deux postulats qui nous occupent, celui de M. Klunge et de M. Gaillard, de même que l'objet suivant de M. Guidetti, il semble qu'un usage festif du domaine public fait l'unanimité dans ce Conseil. Le groupe La Gauche s'associe à l'idée d'un domaine public convivial et festif.

Il n'empêche qu'il nous faut rappeler aussi quelques préoccupations. Je pense à l'interpellation de M. Gilles Meystre concernant les stands de la Riponne, à l'interpellation sur les édicules, qui nous a occupés lors de la dernière séance et qui montre que l'usage du domaine public peut être un sujet âprement disputé. En l'occurrence, une des préoccupations qui nous tient à cœur, dans le groupe La Gauche, est que ce domaine public puisse profiter à tous et reste donc public. Le fait d'avoir des terrasses ne s'oppose pas forcément à ce genre de pratique.

Il y a tout de même quelques exemples qui nous questionnent. Nous avons noté que, par exemple, le bistrot qui se trouve sous les arches du Grand-Pont dispose d'une patente de terrasse qui, sauf erreur, coûte entre 60 et 70 francs le m<sup>2</sup> par saison ; c'est un prix qui est plus que modeste, mais dont on ne voit pas la répercussion sur le prix des consommations. On peut noter aussi que le Great Escape a un large succès avec sa terrasse, qu'il tend du coup à dépasser sur toute l'esplanade. On peut se demander jusqu'à quel point le domaine public se trouve quelque peu privatisé par cette manière de faire.

Je peux aussi citer quelques manifestations qui utilisent le domaine public pour y faire des spectacles à entrée payante, parfois avec des motifs financiers qui peuvent le légitimer. Néanmoins, j'aimerais rappeler le souci qui s'est exprimé dans l'interpellation de M. Gaillard lors de la dernière séance, mais aussi dans l'interpellation de M. Meystre, que l'usage du domaine public se fasse toujours pour le bien-être du public et que les personnes à petit revenu n'en soient pas exclues. Etant donné qu'il s'agit de postulats, nous pouvons, sans arrière-pensée, renvoyer ces postulats à la Municipalité et compter sur la sagesse de cette dernière pour tenir compte des avis exprimés dans les interpellations aussi.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir trouvé un large consensus en commission pour développer les terrasses en ville. Nous sommes, semble-t-il, tous persuadés que ce petit élément rendrait la ville plus accueillante. Cependant, il faut faire attention à ne pas décourager les gérants d'établissements publics d'ouvrir des terrasses par excès de zèle de la Police du commerce.

J'ai été en effet surpris en lisant, en mai, alors que la commission s'était déjà réunie, que l'énervement des tenanciers était tel qu'il a été exprimé à l'assemblée générale de Gastro Lausanne. N'oublions pas que ces personnes participent grandement au tissu économique de la ville, ainsi qu'à son attrait touristique : elles ont un contact privilégié avec les touristes. Je suis cependant persuadé que M. le municipal Vuilleumier a compris cela et que, dans l'hypothèse où ces deux postulats seront renvoyés à la Municipalité, il saura prendre en compte les attentes des tenanciers d'établissements publics.

Pour répondre à M. Gaillard, si vous lisez bien mon postulat, je précise que la sécurité doit primer par rapport à l'ouverture des terrasses, notamment pour laisser passer les véhicules de pompiers ; une route est utile pour cela. De plus, l'expérience montre que l'ouverture de la route n'a pas péjoré le succès et les revenus de la Grenette ; je pense donc que l'accusation est un peu exagérée.

Par rapport à la place de la Riponne, le PLR a regretté que ces mesures ne se soient pas faites dans un plan plus général ; mais je ne vais pas revenir là-dessus plus longuement et refaire un énième débat sur la place de la Riponne. Nous vous encourageons à renvoyer ces deux postulats à la Municipalité.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Moi, et, je pense, une partie de mon groupe, nous nous félicitons de ce que nous réussissons à trouver quelques plates-formes communes entre la gauche et la droite, unies dans une même valorisation de la vie sociale de notre ville, notamment les week-ends et les soirées.

De l'exposé extrêmement complet de M. Gaillard, je partage une partie de l'analyse sur la baisse de fréquentation de la vie sociale dans les villages, qui étaient exclusivement ruraux il y a encore deux générations, et qui deviennent de plus en plus des lieux de résidence et d'habitation dans lesquels les nouveaux habitants recherchent, avant la vie sociale, une forme de calme, de tranquillité et de chez-eux, ceci pouvant éventuellement expliquer cela.

J'ai un peu plus de peine à suivre M. Gaillard lorsqu'il parle de l'incohérence de la droite. Il a cité les libéraux-radicaux, mais je crois que l'UDC peut également revendiquer une place privilégiée dans cette apparente incohérence en disant qu'elle tient au fait que nous nous sommes opposés à cinq mètres de plus de vasques à fleurs en travers d'un des accès qui nous apparaît essentiel au parking Riponne. Il nous faudrait beaucoup d'imagination pour voir en quoi la privation de ces cinq mètres a été une mesure incohérente en introduisant une sorte de rupture dans ce charme végétal qui coulait au travers de la place de la Riponne. C'est un peu spécieux.

Dans tous les lieux de vie et de convivialité, on peut bien sûr regretter la disparition des bistrotts, des postes et d'autres établissements ; il reste les déchetteries, appelées de plus en plus à être le lieu où l'on fraternise et où l'on partage le samedi matin. Je crois que les déchetteries ont un rôle social sur lequel certains étudiants en sciences sociales pourraient faire une étude véritablement porteuse pour nous.

Mais je crois que Lausanne souffre d'une sorte de mal auquel, quelle que soit l'orientation politique, on ne peut déroger : c'est ce très fort déséquilibre, en particulier les week-ends d'été, entre une animation énorme à Ouchy – présence du lac oblige – et le fait que la Ville est relativement et tristement déserte ; cela apparaît flagrant. Alors, ce sera très difficile de redonner une animation à la ville avec la concurrence d'Ouchy. Cette animation passe par l'initiative privée, par des bistrotts et par des terrasses, sans que la Municipalité prenne la place du secteur privé ; elle peut effectivement créer des conditions-cadres. M. le président des hôteliers lausannois me regarde ; je crois qu'il m'approuve. Il faut des conditions-cadres pour que cette vie sociale puisse retrouver ses lettres de noblesse dans Lausanne, parce qu'il n'y a pas à se faire de souci pour Ouchy.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Tout d'abord, si vous me le permettez, je rappelle à M. Rossi qu'il ne s'agit pas ici d'un préavis, mais de postulats, que vous renverrez sans doute à la Municipalité pour préavis.

La Municipalité partage les préoccupations évoquées aujourd'hui. Mais quand on parle de convivialité, comme l'a très justement dit M. Rossi, la convivialité c'est, d'une part, les gens qui sont sur les terrasses et qui animent la ville, mais c'est aussi les gens qui habitent la ville. Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire à cette tribune, c'est un équilibre difficile à trouver entre les besoins des uns et des autres.

Il y a 600 établissements à Lausanne, dont 453 ont une terrasse, et 95 % d'entre eux, c'est-à-dire 430, ont la terrasse à l'horaire complet d'exploitation du restaurant ; les quelque 5 % restant sont notamment les établissements situés dans des quartiers à logements prépondérants, ou bien qui ont des appartements ou des logements juste au-dessus. Il y a toujours cette légende urbaine selon laquelle la Police du commerce empêcherait des terrasses. Je mets M. Klunge au défi de me citer un établissement, à part ceux qui sont légalement où ce n'est pas possible. Si le propriétaire d'un immeuble ne veut pas qu'il y ait

de terrasse dans le restaurant qu'il loue au rez-de-chaussée, il n'y aura pas de terrasse ; c'est la loi. Mais je mets M. Klunge au défi de me citer un établissement où la Police du commerce lausannoise a préavisé négativement à la Police cantonale du commerce, qui décide. Vous me citerez un exemple, mais peut-être pas aujourd'hui et pas devant tout le monde.

Cela peut être compliqué, et cela ne va pas tout seul ; il y a des procédures qui ne conviennent pas aux uns et aux autres, parce qu'il faut une mise à l'enquête ; mais c'est la loi. Je peux comprendre que les gens sont peut-être un peu lassés par la longueur des procédures, mais toujours est-il que ce sont les mêmes pour tout le monde.

Nous sommes, au contraire, plutôt intrigués quand les terrasses ne sont pas exploitées, comme c'est le cas à Saint-François, où c'est pour le moins étrange qu'une terrasse en plein centre-ville ferme à 19 h et qu'on dise aux clients qui s'y trouvent à 18 h 30 de partir, et qu'on mette les chaises sur les tables. Je me suis encore enquis de ceci auprès des tenanciers il y a quelques jours et on m'a dit que cela ne fonctionne pas. Nous avons également été interpellés concernant les appartements reconstruits à la place de l'hôtel d'Ouchy, le Nautique ou la Navigation, je ne sais plus, pour qu'on y fasse un petit restaurant avec deux ou trois tables en terrasse. Il n'y a effectivement plus de terrasse dans le centre-ville en l'été. Pour prendre un autre exemple, qui est plus ancien, en face de l'Hôtel de Ville le propriétaire de l'immeuble a décidé de ne plus avoir un café et une partie de la terrasse a été supprimée. Nous sommes plutôt interpellés par ce genre de situation.

Par contre, c'est toujours avec empressement que nous préavisons favorablement lorsqu'il y a des endroits où il est possible d'animer les terrasses, comme en haut de la rue Marteray, à la place Pépinet ou à d'autres endroits. Je dis simplement que les gens ont des droits aussi ; cela doit être un équilibre entre tout le monde. Là, les terrasses animent la ville, comme les manifestations dont on parlera dans le postulat de M. Guidetti.

Les autorisations à des manifestations sont la plupart du temps, presque dans 99 % des cas, autorisées. Mais, pour améliorer et dynamiser la création de terrasses ou de manifestations, c'est une très bonne idée d'avoir un *vade-mecum*, une marche à suivre pour les terrasses, comment ouvrir une terrasse, et pour les manifestations aussi. Un préavis dans ce sens sera rédigé.

La discussion est close.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur :** – Déposée comme une motion, l'initiative Klunge a été transformée en postulat par son auteur, en commission. Même s'il y a unité de matière, les deux initiatives ont été votées séparément, comme il se doit, pour un même résultat. La commission propose le renvoi à la Municipalité pour étude et préavis des deux initiatives, à l'unanimité des neuf membres présents.

**Le postulat Henri Klunge est pris en considération à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le postulat Benoît Gaillard est pris en considération avec 1 abstention.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des 'festivals de rue' lausannois ! »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur, Christelle Allaz (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Philippe Clivaz (Soc.), Nicolas Gillard (PLR), Laurent Guidetti (Soc.), Evelyne Knecht (La Gauche), Isabelle Mayor (Les Verts), Vincent Rossi (Les Verts), Sandrine Schlienger (UDC).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

#### **Rapport polycopié de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur**

Présidence : Jean-Daniel Henchoz, Libéral-radical

Membres présents : Allaz Christelle, Socialiste, Guidetti Laurent, Socialiste, Clivaz Philippe, Socialiste, Ansermet Eddy, Libéral-radical, Gillard Nicolas, Libéral-radical, Mayor Isabelle, Les Verts, Rossi Vincent, Les Verts, Knecht Evelyne, La Gauche, Schlienger Sandrine, UDC.

Représentants de la Municipalité : M. Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, accompagné de Mme Florence Nicollier, cheffe du service de la police du commerce.

Notes de séance : Mme Christine Mounir, service de la police du commerce

Lieu : Direction SIPP, rue du Port Franc 18, salle 157

Date : mardi 17 décembre 2013

Début et fin de la séance : 10h-10h50

En l'absence de Mme Diane Wild prévue comme rapportrice, M. Jean-Daniel Henchoz offre cette fonction à quiconque voudra bien la prendre. Cette ouverture faisant effet boomerang » le prénommé se voit investi de la tâche et ouvre la séance en annonçant que M. Eddy Ansermet remplace M. Henri Klunge. Les membres de la Municipalité et de l'Administration se présentent comme il se doit.

L'initiant est invité à présenter son postulat et relate que son initiative est le fruit d'une découverte des « street fairs »<sup>5</sup> faite à la faveur d'un séjour aux USA. Il admet qu'il existe à Lausanne des animations similaires telles que « Vide-Grenier » organisé par la Société de développement de Sous-Gare à la place de Milan et de la Caravane des quartiers. En revanche il relève que certaines initiatives ne se réalisent pas eu égard aux difficultés de les

---

<sup>5</sup> Fêtes de rues organisées pour se réapproprier les quartiers et de se faire connaître des autres. A ne pas confondre avec d'autres manifestations éprouvant la morale.

organiser par un manque de structures, de communication et d'information ce qui l'incite à suggérer quelques pistes de nature à « mettre de l'huile dans les rouages » en facilitant les tâches des organisateurs et en allégeant les charges financières.

Alors que le postulat fait état de festivals réunissant de très nombreux visiteurs (100'000 à celui de Fillmore et 750'000 et même plus à Bluegrass dans le Golden Gate), l'éclairage de l'initiant apporte un sentiment de soulagement aux commissaires qui pouvaient penser à une nouvelle manifestation d'envergure à Lausanne.

M. Vuilleumier rappelle que 4000 manifestations annuelles sont autorisées et que de ce fait Lausanne est une ville vivante. Il abonde dans l'idée de soutenir les initiatives des associations organisées telles que les Société de développement et les autres groupements de la ville tout en relevant la gratuité des émoluments sous réserve de certaines prestations telles que l'électricité, les déchets et, pour les grandes manifestations, la sécurité.

Un commissaire admet le statut de « ville vivante » non sans relever que certains quartiers n'entrent pas dans ce contexte reconnaissant implicitement le but visé par le postulat.

Des commissaires souhaiteraient une plus grande implication du Service de la police du commerce en matière de coordination avec les autres (SI, Assainissement etc.) alors que d'autres relèvent l'efficacité des contacts directs avec les représentants des services.

S'agissant de la communication, Mme Nicollier énoncent les moyens à disposition tels que le « Calendrier des manifestations » et pour le citoyen lambda le « POCAMA » (portail cantonal des manifestations) lien entre le canton et les communes permettant une coordination en matière de gestion des manifestations. Le site de la Ville de Lausanne est connecté avec celui de POCAMA.

Après s'être assuré que tout un chacun ait pu s'exprimer librement et constatant que la parole n'était plus requise, le président clos le débat et propose de passer au vote.

**Conclusion de la commission :** A l'unanimité, la commission soutient le postulat de M. Laurent Guidetti.

#### Discussion

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur :** – Je n'ai rien à ajouter en tant que président de la commission, mais puisque la parole m'est donnée, je ne la prendrai qu'une fois en tant que membre de la commission.

Ce rapport répondra aux préoccupations de notre collègue Chollet concernant les activités hors Ouchy. Il plaira aussi par le fait qu'il offre une continuité avec les deux postulats dont nous venons de parler, qui pourrait justifier une simplification du travail en constituant un *package* de postulats touchant le domaine public.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Clivaz (Soc.) :** – Après les longs discours de tout à l'heure, le postulat présente plutôt d'initiatives locales et associatives, de fêtes et de manifestations de quartier. Le Parti socialiste – et aussi notre ancien collègue Laurent Guidetti – est heureux que ce postulat ait été accepté à l'unanimité en commission.

En effet, concernant ces manifestations locales, il y a eu un certain nombre d'exemples donnés en commission, et nous craignons que certaines démarches administratives ne soient des murs infranchissables à qui veut se lancer pour organiser une telle manifestation. Les services de la Ville font déjà beaucoup, on en a déjà parlé de manière générale, par exemple, avec la Caravane des quartiers, mais nous savons que ce n'est pas toujours simple de coordonner les dates pour éviter des week-ends trop surchargés. Dans ce sens, si la Ville de Lausanne pouvait servir encore plus de facilitatrice, ce serait grandement apprécié.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ce qui complique et souvent décourage les organisateurs d'évènements ou de manifestations dans le canton, c'est la complexité des exigences liées à POCAMA. C'est également en deuxième ou en première position ex æquo avec la facturation des frais de sécurité par les forces cantonales de police, qui ne sont pas réglés dans certaines manifestations et qui amènent des factures difficilement tolérables, voire insupportables, pour les organisateurs, surtout que, bien souvent, c'était sous-estimé. La Ville de Lausanne a un portail en lien avec POCAMA, ce qui permet une facilité accrue et un accès beaucoup plus facile ; nous l'en félicitons. La facturation des frais de notre police municipale est, semble-t-il, sans commune mesure de par sa modestie avec celle de la police cantonale – mais là, je m'avance un peu trop.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Nous l'avons dit, 4000 manifestations sont autorisées chaque année à Lausanne. Cela va de toutes petites manifestations de 10 personnes jusqu'à des manifestations telles que Label Suisse le week-end passé, avec des dizaines de milliers de spectateurs.

La plupart du temps, lorsqu'il y a des demandes d'information pour guider les gens pour organiser ces manifestations, cela se fait. On peut certainement améliorer les choses dans l'information et dans la coordination. Je l'ai dit avant : nous nous efforcerons d'améliorer cette coordination.

Pour reprendre la question des dates de ces manifestations et de la surcharge certains week-ends, c'est un des buts de la Police du commerce lorsque les gens se renseignent de leur dire que tel ou tel week-end c'est un peu difficile par rapport au matériel, aux ressources et aussi à la fréquentation, et qu'il est peut-être nécessaire ou utile de réfléchir à le faire le week-end d'avant ou le week-end d'après. Là aussi, c'est peut-être utile d'avoir une marche à suivre, notamment pour les petites manifestations de quartier. Il y a un nouveau projet, lancé le 1<sup>er</sup> septembre, qui n'est plus un projet, puisqu'il est lancé ; nous avons le Fonds lausannois d'intégration pour favoriser les projets de quartier et faciliter la rencontre des habitants dans les quartiers. Là aussi, ce sera une manière de mieux informer les associations sur l'organisation de ces manifestations.

La discussion est close.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur :** – Comme dévoilé tout à l'heure, la commission a accepté ce postulat dans une belle unanimité.

**Le postulat est pris en considération à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

## Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes »

Rapport-préavis N° 2013/58 du 31 octobre 2013

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

### 1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre. Pour mémoire, celui-ci demande à la Municipalité de

1. créer un lieu d'accueil de nuit « où il ne serait pas possible de dormir mais disposant de places assises confortables », avec des prestations d'appui social, de soins infirmiers, la vente de boissons non alcoolisées et un échange de matériel d'injection pour les personnes toxicodépendantes ; la consommation de boissons alcoolisées apportées par les usagers y serait tolérée ;
2. créer une unité mobile d'urgence sociale, qui serait rattachée au lieu d'accueil de nuit, en charge de patrouilles de nuit notamment, sur le modèle de l'Unité mobile d'urgence sociale (UMUS) du Canton de Genève.

Pour mémoire, la Municipalité a répondu au postulat dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/3 bis « *Politique communale en matière de drogue* » (mai 2010)<sup>6</sup>. Elle a indiqué qu'elle ne partageait pas l'analyse du postulant concernant la nécessité d'ouvrir un nouveau lieu d'accueil de nuit, d'une part, et que l'Etat de Vaud s'apprêtait à créer une équipe mobile d'urgence sociale (EMUS), d'autre part.

En date du 7 juin 2011, le Conseil communal refusait la réponse de la Municipalité. Cette dernière dresse aujourd'hui un tableau de la situation actuelle, rappelle les diverses initiatives prises ces dernières années, et propose une analyse plus complète des propositions du postulant.

### 2. Table des matières

[Supprimée.]

### 3. Situation actuelle

#### 3.1. Indigence et isolement social

L'indigence, autrement dit le défaut de ressources matérielles, concerne une large part de la population que l'on ne saurait considérer a priori comme « marginale » ou « désocialisée ». Depuis le dépôt du postulat en février 2008 en effet, plus de 22'000 Lausannois ont perçu le RI temporairement ou durablement. Une mère célibataire sur cinq est au RI. Et 5'200 ménages sont aidés en permanence, dont 800 voient leur loyer réglé directement par le Service social, et 140 sont hébergés à l'hôtel, faute de pouvoir trouver un logement. La précarité matérielle est malheureusement courante, liée au démantèlement partiel de la protection sociale (mesures d'économie dans l'assurance chômage et dans l'assurance invalidité), d'une part, à l'évolution des conditions du travail salarié (avec l'émergence du travail sur appel ou à temps partiel imposé), d'autre part. En résumé, la prise en charge des personnes indigentes évoquée par le postulant concerne plus de 8% de la population active et mobilise un dispositif d'aide sociale particulièrement important.

Mais si le postulant considère que l'ouverture d'un lieu d'accueil de nuit et la création d'une unité mobile d'urgence sociale représentent une réponse adéquate, c'est qu'il fait référence, plus spécifiquement, aux personnes non seulement indigentes, mais aussi désocialisées et aux prises avec diverses difficultés. C'est ainsi qu'il évoque les « personnes ayant des problèmes d'ordre psychique », les « femmes qui craignent de fréquenter les hébergements d'urgence » (partant, des femmes sans abri) ou encore les

<sup>6</sup> Bulletin du Conseil communal, séance n° 19/1 du 7 juin 2011, pp. 1084-1140 et séance n°19/2 du 7 juin 2011, pp. 1145-1149

« toxicomanes ». Il s’agit donc de groupes très divers, qui ne partagent pas les mêmes besoins matériels et ne font en principe pas l’objet des mêmes aides, mais qui peuvent avoir en commun un certain isolement social – peut-être ressenti de manière exacerbée la nuit.

### 3.2. Populations vulnérables à Lausanne

Outre les personnes isolées auxquelles le postulant fait référence, les populations dites vulnérables pourraient aussi fréquenter un lieu d’accueil de nuit. Il s’agit des migrants qui n’ont pas accès au RI et qui se trouvent par conséquent sans revenu et sans logement. Une partie d’entre eux ne sont que temporairement dans cette situation, le temps d’une recherche d’emploi, alors que d’autres le sont durablement, parce qu’ils sont autorisés à séjourner dans notre pays mais pas à y travailler. Ces populations sont de plus en plus nombreuses. Il convient de relever en effet que

- depuis 2008, les étrangers séjournant illégalement sur le territoire vaudois ne bénéficient plus du RI mais de l’aide sociale d’urgence (en nature) cantonale ;
- les accords Schengen Dublin déploient leurs effets, par étapes ; en 2008 et 2009, les contrôles aux frontières ont été supprimés ;
- depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, l’accord sur la libre-circulation des personnes s’applique également à la Bulgarie et à la Roumanie ;
- le Printemps arabe a commencé en Tunisie en décembre 2010. En 2010 également, l’Espagne et le Portugal ont été touchés de plein fouet par la crise financière.

Ainsi la coïncidence de l’évolution de notre législation et de divers événements internationaux entraîne-t-elle une augmentation sans précédent du nombre de migrants sans abri et sans ressources en Suisse, dans le canton de Vaud et à Lausanne. Ces nouveaux migrants sollicitent massivement le dispositif d’aide sociale d’urgence de la Ville, conçu à l’origine pour accueillir des « marginaux » résidant dans notre région<sup>7</sup>.

#### Evolution de la demande au cours de ces cinq dernières années

Hébergements	2008	2012	
Nuitées	21’864	28’314	+ 29 %
Centrale alimentaire	2008	2012	
Kilos de nourriture distribués	520’000	600’000	+ 15 %
Point d’Eau	2008	2012	
Lessives	4’975	10’943	+ 120 %
Douches	2’766	10’582	+ 282 %
La Soupe	2008	2012	
Repas	47’149	63’989	+ 35%

Au cours de l’hiver 2012-2013, plus de 1’280 personnes de 68 nationalités différentes ont été accueillies dans les hébergements d’urgence de la Ville<sup>8</sup>, dont 77 résidents de la région lausannoise, considérés comme usagers prioritaires. Les résidents sont accueillis chaque nuit, alors que les autres usagers ne peuvent être accueillis que par tranches de quelques nuits, renouvelables. En moyenne, les hommes non résidents ont séjourné 8 nuits durant les mois d’hiver à la Marmotte ou à l’Abri PC ; les femmes avec enfants en moyenne 10 nuits.

Le canton de Vaud compte aujourd’hui plus de 1’200 personnes au bénéfice de l’aide d’urgence aux *personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois* instituée par

<sup>7</sup> « La présence à Lausanne de personnes vivant de manière précaire et sans domicile fixe ne constitue pas un phénomène nouveau. Ce mode de vie a représenté – et continue de le faire – un choix existentiel plus ou moins librement consenti pour une minorité d’individus incapables – ou ne désirant pas – s’insérer dans une société organisée autour de normes relativement strictes » (Rapport-préavis 1993/273 *Financement de deux structures d’accueil pour sans-abri*. Bulletin du Conseil communal, séance du 30 novembre 1993, tome II, pp. 683-712).

<sup>8</sup> 55 places tout au long de l’année et 110 places en hiver.

l'article 49 de la *Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers*. Ces personnes sans permis – à ne pas confondre avec des requérants d'asile, titulaires du permis N – perçoivent frs 9.50 par jour pour se nourrir et se vêtir, elles sont accueillies dans des abris PC ou d'autres hébergements collectifs. Elles tendent naturellement à fréquenter également le dispositif d'aide sociale d'urgence du Service social, en particulier le Point d'Eau et l'Espace, le lieu d'accueil de jour du Service social. Nul doute qu'une partie d'entre elles au moins fréquenterait également un éventuel nouveau lieu d'accueil de nuit.

### **3.3. Populations vulnérables et populations toxicodépendantes**

Si l'indigence ne se confond pas avec la marginalité ou l'isolement social, la vulnérabilité sociale ne se confond pas avec la toxicodépendance. Aussi les villes tendent-elles à distinguer aujourd'hui leurs dispositifs « aide sociale d'urgence » et « addictions ». Une petite partie des usagers sont les mêmes, mais une petite partie seulement. Les dispositifs doivent rester coordonnés, assurément, mais ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs et n'offrent pas les mêmes prestations. Surtout, il convient d'éviter de mettre en contact - à travers des lieux d'accueil communs - des personnes toxicodépendantes et des personnes démunies mais qui n'ont pas été en contact avec le milieu de la drogue - l'action sociale auprès des personnes en grande précarité matérielle ne devant pas favoriser un éventuel recours à la consommation de psychotropes.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Lausanne a ouvert un espace d'accueil de jour sans tolérance de consommation d'alcool d'une part, et prépare la prochaine ouverture, à côté du Passage de la Fondation ABS, de la Terrasse, lieu d'accueil avec tolérance de consommation d'alcool (et de tabac) pour les personnes toxicodépendantes d'autre part.

## **4. Au vu de l'ampleur des besoins, priorité à la couverture des besoins vitaux**

### **4.1. Lausanne, ville solidaire**

L'aide d'urgence offerte par la Ville de Lausanne concerne principalement, on l'a vu, des migrants séjournant temporairement à Lausanne. On peut admettre qu'il s'agit là d'un acte de solidarité internationale qui s'impose à une collectivité publique privilégiée telle que la nôtre. Ainsi en va-t-il de la plupart des villes, qui consentent à un effort plus ou moins cadré, délimité, en faveur des populations exposées à la plus grande précarité (Genève accorde un mois de séjour en hébergement d'urgence par hiver. D'entente avec l'Etat, certaines villes françaises déterminent le nombre de Roms qu'elles acceptent d'accueillir sur des terrains dédiés).

### **4.2. Les mesures prises ces trois dernières années**

Au cours de ces trois dernières années, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service social, a régulièrement amélioré son dispositif d'aide sociale d'urgence et son dispositif addictions :

1. La capacité d'accueil de l'Abri PC est passée de 25 à 45 places, puis de 45 à 65 places. La durée d'ouverture est passée de 4 à 5 mois, puis de 5 à 6 mois.
2. La possibilité a été offerte aux usagers de réserver leur lit pendant la journée (évitant ainsi de devoir participer en soirée aux files d'attente devant un, deux, voire trois hébergements sans savoir si l'on sera accueilli ou non). Ainsi, les personnes sans abri peuvent-elles désormais réserver un lit pour sept nuits consécutives et non plus pour une seule nuit à la fois.
3. Un espace d'accueil de jour a été ouvert (l'Espace). Ce dernier propose des boissons et de la petite restauration, des soins infirmiers de 1<sup>er</sup> recours, un appui social, une adresse postale et une consigne à bagage.

4. Une collaboration a été organisée entre les hébergements de nuit, l'Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS), l'Espace et le Service social pour l'orientation et la prise en charge de personnes auxquelles un relogement peut être proposé<sup>9</sup>.
5. Dans le cadre d'un mandat à Caritas, une aide administrative a été organisée en faveur des migrants en situation irrégulière, avec possibilité d'aide au retour volontaire.
6. Les subventions versées au Point d'Eau, à la Soupe populaire et à Caritas (centrale alimentaire) ont été augmentées pour permettre à ces institutions de faire face à la croissance de la demande.
7. Le Passage de la Fondation ABS a été ouvert 7 jours sur 7.

Peu de collectivités publiques, en Suisse, n'auront consenti à un effort aussi significatif.

#### **4.3. Priorité à la couverture des besoins vitaux**

Cela ne signifie pas que tous les besoins sont couverts, tant ceux-ci tendent, partout, à augmenter. Dans les nouveaux pays membres de l'Union Européenne, tels que la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, plus d'une personne sur cinq ne peut pas manger un repas complet (comportant de la viande, du poisson, du poulet ou un équivalent végétarien) au moins un jour sur deux. Le revenu disponible équivalent médian exprimé en standard de pouvoir d'achat est en Suisse quatre fois supérieur à celui de la Roumanie, de la Lettonie et de la Bulgarie, deux fois supérieur à celui de la Grèce. En Suisse, 12.5% de la population vit dans un ménage ayant des difficultés à « joindre les deux bouts » et seulement 1% dans un ménage exposé à des privations sévères. En Europe, 25.6% de la population rencontre des difficultés à « joindre les deux bouts » et 8.8% est confrontée à des privations sévères<sup>10</sup>. La situation économique et sociale se dégrade davantage encore dans plusieurs pays d'Afrique.

Dans un tel contexte, la Municipalité juge nécessaire de maintenir la priorité à la couverture des besoins vitaux, laquelle exige d'ores et déjà des moyens substantiels et grandissants.

#### **5. Réponse de la Municipalité concernant la proposition de créer un lieu d'accueil de nuit**

##### **5.1. Objectifs ou fonctions d'un lieu d'accueil de nuit**

Quels seraient les objectifs, ou les fonctions, du lieu d'accueil de nuit souhaité ? Si l'on se réfère au développement du postulat, les fonctions suivantes devraient être remplies :

1. Soins de premier recours<sup>11</sup> ;
2. Appui social (écoute, conseil, accompagnement dans le réseau) ;
3. Vente à prix coûtant de boissons non alcoolisées (thé, café) ;
4. Accueil avec tolérance de consommation d'alcool (les usagers peuvent venir avec leur boisson alcoolisée et la consommer sur place) ;
5. Echange de matériel d'injection (en lieu et place du recours aux automates) ;
6. Accueil de femmes craignant de fréquenter les hébergements d'urgence.

La Municipalité entend se déterminer sur chacune de ces fonctions en se posant les questions suivantes :

- Cette fonction est-elle toujours nécessaire ?

<sup>9</sup> Voir à ce sujet le rapport-préavis 2013/30 « Construction de logements modulaires pour les usagers du service social de Lausanne : octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité Derrière. Réponse au postulat Stéphane Michel « La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés »

<sup>10</sup> Statistics on Income and Living Conditions (SILCS) 2011, enquête annuelle de l'Union Européenne. Données communiquées par l'Office fédéral de la Statistique, 28 mai 2013.

<sup>11</sup> Il est question d'une équipe pluridisciplinaire comportant des infirmiers et des assistants sociaux.

- Est-elle déjà remplie ?
- Un lieu d'accueil de nuit est-il le cadre adéquat pour la remplir ?
- Est-elle du ressort de la commune ?

Afin de déterminer si une fonction est du ressort de la commune, la Municipalité s'en référera naturellement au rapport-préavis N° 2005/51 « Objectifs et principes directeurs de la politique sociale communale » adopté par le Conseil communal en 2006<sup>12</sup>. Elle pourra également faire référence à la « *stratégie 2015 de l'Initiative des Villes – politique sociale* » qu'elle a aussi fait sienne. Ainsi, avant d'examiner chacune des demandes du postulant, la Municipalité rappelle-t-elle ces objectifs et principes directeurs, ainsi que la stratégie précitée.

### **5.2. Les objectifs et principes directeurs de la politique sociale communale**

Les trois objectifs :

1. Satisfaire les besoins élémentaires de la personne : Les Lausannois sont en mesure de satisfaire leurs besoins élémentaires, à savoir se nourrir, se loger, se vêtir et se soigner.
2. Diffuser les connaissances élémentaires permettant d'accéder à l'autonomie : Les Lausannois sont en mesure de vivre de manière autonome dans l'environnement social lausannois. Ils ont accès à un enseignement de base leur permettant d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française ainsi que, si nécessaire, une formation élémentaire.
3. Faciliter la compréhension de l'environnement social : Les Lausannois connaissent leurs obligations et sont en mesure de faire valoir leurs droits. Ils ont accès à un réseau d'institutions publiques ou privées à même de les orienter.

Les six principes directeurs :

1. Nécessité des prestations
  - a. Lausanne n'offre que les prestations dont le besoin est objectivement démontré, sans lesquelles des situations de détresse pourraient perdurer ou sans lesquelles la demande en prestations d'assistance augmenterait à terme.
  - b. Une prestation peut être abandonnée au profit d'une autre si ses résultats sont manifestement insuffisants ou encore lorsque le besoin n'est plus avéré ou qu'il est satisfait par une autre entité.
2. Subsidiarité des prestations
  - a. Lausanne n'offre que les prestations qui ne relèvent pas d'une autre collectivité.
  - b. Avant d'offrir elle-même une prestation, Lausanne entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour amener la collectivité compétente à assumer ses responsabilités.
  - c. Lausanne inscrit ses prestations dans le cadre des régimes sociaux dont elle est mandataire et dont le financement est déjà assuré.
3. Territorialité des prestations
  - a. Afin de ne pas se substituer à d'autres collectivités, Lausanne réserve à ses habitants les prestations dont elle assure seule le financement. Les exceptions font l'objet de décisions particulières.
4. Responsabilité des bénéficiaires
  - a. Les prestations offertes par Lausanne facilitent et encouragent l'exercice de leur responsabilité individuelle par les habitants.

<sup>12</sup> Bulletin du Conseil communal, séance n°20/II du 27 juin 2006, seconde partie, pp. 1322-1345

- b. Les prestations offertes par Lausanne ne sont pas destinées aux habitants manifestement en mesure de s'acquitter eux-mêmes de leurs obligations.

#### 5. Efficiences des prestations

- a. Les prestations offertes par Lausanne doivent être conçues et servies avec le double souci de l'efficacité et de l'économie des moyens. La Municipalité veillera à la bonne coordination des services, unités administratives et partenaires privés impliqués.
- b. Les résultats obtenus seront régulièrement évalués et des mesures correctives ou préventives seront prises à bref délai s'il y a lieu.

#### 6. Adaptation aux ressources financières

- a. La politique sociale communale doit être supportable pour les finances communales.

#### **5.3. Stratégie 2015 de l'Initiative des Villes**

Selon l'Initiative des Villes, la politique sociale vise, en principe, *l'intégration sociale*. Cette notion correspond, pour une ville telle que Lausanne,

*« à la vision d'une ville sociale dont les habitants participent socialement, professionnellement et culturellement, d'une ville qui offre un espace à toute une variété de personnes et de groupes en situation de réaliser des projets de vie différents, d'une ville où les plus faibles ont également leur chance. Cette notion d'intégration englobe les idées d'appartenance, d'acceptation et d'équivalence ; elle représente la prévention de l'exclusion sociale. Une telle vision requiert une politique durable, qui façonne l'espace de vie sociale et le milieu bâti de manière à favoriser la coexistence des enfants et des actifs, des jeunes et des aînés, des Suisses et des étrangers »<sup>13</sup>.*

Cette vision ne peut être réalisée que si la volonté d'intégrer joue un rôle de premier plan dans chacune des politiques publiques (éducation et formation, urbanisme, logement, transports, etc.). La politique sociale apporte des correctifs lorsque cela s'avère nécessaire, pour que chacun accède à la possibilité de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il en va de même du travail social, défini comme

*« une contribution de la société à l'attention particulière des personnes et groupes qui, temporairement ou durablement, connaissent des limitations illégitimes dans l'accomplissement de leur vie, ou qui disposent d'un accès insuffisant ou restreint aux ressources sociales »* et qui *« consiste à encourager les changements permettant aux êtres humains de devenir plus indépendants, et ce aussi à l'égard du travail social »<sup>14</sup>.*

La politique sociale et le travail social tendent à une meilleure intégration sociale en améliorant les droits, les ressources (matérielles et culturelles) ainsi que l'environnement des personnes ou des groupes défavorisés<sup>15</sup>, pour que les discriminations qui les frappent, les obstacles qu'ils rencontrent, puissent être surmontés. Ainsi une « ville sociale » n'est pas une ville qui offre de très nombreuses prestations sociales, mais une ville où ces prestations ne sont pas, ou plus, nécessaires. Autrement dit : une « ville sociale » n'est pas une ville qui multiplie les programmes en faveur des exclus, mais une ville qui prévient l'exclusion elle-même.

#### **5.4. Détermination concernant chacune des fonctions du lieu d'accueil de nuit**

##### **5.4.1. Soins de 1<sup>er</sup> recours**

Les soins de 1<sup>er</sup> recours relèvent du premier objectif de la politique sociale communale, la couverture des besoins vitaux, et l'on peut honnêtement affirmer que cette fonction est déjà

<sup>13</sup> Initiative des Villes : politique sociale, stratégie 2015

<sup>14</sup> Code de déontologie du travail social en Suisse, Avenir social, juin 2010

<sup>15</sup> Voir à ce sujet : Rapport-préavis 2005/51 *Politique sociale communale*

remplie. Pour les personnes toxicodépendantes, ces soins sont aujourd'hui dispensés au Passage (Fondation ABS), en collaboration avec le Centre Saint-Martin. Alors que les autres usagers sont adressés au Point d'Eau, lequel assure aussi une présence infirmière un après-midi par semaine à l'Espace. La nuit, en cas d'urgence, les usagers peuvent être adressés à la Policlinique du CHUV, le cas échéant par l'Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS) désormais à l'œuvre dans la région lausannoise.

Il ne paraît donc pas nécessaire d'envisager la création d'une nouvelle structure, qui contreviendrait sans doute aux principes de subsidiarité et de territorialité. Elle devrait requérir une autorisation du Service cantonal de la santé publique et être placée sous l'autorité d'un médecin, cela alors même que la Municipalité souhaite inciter les populations vulnérables à recourir au dispositif sanitaire ordinaire et se concentrer, pour sa part, sur la couverture des besoins vitaux.

La Municipalité demeure cependant attentive à ce que le Point d'Eau reste en mesure de répondre aux demandes. S'il devait être débordé au point de ne plus pouvoir remplir sa mission, une ouverture du samedi, voire du dimanche, devrait être envisagée.

#### *5.4.2. Appui social*

L'appui social ne figure pas explicitement au nombre des objectifs de la politique sociale communale, tant il constitue la première prestation des centres sociaux régionaux institués par la Loi cantonale sur l'action sociale vaudoise (LASV). Ainsi le Service social de Lausanne tient-il une permanence sociale ouverte à toute personne en difficulté domiciliée dans notre ville (une trentaine de personnes y sont reçues chaque jour). Pour les autres, le même service offre un appui social dans le cadre de l'Espace, et subventionne encore une prestation d'appui social aux migrants en situation irrégulière confiée à Caritas. Enfin, les personnes toxicodépendantes peuvent bénéficier d'un appui social dans le cadre du Passage et bientôt de la Terrasse (lieu d'accueil de jour des personnes toxicodépendantes avec tolérance de consommation d'alcool géré par la Fondation ABS en collaboration avec le service d'alcoologie du CHUV). Finalement, l'EMUS est composée d'un binôme infirmier et social, qui est en mesure de prodiguer un appui social de nuit. Ainsi peut-on assurer que la fonction « appui social » est déjà remplie elle aussi.

Au surplus, un centre d'accueil de nuit ne paraît pas être un cadre adéquat pour l'appui social. Si les urgences sociales existent, il n'est guère possible d'y répondre durant la nuit et le postulant lui-même indique qu'un employé devrait « travailler encore, sur un court laps de temps, durant les heures d'ouverture des structures diurnes ». C'est ce que fait également l'EMUS, afin de permettre aux divers organismes compétents de prendre le relais et de traiter les problèmes qui ont été signalés durant la nuit.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité juge là encore que l'ouverture d'une permanence sociale de nuit contreviendrait probablement aux principes directeurs de sa politique sociale (principes de nécessité, de subsidiarité).

#### *5.4.3. Vente à prix coûtant de boissons non alcoolisées et accueil avec tolérance de consommation d'alcool*

Même si cela ne relève ni des objectifs de la politique sociale communale, ni de ses priorités actuelles, la Municipalité reconnaît que des personnes isolées pourraient être intéressées par un lieu d'accueil de nuit offrant gratuitement thé et café. Cette fonction de « bistrot social tous publics » ouvert toute la nuit, que pourraient solliciter des personnes souffrant d'isolement, n'est pas remplie à l'heure actuelle.

Pour répondre à ce besoin, la Ville pourrait, théoriquement, ouvrir l'Espace de nuit comme de jour, moyennant certaines précautions concernant le voisinage. Mais il serait extrêmement difficile, sinon impossible, dans la pratique, de le réserver aux seules personnes auxquelles pense le postulant et nul doute que le lieu serait principalement occupé – au moins en hiver – par les populations vulnérables de passage qui n'ont pas trouvé de lieu pour dormir.

Il s'agit là d'un point essentiel. Non seulement aucun travail sanitaire ou social ne peut être effectué dans un espace bondé de personnes endormies sur les tables et les chaises, mais il est très difficile de faire cohabiter dans un même lieu les diverses populations qui, aujourd'hui, pourraient être intéressées par un tel lieu d'accueil de nuit. Et l'éventuelle tolérance de consommation d'alcool représenterait même, dans ce contexte, un risque sérieux pour les usagers comme pour le personnel.

Ainsi l'ouverture d'un tel lieu d'accueil de nuit ne répondrait certainement pas au principe d'efficacité des prestations.

#### 5.4.4. *L'échange de matériel d'injection*

La Ville de Lausanne met en œuvre, sur son territoire, le programme cantonal « prévention des maladies transmissibles – échange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes ». Placé sous l'autorité du médecin cantonal et du Service cantonal de la santé publique (qui met à disposition le matériel stérile), ce programme est réalisé par le Distribus de la Fondation ABS, les pharmacies et les automates. Depuis 2013, le programme est financé par l'Etat (Service de la santé publique et Service de prévoyance et d'aide sociales). Ainsi la Ville ne peut-elle pas décider elle-même de créer de nouveaux lieux ou de nouvelles modalités d'échange, et ce serait à l'Etat, Département de la santé et l'action sociale, Service de santé publique, de se déterminer sur l'opportunité d'ouvrir un lieu d'accueil de nuit, fréquenté par une population hétéroclite, pour l'application de son programme. Les professionnels appelés à préavis ne manqueraient pas de signaler que les personnes toxicodépendantes souhaitant échanger du matériel en dehors des heures d'ouverture du Passage ou du Distribus recherchent la plus grande discrétion et ne tiennent généralement pas être identifiées, raison pour laquelle elles recourent aux pharmacies de garde et aux automates<sup>16</sup>.

Enfin, l'autorité cantonale considérerait probablement que, si des moyens supplémentaires devaient être alloués dans ce domaine, il conviendrait d'ouvrir d'abord le Distribus 7 jours sur 7.

#### 5.4.5. *L'accueil de femmes craignant de fréquenter les lieux d'accueil d'urgence*

Les femmes utilisent effectivement moins que les hommes les structures d'accueil d'urgence, notamment nocturnes. Selon diverses études sur les sans-abri en Suisse et en France, seules 10-20% des personnes sans abri se trouvent être des femmes. Dans l'enquête menée par le Service social, avec les hébergements d'urgence en hiver 2011-2012, seules 16% des 61 personnes sans abri interviewées à Lausanne étaient des femmes. Cette faible représentation s'explique notamment par le fait que les femmes ont souvent un réseau social plus développé que les hommes, ou qu'elles ont trouvé une solution auprès de leur famille ou d'une institution réservée aux femmes, telle que Malley Prairie ou le foyer d'urgence des Missionnaires de la Charité.

L'étude commanditée à l'EESP par la Commission Toxicomanie de Lausanne Région, avec un financement mixte (Lausanne, Lausanne Région, le canton et la Confédération) s'est penchée sur les raisons de la relative faible utilisation par les femmes *toxicodépendantes* des prestations du dispositif seuil bas lausannois. Les recommandations de l'étude indiquaient entre autres la nécessité de mettre en place une consigne, permettant

<sup>16</sup> Il est coutumier de dire que la remise de matériel stérile doit donner lieu à un contact humain, au cours duquel des messages de prévention peuvent être diffusés. Sans le contester, on doit aussi relever que ce n'est pas au moment où elle a réussi à se procurer le produit psychotrope recherché, et qu'elle peut enfin le consommer, que la personne toxicodépendante est la plus réceptive. Ensuite, la plupart des personnes toxicodépendantes se procurent du matériel de diverses manières, à plusieurs reprises durant la journée et le cas échéant la nuit. Elles connaissent les messages de prévention et savent à qui s'adresser en cas de problème. C'est dire que l'achat d'un kit de matériel dans une pharmacie, ou l'échange au Distribus, peut s'effectuer en quelques secondes, tout comme l'achat ou l'échange au moyen d'un automate. Et s'est au demeurant tout le défi de la réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants. La tentation est grande, pour les professionnels, de multiplier les tentatives de dialogue avec les usagers, de leur proposer de s'engager dans une thérapie, etc. Ils doivent cependant l'éviter, s'ils veulent garder le lien avec les usagers, obtenir de ces derniers qu'ils se conforment à certaines exigences sanitaires, ou encore ramassent leurs seringues usagées. L'essentiel est que chaque consommateur de drogues sache à quel professionnel il peut s'adresser, pour être conseillé et orienté sans délai.

aux femmes d'y déposer leurs bagages et affaires, la nécessité de créer des logements adéquats (de types appartements communautaires avec suivi social), ainsi que des mesures touchant à l'insertion professionnelle et à la formation. Depuis lors, le Service social a suivi toutes ces recommandations : création de 14 chambres pour femmes en appartements communautaires, ouverture d'une consigne à bagages à l'Espace, développement de mesures d'appui social et d'insertion spécifiques, notamment dans le cadre d'un mandat à Caritas. On relèvera enfin que dans les structures de nuit, les espaces hommes et femmes sont dans la mesure des possibles séparés, tel à l'abri PC où un dortoir est réservé aux femmes, et au Sleep-In où un demi-étage est réservé aux femmes.

Ces mesures paraissent plus adéquates que l'accueil des femmes cherchant un lieu où dormir... dans un lieu où l'on ne peut pas dormir<sup>17</sup>.

#### 5.4.6. Conclusion

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus un lieu d'accueil de nuit ne paraît pas être une réponse adéquate aux besoins identifiés par le postulant.

- Un tel lieu pourrait difficilement être réservé aux personnes auxquelles il pense.
- Il contreviendrait aux principes directeurs de la politique sociale communale tels qu'adoptés par le Conseil communal en 2005, les structures existantes fournissant déjà une grande partie, sinon la totalité, des prestations demandées, mais dans des cadres plus adéquats qui ne mélangent pas les populations (notamment toxicodépendantes et non toxicodépendantes).

#### 6. Réponse de la Municipalité concernant la proposition de créer une unité mobile d'urgence sociale

La création de l'EMUS par l'Etat de Vaud répond en tous points à la demande du postulant. Le Service social collabore étroitement avec cette nouvelle entité. L'EMUS est en effet appelée, chaque nuit, par quelques personnes<sup>18</sup> qui ne sont pas hébergées, et lorsqu'il s'agit de personnes en danger ou atteintes dans leur santé, elles peuvent être acheminées à l'Abri PC, qui réserve des lits en conséquence.

Pendant sa première année de fonctionnement (2012), l'EMUS est intervenue à près de 600 reprises, la nuit entre 21h et 7h, en binôme infirmier-social ; les bénéficiaires des interventions ont été à 77% des hommes, adultes. 80% des interventions ont eu lieu en ville de Lausanne ; 60% en pleine rue (contre 25% à domicile). Les motifs principaux d'engagements ont été les questions d'hébergement et de crise (isolement, angoisse).

On conviendra qu'il n'y a pas lieu de créer une deuxième structure identique qui n'agirait que sur le territoire de la commune.

#### 7. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le rapport-préavis N° 2013/58 de la Municipalité du 31 octobre 2013 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

<sup>17</sup> La Marmotte donne l'exemple d'une femme d'une cinquantaine d'années, toxicodépendante, qui fréquentait auparavant le Parachute. Elle y passait la nuit en buvant du café et en fumant. Après la fermeture du Parachute, elle s'est trouvée contrainte de fréquenter la Marmotte et/ou le Sleep-In. Après une période d'adaptation, elle a recommencé à dormir la nuit et sa situation s'est améliorée.

<sup>18</sup> En 2012 : 1 personne par nuit, en moyenne ; en 2013 : 4.2 personnes par nuit, en moyenne.

*décide*

d'approuver la réponse au postulat Stéphane Michel « *Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes* ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Xavier de Haller (PLR), Anne-Lise Ichters (PLR), David Payot (La Gauche), Roland Philippoz (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

### **Rapport photocopié de M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur**

La commission a siégé le 9 décembre 2013 de 10h à 11h30 dans la salle de conférence 31 de la Fondation Urgences Santé. Elle était composée de Mmes Anne-Lise Ichters, Maria Velasco et de MM. Eddy Ansermet (en remplacement de Mme Bettschart-Narbel), Jean-Luc Chollet, Xavier de Haller, David Payot (en remplacement de Mme Resplendino), Roland Philippoz, Laurent Rebeaud et de Gianfranco Gazzola, président-rapporteur.

Absente : Mme Solange Peters.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, Conseiller municipal, accompagné par : M. Michel Cornut, chef du Service social, Mme Eliane Belser, responsable du dispositif social d'urgence (SSL).

Mme Marie-Pierre Huguenot, assistante du chef de service, a également participé et a rédigé les notes de séance. Nous la remercions chaleureusement pour son travail précis et précieux.

En ouverture de séance, la discussion générale a permis, avec une belle unanimité, d'apprécier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Michel et de saluer, avec satisfaction, l'inventaire présenté de la large gamme de prestations en matière de prise en charge nocturne des personnes indigentes. Le postulat ayant été déposé il y a longtemps, le 31 janvier 2008, le filet aujourd'hui en place est assez serré et semble répondre à la plupart de ses attentes.

M. Tosato, prié de s'exprimer dans le cadre de la discussion générale, présente la Fondation Urgences Santé qui accueille la séance de la commission et qui abrite, entre autre, l'équipe mobile d'urgence sociale (EMUS). Il tient à préciser que sa direction a procédé d'abord à l'inventaire des prestations et analysé ensuite la demande du postulant afin de voir comment elle pouvait se coordonner avec ce qui existe déjà et à qui en incomberait la compétence (prérogative de la politique communale et/ou cantonale).

Pour répondre à la demande d'un commissaire, M. Cornut précise que le Parachute accueillait principalement des jeunes hommes sans papiers. Dès 2008, considérant notamment que ces personnes pouvaient s'adresser aux hébergements d'urgence, la fondation Mère Sofia a réaffecté ce lieu en un foyer bas seuil pour mineurs en difficulté placés par le service de la protection de la jeunesse (SPJ). Il répond, par ailleurs, aux craintes exprimées par un autre commissaire sur la consommation d'alcool, en précisant que, quel que soit le lieu où une tolérance de consommation d'alcool existe, il est toujours question de consommation de bière, l'alcool fort n'étant pas admis.

L'examen en détail du rapport-préavis suscite une discussion nourrie sur trois points en particulier. Le premier, auquel on a dédié une bonne partie des travaux, concerne les

populations vulnérables à Lausanne. En effet, un effort a été accompli dans le texte pour distinguer les différentes populations indigentes avec soin de ne pas confondre indigence avec marginalité et isolement social ainsi que de ne pas confondre vulnérabilité sociale avec la toxicodépendance. Même si une toute petite partie des usagers sont les mêmes, il convient de ne pas mettre en contact les personnes toxicodépendantes et les personnes démunies.

Plusieurs questions des commissaires sont posées sur les 1200 personnes séjournant illégalement sur le territoire vaudois et au bénéfice de l'aide d'urgence qui ne doivent pas être confondues avec les 1280 personnes, de 68 nationalités différentes, accueillies au cours de l'hiver 2012-2013 dans les hébergements d'urgence de la Ville.

Le municipal Oscar Tosato répond que ce chapitre du rapport-préavis présente les populations vulnérables, sans abri, qui utilisent les prestations d'aide sociale d'urgence proposées à Lausanne et rappelle que le préavis de politique sociale accepté par le Conseil communal, prévoit notamment le type de prise en charge de ces personnes. Cette population indigente évolue, et pour y faire face, la Ville doit constamment s'adapter.

M. Michel Cornut apporte aussi quelques précisions en réponse aux questions posées :

- L'article 12 de la Constitution fédérale prévoit que quiconque se trouvant dans une situation de détresse a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence digne.
- Dans le canton de Vaud, c'est la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) qui règle ce domaine pour les personnes sans titre de séjour. Ces personnes peuvent prétendre à une aide dite d'urgence, qui se caractérise par le fait qu'elle est pour l'essentiel en nature et de 9.50 frs par jour pour se nourrir et se vêtir.
- L'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) s'occupe des requérants d'asile mais également des personnes en situation irrégulière qui ne sont pas dans la procédure d'asile.
- Actuellement, 1'200 personnes environ en situation irrégulière, sollicitent l'aide d'urgence dans le canton. L'EVAM se charge de les loger, de les nourrir et prend en charge leur prime d'assurance maladie.
- Placés à Lausanne pendant la procédure d'asile, les requérants déboutés ou dont la demande a fait l'objet d'une non-entrée en matière sont orientés vers des abris situés ailleurs dans le canton.
- Le Service social de Lausanne n'est donc confronté qu'occasionnellement à ces mêmes personnes en situation irrégulière dans le cadre de l'offre liée à l'aide sociale d'urgence qu'il développe. Il estime à 10-15 le nombre de personnes émargeant à l'aide d'urgence et qui peuvent se présenter dans les hébergements de la Ville.
- Le service social de Lausanne collabore étroitement avec l'EVAM et le bureau des réservations de nuitées dans les hébergements d'urgence de la Ville. Il s'efforce d'ailleurs d'identifier ces personnes et de les rediriger dans l'abri qui les accueille. La situation est sous contrôle, compte tenu de la faible ampleur de ce phénomène.
- Tout lieu d'accueil de jour ou de nuit à Lausanne est susceptible d'accueillir ces personnes au bénéfice de l'aide cantonale d'urgence.

M. Cornut souligne l'importance de bien distinguer ces populations et donne les explications suivantes :

- l'EVAM comptabilise, de façon relativement stable et durable, 1'200 personnes qu'il prend en charge au titre de l'aide d'urgence, régime institué par l'Etat de Vaud.

- Lausanne a comptabilisé, au cours de l'hiver 2012-2013, 1'280 personnes, a priori pas les mêmes, sauf exception, que celles prises en charge par l'EVAM, qui se sont adressées au bureau des réservations pour dormir, une, trois, cinq nuits dans l'un des hébergements d'urgence de la Ville. Ces personnes de différentes nationalités (étrangers et suisses) sont en général de passage à Lausanne et, principalement pour les européens, à la recherche d'une activité lucrative. Ces personnes utilisent temporairement les structures d'aide sociale d'urgence de la Ville le temps de trouver un travail et un logement.

Mme Eliane Belser complète ces éléments, en confirmant l'étroite collaboration du Service social de Lausanne avec l'EVAM. Les travailleurs sociaux de l'Espace et ceux de l'EVAM ont des échanges quant à leur pratique et au fonctionnement des différentes structures.

Quant au problème du besoin de places supplémentaires nécessaires à éviter que des personnes se retrouvent dehors la nuit, M. Cornut annonce que chaque soir une vingtaine de personnes sont refusées dans les hébergements d'urgence mais qu'une augmentation de places ne serait absolument pas une garantie de ne plus avoir des personnes dans des situations de fortune. L'ouverture du bureau des réservations est une réelle amélioration du dispositif, puisqu'il permet de ne plus faire chaque soir la file successivement devant les divers hébergements d'urgence pour y obtenir un lit pour une seule nuit. La personne repart du bureau avec une réservation. Elle sait ainsi quand et combien de temps elle peut bénéficier d'un lit et du coup elle peut adapter ses démarches à cette capacité d'accueil. Son service n'a pas connaissance des lieux, autres que les structures d'hébergements bas seuil, où ceux qui ne peuvent pas être hébergés passent la nuit, contrairement à Police et EMUS dont c'est la compétence.

Plusieurs commissaires abordent les problèmes de la maîtrise des identités, de la langue, compte tenu qu'on dénombre 68 nationalités différentes, et aussi du soutien offert aux personnes indigentes dans les structures d'accueil.

M. Tosato ainsi que ses collaborateurs précisent que depuis 25 ans la Ville ne procède pas à un contrôle véritable d'identité. Une carte nominative avec photo est délivrée lors de la réservation d'un lit et, à cette occasion, on se renseigne également sur leur provenance et leur nationalité.

Les collaboratrices et les collaborateurs des hébergements d'urgence peuvent tenir des conversations en anglais et espagnol et l'on peut faire appel, ponctuellement, au médiateur pour les Roms qui parle leur langue.

Enfin, la Municipalité tient à assurer un contact avec un assistant social à toute personne qui s'adresse à une des ces structures bas seuil pour essayer d'envisager des solutions et, à terme, un logement durable.

Un commissaire fait tout de même remarquer que le nombre de places d'accueil est un choix politique et que les considérations émises sur le risque d'un « appel d'air » suite à leur augmentation sont sans consistance et ne lui permettront pas d'approuver la conclusion du rapport-préavis.

M. Tosato signale qu'après avoir passé une année d'observation dans un abri pour la réalisation d'un film, M. Melgar est arrivé au constat que, plus il y aura d'offres d'hébergement d'urgence, plus il y aura de demandes. Il faut percevoir l'offre actuelle de manière plutôt positive, car elle a l'avantage d'être à la disposition de personnes qui vivent dans la précarité, en constituant un lieu de rencontres où les gens s'y côtoient un peu comme dans une grande famille. Le dispositif d'accueil social de Lausanne, comme celui de Genève, est prévu de manière assez large pour assumer les pics et, lorsqu'il reste des places disponibles, accueillir les personnes de passage. Il déclare que ni le Conseil communal de Lausanne, ni le canton de Vaud n'ont exprimé le souhait de mettre en place un dispositif d'accueil d'urgence à l'intention de toutes les personnes de passage. Actuellement Lausanne permet, de façon suffisante, l'accueil humanitaire des personnes de

passage et proportionnellement au nombre d'habitants, offre quasiment le même nombre de places que Genève.

L'autre point du rapport-préavis objet de discussion a été celui des mesures prises ces trois dernières années, en particulier l'adéquation du système de réservation aux personnes souffrant de troubles psychiques.

M. Cornut explique qu'il n'existe aucune volonté d'exclure des hébergements d'urgence des personnes, pas très nombreuses heureusement, tellement fragilisée psychologiquement qu'elles n'arrivent pas à anticiper leur emploi du temps. Le Service social Lausanne collabore avec l'ensemble du réseau bas seuil (fondation Mère Sofia, fondation ABS, etc.) qui peuvent signaler ces personnes et réserver des lits pour elles. Ces personnes peuvent également utiliser les lits dédiés aux urgences.

Mme Besler informe que la plupart des intéressés se rendent en principe à la Marmotte où l'environnement est effectivement plus favorable et le personnel de cette structure gère très bien ces situations. Elle précise par ailleurs que les structures peuvent s'adresser au bureau des réservations par mail ou téléphone en vue de demander une carte pour une autre personne. Donc les personnes ayant des problèmes d'ordre psychique, dans l'impossibilité d'anticiper, sont généralement suivies ou tout au moins connues des structures d'accueil bas seuil qui sont en mesure de faire les demandes de réservation pour leur compte.

D'ailleurs, un commissaire précise que la policlinique médicale prend en charge les patients souffrant de troubles psychiques graves, dont 20 % sont des gens précarisés pour lesquels le projet thérapeutique est de trouver un lieu de vie. Il met également en lumière une autre catégorie : les migrants et les touristes avec problèmes psychiques, qui peuvent se retrouver dans une institution de soins et pour lesquels il n'est pas possible de mettre en place un projet thérapeutique. De ce fait, ces personnes retournent dans la rue une fois l'urgence soignée et peuvent ainsi être repérées par police ou EMUS.

Pour finir, la commission se penche sur le point relatif à l'échange du matériel d'injection. La majorité des intervenants s'exprime sur la nécessité d'un contact physique à préférer aux automates.

En ce domaine, la Ville agit sur mandat puisque la distribution du matériel stérile est de compétence cantonale. Lors de la distribution quotidienne du Distribus, il n'est pas toujours aisé ou opportun d'entamer une discussion qui aille au delà de la prévention des maladies transmissibles. Les automates, soumis à un certain nombre de conditions dictées par le Conseil d'Etat, viennent compléter l'offre de la fondation ABS et des pharmacies.

Au terme de l'examen du rapport-préavis, l'unique conclusion est acceptée par 8 oui 1 abstention et 0 non.

#### Discussion

**M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Roland Philippoz (Soc.)** : – Ce préavis pour une prise en charge adéquate des personnes indigentes nous offre une vue très exhaustive des besoins et de l'offre, qui s'est complétée depuis le dépôt du postulat de notre ancien collègue Stéphane Michel en 2008. On a ainsi une bonne représentation des populations précarisées du Canton, plus particulièrement celles qui se trouvent à Lausanne. Le filet social s'est renforcé et les besoins des personnes en grande précarité trouvent une réponse avec ce qui est proposé maintenant.

Bien sûr, certaines personnes échappent à l'offre soit parce qu'elles ont de la peine à trouver leur place dans le réseau, soit parce qu'elles choisissent de ne pas y recourir. Avec ce qui est proposé actuellement comme structure, plus particulièrement l'EMUS mis en place en 2012, nous pouvons considérer avec la Municipalité que le postulat a trouvé une

réponse satisfaisante aux besoins du plus grand nombre de personnes précarisées qui vivent ou qui passent dans notre ville.

Il n'en reste pas moins que la question des personnes en grande précarité est l'une des préoccupations du groupe socialiste, qui restera attentif à l'évolution de la situation et fera des propositions adaptées aux nouveaux besoins. La grande majorité du groupe socialiste accepte les réponses aux demandes du postulat Michel et, comme la majorité de la commission, vous encourage à en faire de même en approuvant l'unique conclusion.

**M. David Payot (La Gauche)** : – « Lausanne le 18 septembre 1851, le Département de justice et police à M. le syndic de la Commune de Lausanne :

» Monsieur le Syndic, nous avons entendu M. le Préfet du district de Lausanne au sujet de votre réclamation du 25 juillet dernier touchant les frais occasionnés par les mendiants et vagabonds de passage à Lausanne. M. le Préfet nous a donné des renseignements propres à expliquer le séjour plus ou moins long que peuvent faire quelquefois, par la force des choses, les mendiants et vagabonds à l'Evêché. Il faut comprendre que Lausanne, tout en se trouvant sur la même ligne du droit que les autres communes, doit cependant accepter les conséquences de sa position comme centre et chef-lieu du Canton, ainsi que les autres communes acceptent la leur, bien que les unes soient plus chargées que les autres. Toutefois, le département recommande au préfet de ne rien négliger pour alléger les dépenses de la Commune en laissant le moins de temps possible ces individus à l'Evêché. Le département vous fait, du reste, observer que vous ne devez pas retenir au géôlier une partie de ce qui lui est dû à ce sujet et que la Municipalité doit en conséquence lui payer les 59,50 francs qui lui reviennent sur le premier semestre de 1851. »

Ce document provient du Fonds capital assistance mendiants des Archives communales de Lausanne réunissant plus d'une centaine de pièces du XVIII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Je ne peux que recommander la lecture de certaines pièces, qui donnent un aperçu de la politique d'assistance et de répression des indigents. On y constate, en outre, le souci constant d'éviter la présence d'étrangers sans ressources et la volonté de les expulser hors du canton. Interpellé par les autorités, de tels migrants recevaient donc la passade – soit la nourriture et le gîte sommaire dans la prison de l'Evêché – en attendant leur renvoi.

Apparemment, la Municipalité de 1851 estimait cette passade trop coûteuse. Elle jugeait le délai jusqu'à l'expulsion trop long et se plaignait de cette charge pesant sur les finances de Lausanne, plus que sur celles des autres communes. En conséquence, la Municipalité avait visiblement retenu sur la solde du géôlier, responsable de l'Evêché, le montant des passades qu'elle ne voulait plus payer. Cette pratique n'était pas du goût du Canton et je ne peux que partager son avis. Je n'ai pas recherché les noms des municipaux de l'époque ; cela évitera d'associer leur souvenir à cet épisode peu glorieux.

Revenons au préavis 2013/58, réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ». L'auteur du postulat décrivait les insuffisances des structures d'accueil de nuit pour sans-abri et proposait de créer une unité d'urgence sociale, ce qui a été fait, ainsi qu'un lieu d'accueil de nuit. Le préavis répond en faisant le panorama des structures existantes ; ce paysage montre le chemin parcouru depuis 1851, depuis les hospices, les asiles et la prison de l'Evêché. Nous ne pouvons que saluer la qualité du travail effectué par les organisations telles que le Centre social régional, EMUS, Caritas, le Sleep-In, la Marmotte, l'Abri PC, le Point d'eau, la Fondation Mère Sophia, le Distribus, l'Espace, le Passage et la Terrasse. Nous pouvons aussi saluer l'engagement de la Commune et du Canton en faveur de ces structures.

Si nous apprécions l'important travail du dispositif social lausannois, la réponse au postulat nous laisse moins enthousiastes. Dans son initiative, M. Michel relevait la pénurie de place dans les lieux d'accueil de nuit, ainsi que divers problèmes manifestant le manque de prise en charge sociale durant la nuit et proposait donc un lieu d'accueil de nuit.

La Municipalité dissèque la proposition du postulant en six points. 1 : soins de premiers recours ; 2 : appui social ; 3 : vente à prix coûtant de boissons non alcoolisées ; 4 : accueil avec tolérance de consommation d'alcool ; 5 : échange de matériel d'injection ; 6 : accueil de femmes craignant de fréquenter les hébergements d'urgence. La Municipalité a ensuite examiné chaque point sous quatre angles : cette fonction est-elle toujours nécessaire ? Est-elle déjà remplie ? Un lieu d'accueil de nuit est-il le cadre adéquat pour la remplir ? Est-elle du ressort de la Commune ? Après avoir examiné chaque point et chaque question, le préavis exclut l'utilité de nouvelles mesures.

A mon avis, cette démarche analytique perd de vue l'essentiel, à savoir une réponse au manque de places d'accueil la nuit. Comme l'indique le rapport social 2013, à la page 7, Lausanne est probablement la ville la plus solidaire de Suisse, avec la plus forte proportion de lits en hébergement d'urgence par rapport à la population résidante. Cette offre demeure cependant insuffisante au regard de la demande, 20 à 30 personnes étant refusées chaque soir et un nombre indéterminé de personnes recourant à des solutions de fortune sans s'adresser au service ; 9222 nuitées ont été refusées en 2013.

Si la Ville ne veut pas donner suite au postulat de M. Michel, il me semble que ce n'est pas parce que les propositions de M. Michel sont superflues, mais par choix politique de ne pas augmenter la prise en charge des sans-abri. Il s'agit donc d'un choix politique. Dans l'absolu, cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'un mauvais choix, et la position municipale trouvera sans doute des défenseurs au sein de ce Conseil. Ils se trouveront en particulier parmi les partisans des économies budgétaires et parmi ceux qui craignent un appel d'air si on offre des conditions trop avantageuses aux pauvres.

Le groupe La Gauche ne partage pas cet avis ; je vous en épargnerai les arguments détaillés. Il y a néanmoins un point qui me semble plus important. Considérer qu'il s'agit d'un choix politique, cela permet de mettre en rapport ce manque de place dans les abris et les amendes que reçoivent les personnes qui dorment dans la rue ou sur des parkings. On refuse un toit aux sans-abri et on les amende pour avoir dormi dehors. A cet égard, la politique municipale me paraît bien contradictoire et pas beaucoup plus justifiable que celle de la Municipalité de 1851. Le groupe La Gauche appelle à refuser cette réponse au postulat Stéphane Michel et demande l'appel nominal.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je remercie notre collègue David Payot pour sa lecture fort intéressante de ce qui s'est passé il y a cent soixante ans. Je réfute sa qualification de peu glorieux, comme je réfute le fait d'analyser ce qui s'est passé il y a un certain nombre d'années ou de générations avec les yeux d'aujourd'hui. Si on le remplaçait dans son contexte, Lausanne n'aurait – peut-être, je n'en sais rien – pas à en rougir, comme aujourd'hui, elle n'a pas à en rougir.

Pour revenir à l'objet qui nous intéresse ce soir, je remercie, au nom de mon groupe, la Municipalité pour le côté complet de son préavis. La lecture de ce préavis nous fait faire un tour d'Europe fort instructif, dans lequel on souffle alternativement le chaud et le froid sans pouvoir déterminer avant d'en arriver aux conclusions dans quel sens la Municipalité veut entraîner le lecteur, par ailleurs commissaire. On nous fait des comparaisons fort intéressantes avec certains pays européens – pas les plus riches – et on déclare ensuite que la politique sociale apporte des correctifs lorsque cela s'avère nécessaire pour que chacun accède à la possibilité de mener une vie conforme à la dignité humaine.

On pourrait, pendant de longues minutes ou heures, se demander qui c'est « chacun ». Quelle est cette notion de conforme à la dignité humaine ? Qu'est-ce que cette dignité humaine en termes de chiffres ? Je reprends une des raisons d'indignation de notre collègue Payot, qui constate qu'il manque trente à quarante places chaque soir dans les abris. Mais, cher collègue Payot, si on augmentait l'offre de trente à quarante places, une semaine après, il manquerait de nouveau trente à quarante places, et ainsi de suite. Ce n'est pas infamant de dire qu'une augmentation de l'offre induit inmanquablement un appel d'air, et ce n'est pas poser un jugement de qualité sur les personnes mêmes qui fréquentent

ces abris que de dire que l'effet d'appel d'air est quelque chose de profondément humain, que je comprends.

A la fin, nous divergeons à l'issue de votre exposé historique intéressant, parce que la conclusion dit : au vu des éléments mentionnés ci-dessus, un lieu d'accueil de nuit ne paraît pas être une réponse adéquate aux besoins identifiés par le postulant. Je remercie au passage la Municipalité d'avoir mentionné à plusieurs reprises l'excellente collaboration avec le Canton. Je la remercie également du fait que, contrairement à ce que peut laisser croire le catalogue que nous avons reçu il y a deux semaines, qui est véritablement un catalogue, dans les conclusions de ce préavis municipal, qui ne sont pas un catalogue, c'est de la *Realpolitik*. Lausanne peut effectivement, la tête et le front haut, revendiquer le fait qu'elle fait beaucoup au niveau social, mais que tout a une limite et qu'actuellement il serait déraisonnable de franchir cette limite. Nous nous rallierons donc aux conclusions de ce préavis.

**M<sup>me</sup> Myrèle Knecht (Soc.)** : – J'ai souhaité connaître l'avis du postulant, qui n'avait malheureusement pas pu être contacté au moment des travaux de la commission. Il me paraît important de souligner que le postulat de Stéphane Michel a été rédigé après consultation des professionnels concernés qui, justement, travaillent la nuit dans les structures concernées et peuvent concrètement observer quotidiennement comment le problème se pose.

Le postulant est satisfait des améliorations développées ces dernières années concernant l'accueil de nuit et de la création de l'EMUS, qui correspond tout à fait à l'une des deux demandes principales de son postulat : celle d'une structure d'urgence sociale. Il n'est par contre pas satisfait de la réponse négative à son autre demande, celle d'un accueil de nuit sécurisé, mais sans lits supplémentaires. Il considère toujours ce besoin de sécurité pour les personnes sans toit pour la nuit comme prioritaire. En effet, ces personnes se trouvent en situation de risque pour leur propre sécurité et sont parfois agressées, comme le constatent les acteurs de terrain.

Certes, le postulat a été déposé en 2008 et la Ville de Lausanne a depuis mis en place de nombreuses améliorations et arrangements dans ce domaine. Une augmentation constante du nombre de lits, un système de réservation, la création de l'EMUS par le Canton complètent ce dispositif. Ainsi, il est vrai que la Ville de Lausanne propose déjà un dispositif important et de qualité par rapport à d'autres villes. Trois besoins fondamentaux – de nourriture, de soins et de sécurité ; ce dernier besoin est garanti par le fait d'avoir un toit pour dormir – sont pris en compte, à condition d'avoir un toit pour dormir.

Or selon un rapport de la Ville de Lausanne, *L'Hébergement d'Urgence à Lausanne*, de 2012, plus de 100 personnes par nuit n'ont pas de toit pour dormir. Le besoin d'un lieu sécurisé n'est donc pas résolu avec les structures actuelles, besoin auquel répondait la deuxième proposition du postulant de manière minimaliste : pas de création de lits. Avec un tel lieu, la Ville aurait eu un dispositif complet.

Lausanne est une ville-centre et elle a la responsabilité de rester plus qu'attentive à ce besoin s'il est avéré, ce qui semble être le cas selon le rapport mentionné. Comme il apparaît aussi que les personnes susceptibles de recourir à une telle structure proviennent de tout le canton, une collaboration entre la Ville et le Canton serait nécessaire au niveau du financement notamment. Des professionnels du réseau de A Bas Seuil et de l'accueil de nuit sont suffisamment préoccupés par ce manque pour envisager un essai d'ouverture d'un tel lieu d'accueil prochainement. Donc, bien que je reconnaisse et salue les améliorations constantes apportées par la Ville dans ce domaine depuis 2008, je regrette que ce besoin de sécurité des personnes sans toit pour dormir ne soit pas mieux pris en compte et, personnellement, je n'accepterai pas les conclusions du rapport-préavis.

**M. Mathieu Blanc (PLR)** : – Le groupe PLR partage certains des doutes qui ont été émis, notamment par la personne qui s'est exprimée pour le postulant, en ce sens que la question d'un lieu d'accueil de nuit pour certaines populations vulnérables à Lausanne, en

particulier pour les personnes toxico-dépendantes, est un vrai problème et une question à laquelle s'intéresse le PLR. Dans ce cadre, il estime que si les réponses sur d'autres sujets sont très intéressantes, et on remercie la Municipalité pour les développements dans cette réponse, nous estimons qu'il y a là un problème qui aurait mérité une analyse plus détaillée.

On sait aujourd'hui que la plupart des personnes en état de toxicodépendance qui sont, par exemple, sur la place de la Riponne, n'ont pas de domicile fixe. Est-ce qu'il ne faudrait pas aller plus loin pour leur ouvrir un lieu d'accueil pendant la nuit ? C'est ce type de question que le PLR analyse.

Je rappelle aussi qu'il avait proposé un élargissement des horaires d'accueil et la création de lieux d'accueil de nuit au lendemain de la votation sur le local d'injection, notamment par le biais d'un postulat Longchamp-Bérard. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR s'abstiendra en grande partie ; quelques personnes iront peut-être jusqu'à refuser cette réponse, d'autres l'accepteront ; mais la grande partie s'abstiendra.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) :** – Mon intervention va dans le même sens que celle de ma collègue Myrèle Knecht, qui s'est exprimée tout à l'heure. Certes, le rapport-préavis est complet dans le sens qu'il examine les différents types de situations. Le qualificatif « personne indigente » montre qu'il y a différents types de populations qui peuvent être qualifiées sous ce terme et qu'il ne faut pas considérer qu'une personne indigente est forcément une personne marginale. Il ne faut pas non plus considérer qu'une personne marginale est une personne toxicomane. Il montre donc les différents types de populations qui peuvent être recouverts par ce terme, mais dont les besoins sont à différencier, et qu'il y a déjà tout un dispositif pour répondre à différents types de besoins.

N'empêche qu'il y a un besoin, qui concerne une petite minorité des personnes, qui ont aussi droit à leur dignité, ce sont notamment les personnes toxicodépendantes, qui font déjà usage des structures A Bas Seuil, tel le Passage, et parmi lesquelles il y a environ 40 % sans domicile fixe. On peut estimer, comme l'a dit ma collègue, qu'il y a une centaine de personnes dans cette situation à Lausanne, qui n'ont pas d'endroit où dormir la nuit et qui ne fréquentent pas la Marmotte ou d'autres endroits de ce type. Beaucoup de ces personnes ne dorment même pas la nuit et préfèrent se déplacer et marcher, pour des raisons de sécurité ou à cause du froid, et trouver un endroit où dormir pendant la journée. Certains vont même dormir au Passage, qui n'est pas un endroit prévu à cet effet, mais ils y dorment quand même pendant la journée, sur des tables.

Il existe donc un besoin pour une partie de cette population, soit d'avoir un lieu spécifique pour dormir et se retrouver la nuit. Autrefois, le Parachute offrait ce type de prestation, mais le Parachute est devenu une structure d'accueil pour les mineurs en très grande difficulté. Ce lieu n'a pas été remplacé. La réponse et la volonté de la Municipalité de ne pas donner une réponse complète à la demande de notre ancien collègue, Stéphane Michel, ne me conviennent pas du tout.

Et elle ne me convient pas non plus quand j'entends des arguments du style : mais plus on aide les pauvres, plus il y aura de pauvres ; des arguments de type malthusien : plus on crée de structures pour que les gens dorment la nuit, plus il y aura de gens qui y viendront. Ce sont les mêmes arguments qu'on a entendus dans d'autres domaines. On avait aussi entendu dire que plus on augmente le nombre d'indemnités d'assurance-chômage, plus il y aura de chômeurs et plus le chômage dure. Enfin, plus on aide les pauvres, plus la pauvreté augmente. Ce genre d'arguments ne sont pas prouvés, ils sont basés sur des a priori ; il n'y a pas de raison de penser que s'il y avait une augmentation des places pour dormir la nuit, il y aurait toujours plus de personnes qui voudraient à tout prix dormir dans des endroits pareils. C'est pourquoi je considère que la réponse de la Municipalité sur ce point est insatisfaisante.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale :** – J'aimerais tout d'abord remercier celles et ceux qui se sont exprimés par rapport à ce préavis. On voit que

chacun est préoccupé par le sort des sans-abri. J'aimerais également saluer le petit rappel historique de M. Payot. A titre d'exemple, le syndic me rappelait qu'à l'époque, en 1851, 59 francs, c'était un salaire mensuel ; cela permet de comprendre la responsabilité individuelle du geôlier. Heureusement, nous n'avons pas cette même responsabilité ; aujourd'hui, je ne sais pas comment on pourrait faire.

Beaucoup d'entre vous ont mis en évidence l'effort et l'engagement de la Ville de Lausanne depuis des années concernant le sort des plus déshérités. La politique de la Ville, et nous l'affirmons, est de mettre à disposition des logements pour toute la population. Ce sont des appartements et des logements durables qui sont demandés, et non des solutions de fortune. Il faut savoir où l'on veut s'engager financièrement, et là nous sommes clairs : sur des logements subventionnés, des logements partagés ; ce sont des possibilités de placer des personnes au bénéfice du RI. Si vous voulez les accueillir et si vous avez une place de libre, nous sommes actifs dans tous les domaines.

Mais la solution proposée par M. Michel n'est pas une bonne solution. Ce n'est pas une bonne solution pour les acteurs qui travaillent dans le domaine, car s'ils avaient été d'accord de tenter l'expérience, nous aurions peut-être pu essayer. Mais vous devez savoir ce que cela signifie d'ouvrir simplement un lieu, de laisser la porte ouverte entre 23 h et 6 h du matin, accueillir ceux qui viennent frapper à votre porte simplement pour s'asseoir pour s'affaler dans un fauteuil ou pour dormir. Si c'est pour dormir sur un fauteuil, autant leur mettre à disposition un lit. Ce n'est donc pas une bonne solution. Cela pose également des problèmes de sécurité et de responsabilité par rapport à toutes les questions que génèrent les soins qui pourraient être nécessaires. Il faut assurer une présence pour assurer la cohabitation entre des publics qui ne sont pas forcément simples à gérer. C'est pourquoi la proposition qui a été d'abord mise en avant et adoptée avec le Canton, c'est celle d'EMUS.

J'aimerais maintenant revenir sur quelques propos. Monsieur Blanc, j'ai l'impression que vous n'y connaissez rien du tout. Vraiment, vous nous indiquez qu'il y a des toxicomanes et que le PLR s'en préoccupe ; j'en suis content. Alors, faites une proposition, une vraie proposition, et puis dites ce que l'on doit faire avec le financement, et on verra. Mais aujourd'hui, celui qui est Suisse, celui qui est Vaudois, celui qui est Lausannois, celui qui est résident reçoit une aide sociale et, avec cette aide sociale, il y a un logement. Venez avec moi à la Riponne, monsieur Blanc – je vous l'ai d'ailleurs déjà proposé ; on ira discuter avec les personnes qui sont là, on leur demande si elles dépendent du Centre social régional de Lausanne, si elles ont un logement et un endroit où aller. Il est possible qu'à un certain moment, pour des raisons indépendantes ou pour des raisons qui leur sont propres, elles n'en aient plus. Il se peut alors qu'il y ait des SDF. Les SDF dépendent du Centre social régional cantonal, et ce n'est pas de la responsabilité de la Ville de Lausanne ; ils reçoivent une aide cantonale et c'est le Canton qui se préoccupe de leur trouver un logement. Il ne faut donc pas venir dire qu'il y a des personnes résidentes lausannoises, suisses ou avec un permis de résident qui n'ont pas de logement ; normalement, elles en ont toutes un.

L'autre élément concerne le manque de lits que nous avons dans les structures d'urgence. Nous avons été transparents ; vous le savez, il y a un certain nombre de films et d'émissions tournés sur l'accueil qui ont pu être faits. Vous avez vu que ces lieux sont pris d'assaut, parce qu'ils sont appréciés des personnes. J'aimerais vous lire ce qui se passe par rapport à ces endroits, parce qu'il faut être clair sur les propos qu'on tient. Je prends ici un article paru dans un journal du dimanche ; c'est une interview de M. Fernand Melgar – comme cela je ne serai pas accusé –, à qui l'on demande si les autorités sont larguées par rapport à cet accueil. Il répond : « Les villes de Lausanne et de Genève font au mieux, on ne peut pas les blâmer. Ce sont des pompiers qui tentent désespérément d'éteindre un incendie. Mais, à un moment, ils doivent dire stop, car plus ils offrent des opportunités d'hébergement et d'accueil, plus il y a de demandes. C'est le principe de l'appel d'air ».

Bien sûr que si vous offrez des prestations vous avez des personnes qui vont venir. M. Melgar, a observé cela pendant une année ; cela ne sert à rien de refuser cette réponse, on fait le maximum. Vous avez aussi d'autres phénomènes, comme des personnes qui dorment dans la rue. Pourquoi ? Quelques personnes ne veulent pas payer les 5 francs. Pour une famille de quatre personnes, si, pendant une semaine, quand il fait beau, il n'y a pas besoin de payer 5 francs pour dormir à la Marmotte ou au Sleep-In, cela fait 20 francs par jour, fois 7 jours, cela fait 140 francs ; c'est une somme énorme. Ils sont venus ici pour mendier et pour pouvoir ensuite utiliser cet argent dans leur pays d'origine. J'arrête ici les remarques, mais je vous en conjure, acceptez le préavis de la Municipalité ; la solution d'offrir un lieu simplement ouvert, où les personnes peuvent s'asseoir, ne répond à aucun besoin.

Pour le moment, nous n'avons trouvé aucune institution qui est d'accord de le faire. Cela génère des problèmes de sécurité et des problèmes de contrôle à l'entrée, des questions d'organisation à l'intérieur et, pour les personnes de nationalité suisse, ou avec un permis, qui sont résidentes ici, il y a un lit pour tout le monde ; pour quelques SDF ou quelques personnes qui viendraient à Lausanne et qui n'y sont pas domiciliées, effectivement, si M. Blanc veut faire quelque chose pour eux, il est député, il posera la question au Grand Conseil et il trouvera une réponse adéquate de la part des conseillères et des conseillers d'Etat.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – J'aurais presque pu renoncer à la parole, parce que M. Tosato a été dans la direction où je souhaitais aller.

Pour répondre à M. Oppikofer qui s'est offusqué du fait que l'on puisse parler d'appel d'air par rapport à des offres de la Ville en matière d'hébergement et d'accueil au niveau social, comme le municipal, je voulais reprendre les paroles de M. Melgar, qui figurent dans le PV de la commission ; pour une fois que je peux reprendre ses paroles ! C'est rare. Il dit qu'il a pu voir tout au long de la réalisation d'un film que plus on avait d'offres d'hébergement d'urgence – je le lis dans le procès-verbal de la commission –, plus il y a de demandes. Et c'est bien le problème général au niveau des coûts de l'aide sociale dans notre ville. Plus on aura de propositions, plus on aura de prestations à offrir, plus il y aura de demandes. C'est une réalité.

Par contre, cela m'amène à un autre constat : lorsque ces paroles que je viens de prononcer sont prononcées par quelqu'un de droite, c'est un scandale, la gauche s'offusque. Elle devrait aussi s'offusquer ce soir des propos de M. Melgar. Mais je ne pense pas que ce sera le cas, ce qui m'amène au résultat final. Tout à l'heure, on aura une discussion sur une interpellation urgente concernant la vision de la Ville en matière de politique sociale, « Lausanne - Ville sociale ». Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure.

**M. Nicolas Gillard (PLR) :** – Pour rebondir sur l'amorce de réaction de M. Tosato, concernant plutôt le fond que la forme, dire d'un conseiller communal qu'il n'y connaît absolument rien ou rien du tout, c'est faire preuve d'une arrogance qui est peu coutumière de M. Tosato. Lorsque le PLR aura mené ses débats, notamment sur les statistiques 2012, qui établissaient que 60 % des gens qui fréquentaient le Distribus et le Passage étaient sans domicile fixe, il sera très intéressant que vous-même, monsieur Tosato, et M. Blanc, main dans la main, interpelliez les professionnels de la branche pour savoir véritablement si M. Blanc ne savait rien du tout ou si vous vous êtes planté ce soir ; le débat sera donc repris.

**M. David Payot (La Gauche) :** – J'interviens à la demande de M. Voiblet pour dire et confirmer que, à mon avis, la théorie de l'appel d'air ne tient pas compte de la logique pour laquelle un certain nombre de personnes se retrouvent sans-abri en Suisse. Si elles ont fait beaucoup de kilomètres pour arriver ici, ce n'est pas parce qu'elles espéraient pouvoir dormir au Sleep-In ou à la Marmotte, mais parce qu'elles espéraient pouvoir y trouver un moyen de vivre, soit en travaillant, soit en mendiant ; c'est plutôt la différence de revenu qui explique la venue de ces personnes.

C'est vrai que c'est un problème qui dépasse la Ville de Lausanne dans une large mesure. C'est en partie l'idée de l'Espace Schengen et de l'Union européenne que de se dire qu'en ayant un espace de libre-échange économique on va assurer la prospérité dans tous les pays, et qu'il suffit, en Suisse, de se barricader contre les personnes hors Europe pour être protégé. On voit qu'il reste de la pauvreté à l'intérieur de l'espace européen, qui n'est pas comblé par cette politique de libre-échange, et nous en héritons une partie.

Par rapport à la critique que je faisais à la Municipalité de 1851 et à celle de 2014, monsieur Voiblet, le principal reproche, si je peux le préciser, c'est aussi qu'il me semble que la manière d'agir est particulièrement peu adéquate et fait porter les conséquences sur les personnes qui peuvent difficilement les assumer. Que ce soit le géôlier de 1851 qui se retrouve à avancer sur son salaire l'entretien de la passade, que ce soient les personnes qui n'ont pas trouvé place dans les abris qui se trouvent amendées, il y a un manque de cohérence entre le fait de dire officiellement que toutes personnes ne trouvent pas une place dans des abris et de les amender de ne pas être dans ces abris.

La discussion est close.

**Le président** : – Nous avons une demande d'appel nominal.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

**M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur** : – La commission a approuvé le préavis par 8 oui, 1 abstention, sans avis contraire.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, le préavis est adopté par 48 voix contre 15 et 17 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Adam Yves, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Bürgin Daniel, Chautems Jean-Marie, Chenaux-Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Clivaz Philippe, Corboz Denis, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Evéquoze Séverine, Faller Olivier, Felli Romain, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Graf Albert, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Martin Pedro, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Oberson Pierre, Philippos Roland, Picard Bertrand, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Salzmann Yvan, Schlienger Sandrine, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Bettschart-Narbel Florence, Bovet Laurianne, Buclin Hadrien, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Gendre Jean-Pascal, Grin Claude Nicole, Hubler Alain, Knecht Myrèle, Mottier Vincent, Oppikofer Pierre-Yves, Pain Johan, Payot David, Perrin Charles-Denis, Voutat Marlène.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Blanc Mathieu, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Joosten Robert, Klunge Henri, Lapique Gaëlle, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Rossi Vincent, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/58 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ».

## **Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation »**

Rapport-préavis N° 2013/42 du 5 septembre 2013

Logement et sécurité publique

### **1. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Benoît Gaillard « *Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation* ».

### **2. Rappel de la motion**

Par sa motion déposée le 27 novembre 2011<sup>19</sup> et renvoyée le 22 mai 2012<sup>20</sup> pour étude et rapport-préavis, le motionnaire invite la Municipalité à inclure un volet « logement pour les jeunes en formation » dans la politique communale du logement afin de parer au manque aigu de logements pour cette partie de la population.

Pour ce faire, il préconise d'instituer dans le cadre général de la réalisation des écoquartiers, en particulier celui des Plaines-du-Loup, des modalités permettant d'intégrer des logements pour jeunes en formation, cas échéant au sein de lots d'habitation, concrétisant ainsi la composante intergénérationnelle, culturelle et sociale de la politique de mixité voulue par les Lausannois<sup>21</sup>.

Le motionnaire préconise notamment :

- de réserver un ou plusieurs logements pour les jeunes en formation lors de la construction d'un immeuble sur une parcelle communale par un partenaire ou par la Ville ;
- de privilégier les partenariats avec des structures émanant directement des milieux liés à la formation.

### **3. Situation générale du logement des jeunes en formation – la pénurie**

En préambule, il convient de rappeler que la Commune de Lausanne a initié de nombreuses démarches en vue d'améliorer la situation du logement pour les jeunes en formation depuis les années nonante ; elle a notamment :

- autorisé l'accès aux appartements subventionnés d'une pièce aux jeunes en formation sous certaines conditions ;
- mis à disposition de la Fondation solidarité logement pour étudiant-e-s (FSLE) quelque 70 chambres situées dans deux immeubles intégralement dévolus au logement pour des jeunes en formation ;
- signé prioritairement des contrats de confiance avec l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF)<sup>22</sup> pour les objets de la Ville en attente de développement.

<sup>19</sup> BCC 2011 – 2012 T. II (No 17) p. 17 (*Bulletin provisoire*).

<sup>20</sup> BCC 2012 T.I (No 4) p. 50 et ss (*Bulletin provisoire*).

<sup>21</sup> Agenda 21, préavis N° 2003/43 (« Nouvelle politique communale du logement »), projet Métamorphose Plaines-du-Loup, préavis N° 2005/45 (« *Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne* »), plan directeur localisé (PDL).

<sup>22</sup> L'ALJF a pour but de mettre à disposition de ses membres des chambres à un prix abordable. A cette fin, elle négocie avec des propriétaires de bâtiments temporairement inoccupés des contrats de prêt à usage (CPU : article 305 et suivants du CO), plus communément appelés « contrats de confiance ». L'ALJF s'engage à restituer le plein et entier usage des bâtiments mis à sa disposition, sans condition, et ce dès l'échéance du contrat choisi à la convenance du propriétaire. L'association effectue

Depuis le début de cette législature, elle appuie également l'ALJF dans ses démarches auprès de propriétaires privés.

### 3.1 *La demande*

L'agglomération lausannoise accueille, outre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), les Hautes écoles spécialisées (ECAL, ERACOM, HEMUL, HELS-La Source, HETSR, EESP, HESAV, HEIG-VD, EHL, HEP)<sup>23</sup>, les écoles professionnelles (EPSIC, ETML, EPCL)<sup>24</sup> ainsi que d'autres institutions (instituts internationaux, Business Schools (IMD, IDEAP, BSL, etc.)).

Le nombre de jeunes en formation fréquentant une haute école, l'UNIL ou l'EPFL représente approximativement 30'000 personnes<sup>25</sup>. S'y ajoutent les quelque 10'000 apprentis qui ont une place d'apprentissage dans le district de Lausanne. Sachant qu'une grande partie des jeunes demeurent dans leur logement antérieur lorsqu'ils débutent une formation, il est difficile d'évaluer précisément la demande.

### 3.2 *L'offre*

Plusieurs institutions ayant pour but spécifique de créer puis de gérer des maisons destinées à loger des jeunes en formation<sup>26</sup> œuvrent à Lausanne. Elles offrent ainsi quelque 2'600 chambres, studios et appartements à loyers abordables (la location mensuelle d'une chambre oscille entre 310 et 700 francs).

Des professionnels de l'immobilier<sup>27</sup> mettent traditionnellement à disposition des studios, souvent meublés, dont les loyers sont bien plus élevés. Ce parc est estimé à environ 900 studios ou petits appartements. S'y ajoutent les coopératives d'habitation qui louent des logements d'une ou deux pièces de petite surface à loyers abordables à des jeunes en formation.

De leur côté, tant l'UNIL que l'EPFL disposent de services « sociaux » qui administrent une base de données d'offres immobilières et mènent depuis quelques années des campagnes auprès des bailleurs, des gérances et des privés de la région. Cependant, il n'existe pas d'évaluation fiable du nombre d'appartements ou de chambres du marché libre mis régulièrement à disposition des jeunes en formation.

Compte tenu du fait que le projet quartier Nord de l'EPFL mettra à disposition 516 nouveaux logements en septembre 2013, les jeunes en formation pourront compter sur plus de 4'000 logements à la rentrée 2013.

D'autres projets en cours d'étude ou de réalisation permettront d'étoffer l'offre en mettant quelque 1'700 logements supplémentaires sur le marché d'ici 2017<sup>28</sup>.

### 3.3 *La pénurie actuelle*

La demande étant supérieure à l'offre, les Hautes écoles, HES, écoles professionnelles et autres institutions de formation font face chaque année à plusieurs centaines de demandes

---

les éventuels aménagements nécessaires au logement et garantit la protection de la maison contre les détériorations et le délabrement, tout en maintenant de bonnes relations avec le voisinage.

<sup>23</sup> Ecole Cantonale d'Art Lausanne, Haute Ecole de Musique Lausanne, Institut et Haute Ecole de la santé - La Source, Haute Ecole de Théâtre de la Suisse Romande, Haute Ecole de travail social et de la santé, Haute Ecole de la Santé Vaud, Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud.

<sup>24</sup> Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat, Ecole professionnelle et commerciale de Lausanne, Ecole des métiers de Lausanne.

<sup>25</sup> Environ 22'500 étudiants et 7'500 jeunes en formation, hormis les Hautes écoles d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud sises à Yverdon (HEIG-VD / Yverdon).

<sup>26</sup> La plus importante d'entre elles est la Fondation Maisons pour étudiants (FMEL), créée en 1961 par la Commune de Lausanne, l'Etat de Vaud et l'Université. S'y ajoutent le Cazard, le Centre universitaire catholique (CUC), l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF), le Foyer Bon Accueil, la Pension Bienvenue ou, plus récemment, la Fondation Solidarité Logement pour les Etudiant(es) (FSLE) ou la Société coopérative « Les Estudiantines ».

<sup>27</sup> Stud Home, Studios Meublés, Stutz Immobilier, Arc Lémanique Immobilier, Régie foncière S.A., etc.

<sup>28</sup> Champagny (St-Sulpice) 180 studios - FMEL / La Chocolatière (Echandens) 142 chambres - FMEL / Jordils (Echandens) 100 studios - FMEL / Côtes de la Bourdonnette (Lausanne/Chavannes) 500 chambres / Les Triaudes « 2 » 250 chambres - FMEL / En Cojonnex 210 chambres / Autres projets 250 chambres.

qui demeurent sans réponses. Nombre d'étudiants doivent cohabiter provisoirement ou se loger de manière onéreuse (hôtel ou studios meublés) ou précaire (par exemple au camping), voire, dans certains cas, renoncer à étudier dans nos académies ou s'exmatriculer, faute de logement.

#### **4. Avenir dans la demande de logement des jeunes en formation : l'autonomie par le logement**

De plus en plus de jeunes s'engagent dans des études secondaires et supérieures. S'y ajoute le phénomène de la « décohabitation »<sup>29</sup> ainsi que celui de la mobilité accrue des jeunes en formation (Erasmus)<sup>30</sup>. Le taux de décohabitation est estimé aujourd'hui, dans nos régions, à environ 50 % pour les étudiants et doctorants<sup>31</sup> et à 30 % pour les jeunes en formation ; il ne peut qu'évoluer à la hausse si l'on se réfère aux pays occidentaux qui affichent un taux global des personnes en formation qui habitent de façon indépendante de plus de 60 %<sup>32</sup>.

Il convient donc non seulement de pallier les déficits actuels mais aussi d'anticiper l'accroissement de la demande des jeunes qui suivent une formation dans notre région.

#### **5. Les pouvoirs publics et le logement des jeunes en formation**

##### **5.1 Cadre légal et responsabilité**

Dans la région lausannoise, la responsabilité du logement des jeunes en formation incombe principalement aux Hautes écoles qui sont actives via la FMEL. Les interventions politiques au Grand Conseil sont d'ailleurs systématiquement renvoyées aux structures existantes, principalement à la FMEL.

La législation cantonale sur le logement demeure en effet succincte sur le sujet :

- La loi sur le logement<sup>33</sup> et ses règlements d'application (RCOL et RCOLLM)<sup>34</sup> prévoient la possibilité d'attribuer des subventions des pouvoirs publics pour la construction et la rénovation de logements, à condition que ces appartements soient loués à une personne morale au sens de l'art. 52 CC<sup>35</sup>, à charge pour elle de les sous-louer à des jeunes en formation et d'en assurer la gestion.
- Le règlement du 9 septembre 2009 sur les prêts pour la création de logements pour étudiants (RPCLE) offre également la possibilité de stimuler la construction de logements pour jeunes en formation par des partenaires privés ou parapublics. Dans ce cadre, un fonds de quinze millions permet à un investisseur d'obtenir un prêt équivalent à 20 % du coût de l'opération à un taux d'intérêt de 0.5 % et un remboursement (amortissement du prêt) sur vingt ans, lorsque le projet prévoit une capacité d'accueil de dix étudiants au moins. A ce jour, ce crédit cantonal présente un solde de quatorze millions.

<sup>29</sup> Phénomène sociodémographique décrivant le fait que les familles tendent à se scinder plus facilement et à voir leurs membres autrefois cohabitant vivre de plus en plus souvent séparément. Des analyses convergentes montrent, qu'au fur et à mesure de l'avancement de leur formation, les jeunes transitent de la chambre au petit appartement en passant par la colocation groupée.

<sup>30</sup> ERASMUS : Adopté en 1987 ce programme permet aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement scolaire européen. Fin 2012, il a permis à 3 millions de jeunes étudiants de partager des échanges de 3 mois à un an.

<sup>31</sup> Etude menée dans le cadre de la politique du logement de l'EPFL.

<sup>32</sup> Le logement étudiant, regards critiques et visions d'avenir - septembre 2007 - Christian Queffelec.

<sup>33</sup> Loi du 9 septembre 1975 sur le logement (RSV 840.11).

<sup>34</sup> Règlement du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics (RVV 840.11.2) et Règlement du 17 janvier 2007 sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés (RSV 840.11.2.5).

<sup>35</sup> Art. 52 CC :

1 Les sociétés organisées corporativement, de même que les établissements ayant un but spécial et une existence propre, acquièrent la personnalité en se faisant inscrire au registre du commerce.

2 Sont dispensés de cette formalité les corporations et les établissements de droit public, les associations qui n'ont pas un but économique, les fondations ecclésiastiques et les fondations de famille.

3 Les sociétés et les établissements qui ont un but illicite ou contraire aux mœurs ne peuvent acquérir la personnalité.

## **5.2 Actions particulières de la Commune de Lausanne**

La Commune de Lausanne permet, en vertu des clauses dérogatoires au droit cantonal<sup>36</sup>, l'octroi d'appartements subventionnés d'une pièce à des jeunes en formation sous deux conditions :

- suivre ses études ou un apprentissage à Lausanne ou dans sa région ;
- être au bénéfice d'une bourse d'études ou d'apprentissage ou exercer une activité professionnelle accessoire.

Actuellement, plus de 120 jeunes en formation sont logés dans des logements subventionnés sur le territoire de la Commune de Lausanne.

## **5.3 Autres réalisations de la commune de Lausanne**

La FLSE s'est constituée en 2008 avec l'appui de la Fédération des associations d'étudiants de l'Université de Lausanne (FAE). Elle a pour but de favoriser l'accès au logement pendant les études et d'engager tous ses moyens afin de mettre à disposition des logements accessibles à tous les jeunes en formation. Elle dispose actuellement des deux immeubles, totalisant 76 chambres :

- *A l'Avenue du Chablais 30* : Cet immeuble a été acquis et cédé en droit de superficie (préavis N° 2007/52) à la Coopérative Cité-Derrière qui loue le bâtiment à la FSLE, charge à cette dernière de louer les 39 chambres à des jeunes en formation. La Fondation a bénéficié d'une subvention communale annuelle de 30'000 francs, financée dans le cadre des aides au logement.
- *Au Valentin 27* : Acquis en 2010 par la Ville, l'immeuble comprenant 33 chambres a été remis en bloc à la FSLE sous la forme d'un contrat de bail. De même qu'à l'avenue du Chablais 30, les 33 chambres sont ensuite relouées à des jeunes en formation.

## **6. Bailleurs et jeunes en formation**

### **6.1 L'image**

L'image du locataire en formation diffère de celle du locataire usuel. En effet, le locataire classique recherche généralement un lieu de vie pour s'installer à demeure pour une longue période alors que le jeune en formation est par définition plus instable. Par ailleurs, si l'image du jeune en formation insolvable et turbulent n'est plus d'actualité, ce dernier n'exerce généralement pas d'activité régulière rémunérée et présente de ce fait de moins bonnes garanties financières face au bailleur. Ce handicap peut devenir rédhibitoire en période de pénurie généralisée de logements.

### **6.2 Besoins particuliers du locataire/jeune en formation**

Les conditions imposées par le marché immobilier traditionnel (gérances ou bailleurs privés) ne sont pas toujours adaptées aux besoins des étudiants/jeunes en formation. Ainsi, l'année académique dure généralement dix mois<sup>37</sup> et influe sur les termes usuels des contrats<sup>38</sup>, leur durée, leur échéance et leur renouvellement. S'y ajoutent les cursus variés des étudiants, des doctorants, des invités (Erasmus), etc. qui peuvent porter sur un an ou plus pour les doctorants ou se limiter à un semestre (cinq mois – cursus normal) ou trois mois (minimum Erasmus), sans compter les modules de formation dont les durées peuvent varier.

<sup>36</sup> Règlement communal du 8 septembre 2004 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne.

<sup>37</sup> Année académique : 10.5 mois, du 1er septembre au 15 juillet – le semestre : 5 mois, 15 septembre au 15 février et 15 février au 15 juillet.

<sup>38</sup> 1er avril à midi, 1er juillet à midi et 1er octobre à midi.

Ainsi, pour répondre à cette demande spécifique, la FMEL propose cinq types de contrat différents<sup>39</sup>. A la FSLE, 37.7 % des contrats sont mensuels, 18.5 % sont semestriels et 43.8 % sont annuels (année 2012/2013).

## **7. Réponse de la Municipalité à la motion**

Comme présenté en préambule, la Commune de Lausanne a initié depuis une vingtaine d'années de nombreuses mesures en vue d'améliorer la situation du logement pour les jeunes en formation. Elle confirme son intention de poursuivre dans cette voie.

Elle entend également répondre favorablement à la demande du motionnaire en réservant sur chaque projet immobilier développé sur des parcelles communales, quelques logements à des jeunes en formation. Comme le suggère le motionnaire, elle entend le faire en collaboration avec les structures existantes. Les partenariats engagés avec la FSLE ou l'ALJF ont montré leur efficacité. Concrètement, sur les futurs projets immobiliers de la Ville, les sociétés superficières seront invitées à réserver quelques logements à des fondations ou coopératives actives dans le logement étudiant, charge à ces dernières de les sous-louer à des jeunes en formation.

Ce système offre également l'avantage d'être réversible, il est sans risque pour le bailleur et va dans le sens de la mixité sociale et générationnelle.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de construction de logements, la Municipalité a planifié deux projets spécifiques pour les jeunes en formation :

- Le premier est situé dans le quartier des Fiches. Dans le cadre du projet de la SILL sur les parcelles n° 20546 et 7277, une cinquantaine de chambres pour jeunes en formation seront construites d'ici à 2016 dans le cadre d'un projet visant la mixité sociale et générationnelle et totalisant 225 logements (subventionnés, contrôlés, PPE). Ce projet est aujourd'hui au stade du concours d'architecture.
- Le second projet est situé sur la parcelle n° 20610 à En Cojonnex, à proximité immédiate de l'Ecole hôtelière de Lausanne. La Municipalité a d'ores et déjà réservé cette parcelle à la SILL qui devra y construire quelque 210 chambres pour étudiants. Un concours d'architecture sera prochainement lancé en collaboration avec l'EHL, qui sera associée au développement de cette parcelle. Ces logements devraient être disponibles d'ici à 2017.

Au total, ce sont donc entre 300 et 350 chambres pour jeunes en formation supplémentaires sur des parcelles communales qui viendront s'ajouter à l'offre existante et aux développements prévus principalement par la FMEL. La Ville continuera par ailleurs à soutenir la pratique des contrats de confiance, principalement avec l'ALJF, s'agissant d'objets en attente de rénovation ou de destruction.

## **8. Conclusion**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2013/42 de la Municipalité, du 5 septembre 2013 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

<sup>39</sup> Les durées minimum des contrats s'échelonnent de deux semaines à douze mois. Les durées maximum sont de trois mois à cinq ans. Les contrats peuvent commencer les 1er septembre, 16 septembre, 16 février, au début ou au milieu du mois et leur renouvellement sont, selon le type de bail, soit impossibles soit tacites.

*décide :*

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Benoit Gaillard – « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ».

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Olivier Français*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Sarah Neumann (Soc.), rapportrice, Xavier de Haller (PLR), de Meuron Thérèse (PLR), Benoît Gaillard (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Myrèle Knecht (Soc.), Jean-Luc Laurent (UDC), Isabelle Mayor (Les Verts), Janine Resplendino (La Gauche), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

### **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.), rapportrice**

Présidence : M<sup>me</sup> Sarah NEUMANN

Membres présents : M. Benoît GAILLARD, M. Xavier de HALLER, M. Jean-Daniel HENCHOZ (remplace Mme LONGCHAMP), Mme Myrèle KNECHT, M. Jean-Luc LAURENT, Mme Isabelle MAYOR (remplace M. ROSSI), Mme Thérèse de MEURON, Mme Janine RESPLENDINO (remplace M. BUCLIN), Mme Maria VELASCO.

Représentant de la Municipalité : M. Grégoire JUNOD, directeur du logement et de la sécurité publique.

Membres de l'administration : M. GAMBA, adjoint à la cheffe du Service du logement et des gérances.

Notes de séances : Mme P. PEREZ, secrétaire, Service du logement et des gérances.

La séance s'est tenue le mercredi 11 décembre 2013, de 14h00 à 15h05, à la Salle de conférences – Chauderon 9 – étage E1.

### **Présentation du rapport-préavis**

Le directeur du logement présente le rapport-préavis ; adhérant au constat du motionnaire, il relève que la pénurie de logement concerne tous les Lausannois et pas spécifiquement une catégorie de population. Le rapport-préavis présente les réalisations pour les jeunes en formation par la ville de Lausanne ainsi que la politique générale sur ce sujet.

Le motionnaire rappelle que sa motion a été acceptée sans opposition par le Conseil communal. Il est d'avis que la politique du logement étudiant est également de compétence cantonale et fédérale et que l'engagement de la ville ne peut donner une solution complète et doit être subsidiaire. Il souligne que la ville de Lausanne s'engage déjà considérablement en assumant 10% des logements étudiants. Il se déclare satisfait du rapport-préavis et espère voir dans les futurs projets communaux des mesures concrètes afin d'augmenter leur nombre.

Le rapport-préavis a fait l'objet d'un courrier adressé par l'association Sud Etudiant-e-s et Précaires au directeur du logement et en copie aux commissaires ; ce courrier ainsi que la réponse de la direction du logement sont annexés au présent rapport.

### **Discussion générale**

La problématique générale du logement fait l'objet de discussions. Le prix élevé du terrain et son impact sur les loyers, la récurrence du manque de place pour tous les secteurs d'activité et les divers efforts faits par la Ville pour y pallier sont évoqués. Plusieurs commissaires soulignent qu'il est essentiel de ne pas mettre en confrontation les diverses

populations en recherche de logement et que la Ville doit répondre à l'ensemble des problématiques.

Plusieurs commissaires demandent des informations complémentaires et les éléments suivants sont donnés en complément au rapport-préavis par les représentants de la Ville :

- selon les milieux concernés, une offre de 6'000 logements répondrait raisonnablement à la demande ;
- le prix moyen des logements étudiants est environ de 650.- dans les colocation et entre 600.- et 700.- pour les studios meublés ;
- il n'y a pas de statistiques communales sur la question, qui est du ressort du canton, mais le pourcentage d'étudiants vivant chez leurs parents est estimé entre 50% (universités) et 70% (HES), et une part difficile à estimer loue au sein du marché traditionnel et non de logements spécifiques ;
- la mention d'une exigence de réalisation d'une part de logements étudiants dans les projets de la ville ne devrait pas poser de problème, notamment dans le grand projet des Plaines-du-Loup ;
- l'opportunité de mettre en place des conteneurs a été étudiée mais n'est rentable que sur quelques années. A ce sujet, la parcelle de Vidy mise à disposition du service social pour en réaliser avait été proposée à la FMEL<sup>40</sup> qui avait refusé pour des questions de coût et de simultanéité de projets ;
- des discussions sont en cours entre la FSLE<sup>41</sup> et Swisscaution pour la mise en œuvre d'un modèle de cautionnement spécifique pour les étudiants.

La question de l'engagement du Canton est discutée, et l'idée de demander un état des lieux via un postulat au Grand Conseil est lancée.

### **Etude du rapport-préavis**

Les points 1 et 2 n'appellent pas de commentaire.

#### **3. Situation générale du logement des jeunes en formation – la pénurie**

Les éléments suivants sont mis en discussion, et font l'objet de précisions par les représentants de la Ville :

- la nature de l'appui de la Ville pour l'ALJF : la Ville soutient cette association dans ses demandes auprès des propriétaires privés.
- la possibilité d'envisager une défiscalisation des revenus lors de propositions de chambres chez les privés : la location de chambre est réglementée par le droit du bail.
- les synergies existantes entre Commune et Canton : l'outil cantonal en charge du logement étudiant est la FMEL, et un dispositif légal, doté d'un fonds de 15 millions, permet d'encourager les promoteurs privés à réaliser du logement étudiant ; toutefois, celui-ci est peu utilisé, le problème majeur n'étant pas un manque de fonds mais un manque de terrains.

Les points 4 à 6 n'appellent pas de commentaire.

#### **7. Réponse de la Municipalité à la motion**

Un commissaire souhaite des informations complémentaires concernant la collaboration avec les privés, ainsi que les outils liés aux DDP ou aux PPA. Le directeur du logement

<sup>40</sup> FMEL : Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne, de l'Université et de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

<sup>41</sup> FSLE : Fondation Solidarité Logement pour les Etudiants, de l'Université de Lausanne.

indique qu'il n'y aura pas de problématique à insérer une contrainte liée au logement étudiant dans un DDP auprès des investisseurs, et que la FLSE est apte à travailler dans ce modèle. Dans un PPA, la loi ne permet pas d'inscrire des logements d'utilité publique. Le secteur privé développe surtout des studios meublés, dont les loyeurs sont souvent élevés.

### **Conclusion de la commission**

La commission accepte à l'unanimité la réponse de la Municipalité à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ».

### **Documents annexés au rapport de la commission**

#### *Annexe 1*

SUD Étudiant-e-s et Précaires  
Pl. Chauderon 5  
1003 Lausanne

Monsieur Grégoire Junod

Direction du logement et de la sécurité publique  
Place Chauderon 9  
Entresol 1  
Case postale 5032  
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 octobre 2013

### **Politique municipale en matière de logement étudiant**

Monsieur le Municipal,

Le 5 septembre 2013, vous avez répondu, par l'intermédiaire du préavis 2013/42 à la motion de M. Benoît Gaillard à propos de la politique communale de logement étudiant. Nous nous référons par ailleurs au communiqué y relatif produit par votre service en date du 12 septembre 2013.

Vous annoncez en grande pompe la création de 300 à 350 nouvelles chambres d'ici à 2017 pour les jeunes en formation. 50 chambres dans le quartier des Fiches au nord de Lausanne sont évoquées et 210 chambres à la frontière communale à proximité immédiate de l'Ecole Hôtelière de Lausanne et en partenariat avec celle-ci. Les 40 à 90 chambres restantes devraient être construites à travers le dispositif que vous annoncez dans votre Rapport-préavis, soit : « sur les futurs projets immobiliers de la Ville, les sociétés superficières *seront invitées à réserver* quelques logements à des fondations ou coopératives actives dans le logement étudiant » (nous soulignons), vous précisez par ailleurs que « ce système offre également l'avantage d'être réversible, il est sans risque pour le bailleur [...] ».

Notons pour le moment que ces mesures constituent l'intégralité des éléments concrets de votre préavis.

Dans ce même rapport, vous affirmez que la commune de Lausanne a initié depuis plus de 20 ans, de « nombreuses démarches » relatives aux logements étudiants soit :

- l'accès à des appartements subventionnés d'une pièce pour les étudiant-e-s, *ce dont seulement 120 personnes bénéficient,*
- la mise à disposition pour la FSLE de 70 chambres dans deux immeubles, *dont les prix varient entre 498.- et 617.- par mois.*
- la signature de contrat de confiance avec l'ALJF pour des immeubles communaux. *De*

*toute évidence, il s'agit là de la décence minimum attendue de la ville, soit de mettre à disposition ses immeubles vides, sans compter que c'est à l'ALJF de les trouver. La municipalité ne peut prétendre que ce dispositif d'urgence puisse être considéré comme un élément décisif d'une politique publique, globale et durable de logement étudiant.*

De plus, vous annoncez que, pour une population de 30'000 étudiant-e-s et 10'000 apprenti-e-s, « les jeunes en formation pourront compter sur plus de 4'000 logements à la rentrée 2013 ». Soit :

- 2600 chambres réparties dans les différentes associations et coopératives de logements (FMEL, CUC, Cazard) à des prix selon vous entre 310 et 700.- par mois. *En réalité, après vérifications, ces derniers oscillent très majoritairement entre 400 et 800.- par mois. À titre d'exemple, la Société coopérative « Les Estudiantinnes » propose des appartements de 2.5 pièces à 1440.-/mois (charges comprises), et des 3.5 pièces à 1850.-/mois (c.c.)*
- 900 studios/chambres privées, dont les prix sont entre 600 et 900.- par mois.
- 500 nouveaux logements dans le quartier Nord de l'EPFL, gérés par la FMEL, et dont les prix varient entre 690 et 750.-/mois.

Enfin, vous annoncez que 1700 logements supplémentaires seront construits d'ici 2017, en fait principalement des *chambres*, qui se répartissent entre les projets de la FMEL, donc avec des prix similaires, et vos trois projets cités en début de ce courrier (300 à 350 chambres).

### **Situation**

Vous faites le constat qu'une grande majorité, croissante qui plus est, des jeunes en formation veulent ou sont contraint-e-s d'accéder à l'indépendance en ce qui concerne le logement. En effet, à l'UNIL 55 % des étudiant-e-s vivent en dehors du logement parental, et seulement 3 % en foyer étudiant, les données sont équivalentes pour les HES. À l'EPFL, c'est le cas de plus de 65 % d'étudiant-e-s dont 13% en foyer étudiant. Soit environ 18'000 personnes en situation d'indépendance, sans compter les formations professionnelles ainsi que celles/ceux qui souhaiteraient partir du logement familial.

Selon la dernière étude sur les conditions sociales des étudiants suisses par l'OFS datant de 2009 (il n'est pas malhonnête de penser que la situation s'est empirée et qu'à Lausanne la situation est plus difficile encore au vu du prix des loyers), le coût du logement représente en moyenne 30 % des dépenses des étudiant-e-s, et « l'habitat en général grève plus de la moitié des dépenses » (55 %).

En 2009 à Lausanne, les étudiant-e-s payaient en moyenne 520.- dans un foyer étudiant, 730.- pour un logement seul, et 570.- en colocation. Les étudiant-e-s qui vivent hors du domicile familial dépensent en moyenne 600.- /mois de loyer.

Afin d'assurer le paiement de cette charge croissante, l'OFS constate une tendance à la compression des « autres » dépenses, soit **la santé, la nourriture**, les habits, les loisirs, les impôts, etc., et non à l'augmentation des ressources. De plus, pour les étudiant-e-s ayant un logement indépendant en Suisse, les subsides étatiques de toutes sortes ne représentent que 5 % des ressources. Ce qui classe ce pays si riche en bon dernier européen à égalité avec le Portugal.

Pour arriver à financer cette charge importante, qui prend une part de plus en plus forte du budget, 77 % des étudiant-e-s exercent une activité rémunérée dont 83 % durant le semestre. L'OFS estime que pour chaque heure supplémentaire passée par semaine à travailler contre rémunération, le temps consacré aux études diminue en moyenne de 30 minutes par semaine. Le corollaire est le suivant : plus on est contraint-e de travailler, plus la chance d'échec aux examens est élevée (« Les résultats montrent que l'occupation d'un emploi régulier réduit significativement la probabilité de réussite à l'examen de fin

d'année universitaire »<sup>42</sup>) Vous vous doutez que ce sont les classes populaires qui sont les plus touchées. Il convient d'ajouter à ce tableau que 13 % des étudiant-e-s sont endetté-e-s, dont 7 % à plus de 2501.-, et 3 % à plus de 10'000 CHF.

Le problème du logement est donc un problème social extrêmement grave. La situation aujourd'hui des prix et de l'accessibilité produit un processus de précarisation générale de la condition étudiante. Les situations extrêmes, comme le camping, ne doivent pas faire oublier que cette situation touche la majorité d'entre nous.

Nous pouvons entre autres constater :

une précarisation et une fragilisation générale de la condition étudiante dues à l'augmentation des loyers, et ses conséquences sur la formation, la santé, et donc la vie des étudiant-e-s en général,

- un accroissement de la pression matérielle sur les familles produisant des situations difficiles,
- une inaccessibilité au logement notamment à cause du prix élevé des loyers et cautions, ayant pour conséquence,
  - d'une part, une gentrification des centre-villes repoussant ainsi vers les villes périphériques les étudiant-e-s, notamment les moins aisé-e-s, ce qui, couplé au prix exorbitant des transports publics (et notamment des TL, dont votre collège est principal gestionnaire) rend la situation insupportable,
  - d'autre part, l'impossibilité croissante d'accéder à l'indépendance,
- des conditions de logement en baisse : surpopulation des appartements, taille de plus en plus petite des chambres, incertitude sur la possibilité de rester,
- un accroissement par ricochet de l'inaccessibilité aux études, et donc de la reproduction des inégalités sociales.

### **Absence d'une politique publique de logement étudiant**

Face à cette situation, ni la Ville, ni le Canton n'assurent une véritable politique publique et sociale de logement étudiant. Vous annoncez que 4000 logements étudiants sont disponibles en cette rentrée. Or, ces derniers ne sont pas tous réservés aux jeunes en formation, et sont dans certains cas inaccessibles à certain-e-s étudiant-e-s d'écoles supérieures. Il convient d'ailleurs de préciser qu'il ne s'agit pas ici de *logements* mais bien de *chambres*.

De plus, le prix élevés des résidences étudiantes fait que ces dernières ne sont pas accessibles à un certain nombre d'entre nous ou contre de lourds sacrifices. Dans les faits, pour l'offre proposée, ces résidences ne diffèrent que très peu du marché libre.

L'absence totale de logement social étudiant, avec des prix réglementés et/ou subventionnés, en est la cause. Seul-e-s 120 étudiant-e-s disposent dans les faits d'un logement social. C'est très largement insuffisant. La ville doit construire des logements sociaux et subventionner/réglementer les loyers.

Les « mesurette » passées de la Municipalité de Lausanne (logements subventionnés, FSLE, ALJF) ne produisent en réalité que très peu de changements tout comme la promotion faite, notamment chez les retraité-e-s, de la location d'une chambre à un étudiant. Au lieu d'améliorer la sécurité sociale des gens, les politiques publiques prétendent forcer les retraité-e-s précarisé-e-s et les jeunes en formation à vivre en colocation. C'est inacceptable.

Aucune solution durable répondant aux besoins sociaux réels des jeunes en formation n'existe dans cette ville qui concentre environ 15 % des étudiant-e-s en formation

<sup>42</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&id=2708](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2708)

supérieure de Suisse.

Au contraire, la Ville de Lausanne, sous prétexte de « mixité sociale », a une politique de promotion de la ségrégation et de la gentrification de la ville. Les projets urbanistiques sont tous, sous divers cache-sexes environnementaux et sociaux, dirigés dans ce sens. Par exemple, le refus de la Municipalité d'accorder les transports publics gratuits aux jeunes en formation (et au-delà), montre bien la détermination de votre collège à ne pas améliorer effectivement le sort des étudiant-e-s.

### **Votre projet**

Nous constatons l'affligeante insuffisance de la motion Gaillard et de la réponse de la municipalité. Et nous nous interrogeons sur leur portée véritable. Notamment :

- 1) Les logements annoncés ne sont même pas encore en projet architectural, quelle garantie la Municipalité donne qu'ils seront effectivement réalisés ?
- 2) Les logements prévus sont extrêmement limités en quantité et seront disponibles dans trop longtemps. Quels sont les autres plans de la Municipalité pour l'avenir en matière de construction ?
- 3) Ces deux projets immobiliers se situent en périphérie de la ville, et dans le cas du projet « En Cojonnex », très peu accessible en transport public. Allez-vous prévoir des constructions de logements étudiants au centre-ville ? Allez-vous rendre ces constructions accessibles en transport public de manière régulière ?
- 4) Aucune des trois « mesurètes » ne contient une réglementation des prix des loyers des chambres prévues, ni d'aide/subvention. Quels sont les prix prévus des loyers pour les deux projets présentés par la Municipalité ? La Ville entend-elle assurer l'accès aux bas revenus ?
- 5) Le projet « En Cojonnex » se fera en partenariat avec l'EHL et n'est donc, dès le départ, pas prévu pour les étudiant-e-s des autres écoles. Pourquoi la ville privilégie-t-elle une école de management, destinée à une population aisée, et non les grands centres de formation ?
- 6) Concernant votre courageuse initiative consistant à « inviter » les sociétés superficières à réserver une ou plusieurs chambres aux étudiant-e-s lors de futurs projets municipaux, en précisant que « ce système offre également l'avantage d'être réversible » et qu'il « est sans risque pour le bailleur [...] » : quelles incitations/sanctions prévoit la Municipalité à ce sujet ? Comment la Ville peut-elle assurer de la réalisation effective de cette politique ? Enfin, quelle réglementation assurera la présence de logements/chambres à loyers accessibles aux bas revenus dans ces nouvelles constructions ?

### **Nos revendications**

Pour assurer la concrétisation d'une politique publique et sociale de logement étudiant, assurant à toutes et à tous un habitat convenable et à moindre frais, l'accès à l'autonomie et à l'indépendance, il nous semble indispensable de manière générale de

- 1) mener une politique volontariste de construction de nombreux logements sociaux étudiants à prix bas et réglementés,
- 2) établir une aide communale au logement pour les jeunes en formation, assurant à toutes et tous que la charge du loyer ne dépasse pas 20 % du revenu.
- 3) créer une caisse de cautionnement publique (financée par les propriétaires), prenant en charge l'ensemble des cautions des logements des étudiants – soit : si les propriétaires ont besoin d'être rassurés, qu'ils s'assurent eux-mêmes.
- 4) établir les transports publics gratuits et étendre l'offre et le réseau de ces derniers.

En particulier

- 1) supprimer l'inégalité de traitement entre les étudiant-e-s des HES, écoles supérieures et celles/ceux de l'UNIL et l'EPFL, et permettre à tous/toutes les jeunes en formation d'avoir accès aux résidences étudiantes,
- 2) supprimer la taxe communale de séjour (30.-/mois) pour les étudiant-e-s étrangers/ères,
- 3) ouvrir l'accès aux logements subventionnés de plus d'une pièce aux jeunes en formation (colocations, ménages, etc.).

Sur votre projet

- 1) assurer que les loyers des logements étudiants dans le quartier des Fiches soient réglementés et accessibles aux bas revenus étudiants,
- 2) faire de même avec le projet « En Cojonnex » et assurer que les logements seront accessibles à tous/toutes les jeunes en formation de Lausanne ainsi que régulariser une ligne de transport public permettant d'y accéder.
- 3) obliger dans toutes nouvelles constructions en lien avec la Ville, la présence d'un ou plusieurs *logements* dédiés aux jeunes en formation, à loyers réglementés et accessibles aux bas revenus étudiants.

Nous n'avons pas comme finalité, contrairement à M. Benoît Gaillard, de garantir « le dynamisme économique de la Ville de Lausanne », mais simplement d'assurer le minimum de droits sociaux pour celles et ceux qui se trouvent aux études.

Nous nous permettons d'adresser une copie de ce courrier aux membres de la commission N°77 en charge d'étudier votre préavis ainsi que pour information à la presse.

Dans l'attente d'une réponse complète et documentée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Municipal, nos salutations distinguées.

Pour la coordination de SUD Étudiant-e-s et Précaires

*Solemn Ochsner*

*Arthur Auderset*

Copie : Membres de la commission N° 77 du Conseil communal de Lausanne, Presse

*Annexe 2*

Direction du logement et de la sécurité publique

le directeur

Lausanne, le 10 décembre 2013

### **Politique municipale en matière de logement étudiant**

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 21 octobre 2013 qui a retenu toute mon attention.

J'aimerais en préambule rappeler quelques éléments généraux de la politique du logement de la Ville de Lausanne :

- La Ville de Lausanne concentre sur son territoire environ 50 % des logements subventionnés sis sur le territoire du canton. Elle est par ailleurs une des rares communes à poursuivre un programme ambitieux de construction de nouveaux logements subventionnés (environ 30 % des projets développés sur des parcelles communales) ;

Par une disposition dérogatoire, Lausanne est également une des seules collectivités à ouvrir son parc de logements subventionnés à des jeunes en formation, indépendamment évidemment du type de formation suivie. La Ville a aussi été précurseur s'agissant de l'établissement de contrats de confiance, en particulier avec l'ALJF. A la demande de cette dernière, nous appuyons également depuis peu toute requête formulée auprès des gérances privées ;

- La Ville de Lausanne possède un important programme de construction de logements (environ 2'200 nouveaux logements, grands projets non compris). S'agissant des projets prévus sur des terrains communaux, la plupart d'entre eux sera construite, soit par des sociétés publiques, soit par des sociétés privées d'utilité publique (coopératives ou fondations partenaires) et soumis à un contrôle des loyers. Depuis le début de cette législature, le contrôle des loyers a en effet été étendu à toute la durée du droit de superficie (90 à 99 ans). A côté des logements subventionnés, Lausanne développe depuis le début de cette législature des logements à prix coûtants (loyers régulés) dont les loyers sont effectivement contrôlés par la commune pour toute la durée du droit de superficie ;
- Parallèlement, Lausanne poursuit une politique foncière active. Cette législature, le crédit d'acquisition d'immeubles ou de terrains est passé de 30 à 40 millions de francs.

Au vu de ces éléments, vous me permettez donc d'être surpris assimilez la politique lausannoise à une « promotion de la ségrégation et de la gentrification de la Ville ». Mais sans doute est-il plus aisé, et peut-être plus porteur également, de critiquer la politique de la Ville de Lausanne que de plaider pour un engagement fort de l'ensemble des communes vaudoises pour le logement, et en particulier pour le logement social.

S'agissant plus spécifiquement du logement des jeunes en formation, je peux néanmoins partager une bonne partie de vos constats -ils reflètent d'ailleurs plus largement la situation de l'ensemble des locataires touchés par la pénurie persistante et ses conséquences en termes de prix et de spéculation immobilière (les loyers des logements disponibles ont doublé sur l'arc lémanique au cours des dix dernières années).

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont la responsabilité, non seulement de construire des logements, mais également d'offrir des logements à loyer accessibles, ce que fait précisément la Ville de Lausanne en favorisant des logements à prix coûtants, subventionnés ou non, construits par des sociétés d'utilité publique ou des sociétés propriétés de la Ville. Cela dit, en raison de la croissance démographique, de l'intensité de la crise actuelle, des délais de construction et de développement des projets, la pénurie durera encore plusieurs années. Dans ce contexte, Lausanne prône une politique qui évite de mettre les différentes catégories de locataires en concurrence. C'est pourquoi nous défendons l'intégration de logements pour les jeunes en formation dans l'ensemble de nos projets.

Cela étant, la Municipalité n'a jamais prétendu que le préavis 2013/42, réponse au postulat Gaillard, constituait, à lui seul, une réponse suffisante à la pénurie de logements pour les jeunes en formation. Il s'agit d'une contribution à une politique qui relève d'abord des Hautes écoles et du Canton, dans un contexte où la crise du logement ne frappe pas que les étudiants mais de très larges couches de la population, en particulier les plus modestes.

S'agissant plus précisément du préavis 2013/42, je peux par ailleurs vous confirmer les éléments suivants :

- les logements dont il est question concernent tous les jeunes en formation et non les seuls étudiants UNIL-EPFL ;
- le projet des Fiches a fait l'objet d'un concours d'architecture qui a été jugé. Le permis de construire sera déposé courant 2014. Le projet est donc bien avancé. Quant au projet

« En Cojonnex », il est en phase de concours et le permis de construire devrait être déposé fin 2014 ;

- les premiers logements « réservés » à des jeunes en formation devraient être disponibles l'année prochaine à Bonne-Espérance et à l'avenue de Morges, puis en 2015 et 2016 pour la Sallaz et un autre secteur du quartier des Fiches. S'agissant de projets développés sur des parcelles communales, la Ville dispose par ailleurs des outils nécessaires afin de réserver quelques logements à la FSLE ;
- tous les logements dont il est ici question sont soumis à un contrôle des loyers pour toute la durée du droit de superficie, construits à prix coûtant et donc à des loyers accessibles. En outre, tous les nouveaux logements subventionnés, construits par la Ville, seront accessibles aux jeunes en formation, aux conditions règlementaires actuelles ;
- la Ville de Lausanne demeurera par ailleurs attentive à toute possibilité de mise à disposition de terrains provisoire ou définitive, ou encore à tout projet spécifique, qui pourrait se prêter à des logements pour les jeunes en formation ;
- enfin, la question du logement des jeunes en formation sera bien entendu prise en compte dans le cadre des grands projets à venir (Métamorphose, Malley, etc.).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je demeure bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour convenir d'une entrevue qui permettrait de traiter les pistes évoquées ci-dessus tout comme d'autres relatives aux logements pour les jeunes en formation. Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur : *Grégoire Junod*

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – J'aimerais citer une phrase hautement instructive du préavis : « La Ville continuera par ailleurs à soutenir la pratique des contrats de confiance s'agissant d'objets en attente de rénovation ou de destruction ». Nous saluons cette phrase, qui ne peut faire que des heureux parmi les personnes raisonnables.

En effet, le contrat de confiance, que ce soit pour des bâtiments propriétés de la Ville ou pour des bâtiments propriétés de gérances, de sociétés, d'institutions ou autres, est la réponse la plus raisonnable aux problèmes des squats, car elle permet, basée sur la confiance, d'avoir des gens, principalement des étudiants, en ayant la garantie que lorsqu'on leur dira de partir dans un délai raisonnable, ils s'en iront.

Nous croyons que la meilleure réponse au principe même du squat, qui consiste à occuper illicitement des bâtiments qui ne nous appartiennent pas sous le couvert d'un programme politique, qui consiste souvent à rendre les lieux dans un état tel qu'ils sont alors véritablement inutilisables, c'est le contrat de confiance. Nous encourageons la Municipalité à persévérer dans cette direction.

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – Je m'exprimerai en lisant une grande partie de ce que j'ai à vous dire, car je traduis les propos de M<sup>me</sup> Resplendino, qui était commissaire et qui est malheureusement absente ce soir.

Monsieur Chollet, il faut aller une fois visiter un squat pour voir que les lieux sont souvent bien plus utilisables après qu'avant ; il y a même des propriétaires qui rendent les lieux inutilisables avant d'être squattés pour qu'ils ne le soient pas et ce sont les squatteurs qui doivent réparer les dégâts. On parle notamment de WC bouchés – cela existe –, ou bien de câbles électriques et d'amenées d'eau sectionnés.

Bref, le préavis va beaucoup plus loin que le problème des squats ou des contrats de confiance ; c'est juste un des aspects. Le groupe La Gauche tient beaucoup à éviter la concurrence de fait que l'on pourrait faire entre diverses populations précarisées, sans le vouloir ; il y a les étudiants, les migrants, les familles monoparentales, ou encore les sans-abri, dont on a parlé tout à l'heure.

La politique du logement doit être globale et générale. Oui, la Ville a fait beaucoup d'efforts dans le domaine du logement des jeunes en formation. D'ailleurs, le rapport-préavis cite plusieurs actions intéressantes, que nous reconnaissons. Oui, la situation reste problématique, et plusieurs centaines de demandes de logements pour étudiants ou pour des jeunes en formation restent sans réponse. La politique cantonale dans ce domaine devrait être plus attractive. D'ailleurs, M. Blanc pourrait éventuellement s'en occuper en tant que député.

Le Règlement du 9 septembre 2009 sur les prêts pour la création de logements pour étudiants cherche à stimuler la construction de logements pour des jeunes en formation par des partenaires privés ou publics. Cette politique cantonale dispose d'un fonds de 15 millions à ce jour ; elle date de 2009 et il reste 14 millions. On se dit que le taux d'intérêt de 0,5 % n'est certainement pas le bon signal pour un usage de ce fonds. Si le conseiller municipal en charge du logement reconnaît la problématique, il aurait dû être plus incisif sur les projets immobiliers. En effet, inviter les sociétés qui obtiendront un droit de superficie à réserver quelques logements à des fondations ou des coopératives actives dans le domaine du logement pour étudiants est une formulation très molle qui ne mange pas de pain.

Je rappelle que, dans les DDP, on peut imposer certaines choses ; cela se fait pour l'aménagement urbanistique ou végétal. Pourquoi ne pas le faire pour inciter de manière plus vigoureuse les superficiaires à construire des logements ou des appartements pour étudiants, ou en réserver quelques-uns.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons qu'espérer que la Ville poursuive et intensifie une politique du logement, notamment en favorisant toutes les personnes précaires qui ont de la peine à se loger ou qui ont des besoins spécifiques. Pour cela, nous n'attendons peut-être pas très longtemps et déposerons éventuellement des initiatives dans ce sens. Cela étant, nous n'allons pas jeter le bébé avec l'eau du bain : le groupe La Gauche soutiendra la réponse de la Municipalité à la motion Gaillard.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Je commence par me féliciter de la réponse complète qu'a apportée la Municipalité à une motion qui avait été acceptée sans opposition par ce Conseil, dans mon souvenir, au début 2012 ; mais je n'ai pas vérifié la date.

J'aimerais simplement exprimer deux points. Le premier consiste à rappeler la situation en cette rentrée. Renseignements pris auprès des différents acteurs du domaine des hautes écoles, on constate que la tension est encore palpable. Il existe toujours un certain nombre de cas de personnes qui peinent à se loger, qui, parfois, doivent renoncer à leur séjour à Lausanne pour ce motif, ce qui est évidemment regrettable. A l'heure où l'on cherche à préserver les échanges ERASMUS dans le cadre d'une autre problématique liée aux autorisations de séjour et aux mesures de rétorsion de l'Union européenne, il ne faut pas oublier que de pouvoir proposer des prestations parallèles aux études suffisantes aux personnes accueillies dans le cadre d'échanges de ce type, ou dans le cadre d'échanges de doctorants, fait partie intégrante de la politique de promotion. Dans ce cadre, en Suisse, on n'a pas un modèle où les Universités mettent des logements à disposition, ce qui serait un modèle à l'allemande. On a un système où l'Université ne peut qu'essayer de mettre au maximum les différentes collectivités en réseau, et aussi les privés susceptibles d'offrir des logements pour les jeunes en formation. Donc, cette rentrée, la situation demeure tendue.

Cependant, de l'avis général, et d'après les quelques contacts que j'ai pu avoir avec des hautes écoles universitaires, mais aussi avec des lieux de formation non universitaire, qui sont tout autant concernés par ce préavis, la situation se détend progressivement ; on parle

du logement pour étudiants par simplicité de langage, mais, en réalité, il s'agit toujours du logement pour jeunes en formation. La politique cantonale a un peu progressé ; certes pas, comme l'a relevé M. Hubler, grâce au fameux fonds créé en 2009, mais grâce aux entreprises et aux projets de la Fondation Maisons pour étudiants (FMEL).

De plus, l'EPFL a mis en place un début de politique qui lui est propre en créant des logements. Par ailleurs, un certain nombre de logements supplémentaires destinés aux jeunes en formation sont apparus dans la région lausannoise. Lausanne n'est pas la seule ville à agir dans ce sens, donc la tendance semble gentiment se diriger vers une baisse de la tension à la rentrée universitaire.

Dans un deuxième temps, je rappelle que la politique en faveur du logement des jeunes en formation à Lausanne ne passe pas que par la construction de logements réservés aux jeunes en formation ; dans ce sens, il faut rassurer le groupe La Gauche et M<sup>me</sup> Resplendino, qui est intervenue par la bouche de M. Hubler. Le rapport et le préavis nous rappellent que Lausanne est une des rares villes à ouvrir son parc de logements subventionnés aux jeunes en formation ; c'est important. Si vous vous renseignez auprès des hautes écoles, vous apprendrez que pas mal d'étudiants bénéficient de cette possibilité.

Il faut aussi relever que Lausanne est l'une des neuf communes vaudoises, sur les plus de 300 que compte le canton, à appliquer l'aide individuelle au logement, c'est-à-dire que la commune donne un soutien pour le paiement du loyer à des personnes logées sur le marché libre, qui est assumé pour moitié par la Commune et, pour l'autre moitié, par le Canton. Une moitié des étudiants vivent chez leurs parents ; alors, évidemment, les politiques d'aide au logement et d'aide au paiement du loyer sont aussi des politiques qui favorisent les jeunes en formation. On pourrait aller plus loin et parler des abonnements de bus à prix réduit pour les jeunes en formation, jusqu'à 20 ans, mesure datant de 2010. Il y a un certain nombre de mesures transversales qui touchent aussi les jeunes en formation et qui favorisent leurs conditions de vie, et celle du logement en particulier.

Une dernière chose, qui peut vraiment enlever toute inquiétude à M. Hubler et à M<sup>me</sup> Resplendino : dans le rapport, il est bien précisé que la formulation dans le préavis d'inviter les superficiants et les superficiaires de DDP publics à inclure des logements pour jeunes en formation était une formulation un peu malheureuse ; il s'agirait d'inclure des clauses obligatoires ou contraignantes dans les DDP, et c'est évidemment notre Conseil qui votera à chaque fois ces droits de superficie, dont nous pourrions nous en assurer. C'est écrit précisément parce que nous avons posé la même question en commission. Je vous invite à lire la fin du rapport de commission, qui précise qu'il ne s'agira pas de faire une invitation par courrier ou e-mail, en disant que ce serait sympathique d'inclure quelques étudiants dans l'affaire, mais il s'agira de clauses contraignantes, comme la Ville le fait d'ailleurs dans beaucoup d'autres cas, pour inclure d'autres types de logement dans les projets sur ses parcelles.

Je vous invite à accepter ce rapport-préavis aussi largement que la motion qui y a conduit. Prendre la responsabilité d'être une ville de formation sur le plan international implique parfois d'agir de façon subsidiaire à ce que devrait faire le Canton de façon plus ambitieuse dans le domaine de la politique du logement des jeunes en formation.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Je remercie M. Gaillard de cette explication, notamment la fin de son intervention. Le groupe La Gauche se réjouit de voir le premier DDP avec une clause comminatoire pour intégrer des logements pour personnes en formation. On s'en réjouit et on attend cela de pied ferme.

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique :** – Je ne vais pas faire très long, mais je précise une ou deux choses à l'intention de M. Hubler.

Effectivement, cette formulation d'invitation est une formulation de courtoisie. Dans les faits, monsieur Hubler, et je vous rassure de manière précise, sur l'ensemble des projets qui sont actuellement en construction, les sociétés qui ont bénéficié d'un droit de superficie ont

reçu une lettre du Service du logement et des gérances leur indiquant que des logements seraient réservés pour les étudiants et en leur indiquant le nombre de logements à réserver. Des discussions sont en cours avec le Service du logement et des gérances et avec la Fondation Maisons pour étudiants Lausanne, puisque c'est par le biais de cette fondation qu'on va signer des baux. Il ne s'agit pas d'une intention vaine, mais bien d'une intention ferme.

Pour ce qui est des futurs droits de superficie, la chose s'est croisée avec l'intervention de M. Picard, qui a souhaité que l'on puisse aussi, dans les projets de logements, réserver une série de logements pour des personnes âgées – et cela me permettra de rebondir sur une autre de vos questions, celle des revendications sectorielles qu'on peut avoir dans le domaine du logement. Le chemin qu'on étudie actuellement en réponse au postulat de M. Picard est celui d'une charte intergénérationnelle qui serait signée par convention, parallèle à l'octroi des droits de superficie ; elle n'en ferait pas directement partie, mais elle serait signée au même moment que le droit de superficie, dans lequel, effectivement, la coopérative s'engage non seulement sur la question du logement des jeunes en formation à travers un ou deux baux remis à la Fondation Maisons pour étudiants et, parallèlement, elle s'engage aussi à favoriser une mixité intergénérationnelle lors de la première mise en location, de manière à avoir quelques personnes âgées parmi leurs locataires.

Finalement, on pourra joindre les deux choses. On va vers un système contraignant, mais qui, en même temps, permet de répondre aux besoins de différentes catégories de la population. Vous l'avez dit, s'il y a des besoins dans le domaine du logement pour étudiants, il y a aussi des besoins extrêmement forts parmi les personnes qui ont des faibles revenus, qui sont les plus touchées par la crise économique. Finalement, la seule réponse à tous ces problèmes sectoriels dans ce domaine, c'est d'avoir un marché du logement équilibré, qui permet à tout le monde de se loger, en particulier à celles et à ceux qui sont le plus précarisés. Les étudiants le sont parfois, parce qu'ils ne peuvent pas faire valoir de garantie, ni de caution ; ils ont certaines difficultés d'accès au marché du logement qui justifient qu'on les aide.

J'aimerais aussi dire en complément de ce préavis que, depuis que ce préavis a été rédigé, il y a un troisième projet important de logements développé par la Ville de Lausanne, qui devrait voir le jour à Sévelin ; on devrait créer pas loin d'une centaine de chambres avec la Fondation Maisons pour étudiants. C'est donc un projet supplémentaire qui vient s'ajouter à ceux mentionnés dans le préavis, ce qui signifie que Lausanne va, à titre subsidiaire, faire des efforts importants. J'aimerais aussi vous indiquer que si le Canton a été un peu montré du doigt ce soir pour une politique qui n'a pas toujours été assez active, c'est en train de changer, notamment en lien avec des projets de développement importants dans l'Ouest lausannois dont la presse se fait l'écho.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui pourraient avoir lieu à Lausanne, il y a des projets de villages olympiques, qui seraient ensuite transformés en logements pour étudiants, construits par les Retraites Populaires ; ce sont aussi des projets importants. On a actuellement des planifications qui ne nous permettent pas de répondre à la pénurie aujourd'hui, ni probablement dans les deux ou trois années à venir, mais qui nous permettent, à terme, d'imaginer qu'on a des planifications qui vont pouvoir être suffisantes pour faire face à la demande, aussi bien de la population qui vit et travaille dans la région lausannoise que de la population qui va arriver, puisque les perspectives de croissance démographique sont appelées à se poursuivre.

Je remercie en tout cas la commission du soutien qu'elle a pu apporter à ce préavis. Je suis très heureux d'entendre que la droite aussi se fait l'avocat des contrats de confiance. J'aimerais souffler ici, à la droite de cet hémicycle, qui y a parfois des relations plus privilégiées avec les milieux immobiliers que d'autres, que si vous pouvez inciter les milieux privés à signer aussi des contrats de confiance, ce serait très positif. La Ville de Lausanne soutient l'ALJF chaque fois qu'elle sollicite des propriétaires privés pour que des

contrats de confiance puissent être signés ; mais il faut que vous sachiez qu'aucun propriétaire privé n'a aujourd'hui accédé à ces demandes. Je le regrette beaucoup. Nous ne pourrions probablement pas apporter une solution au problème des logements pour étudiants, mais nous pourrions y apporter une contribution importante si nous pouvions inciter les promoteurs et les propriétaires privés à signer des baux ou des contrats de confiance avec l'ALJF lorsqu'ils ont des logements vides. C'est une très bonne solution, qui, comme l'a très bien dit M. Chollet, permet d'occuper des logements vides et d'avoir la garantie qu'ils seront libérés lorsque les travaux seront effectués. La Ville y recourt presque systématiquement – on l'oublie parfois –, et on souhaite que les propriétaires privés puissent en faire de même.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.), rapportrice** : – La commission a accepté la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » à l'unanimité.

**Le rapport-préavis est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2013/42 de la Municipalité, du 5 septembre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Benoît Gaillard – « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ».

La séance est levée à 20 h 10.

---